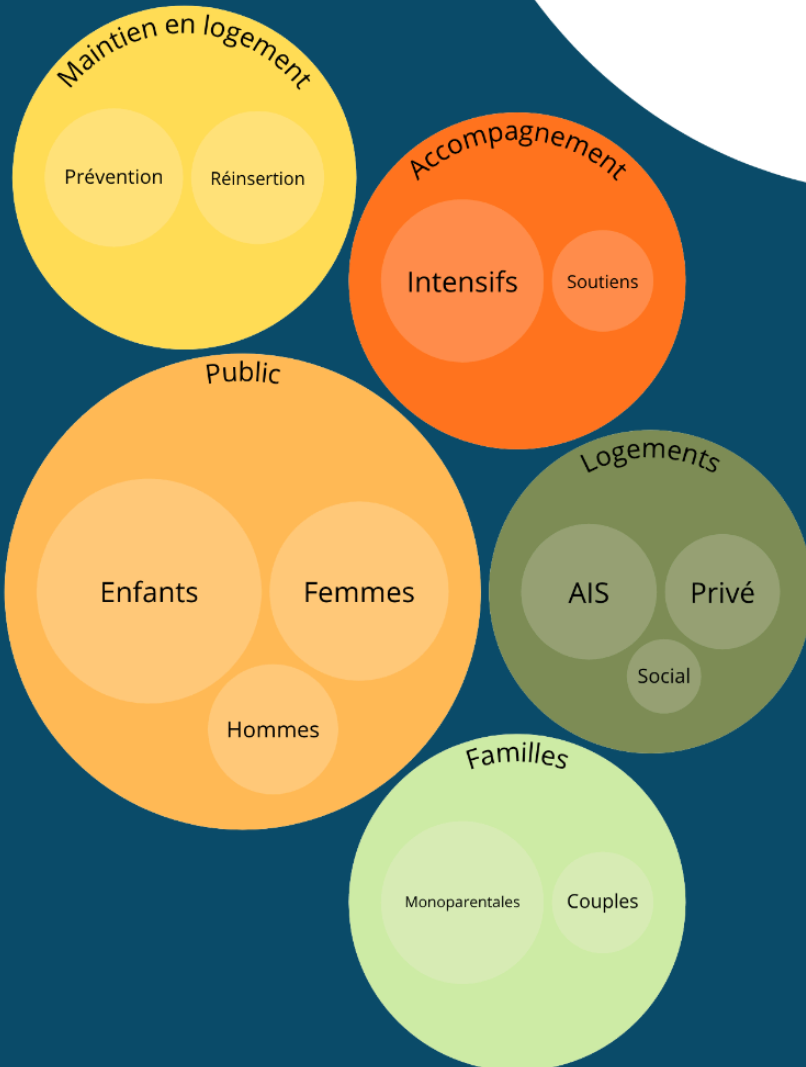


Rapport d'activités 2025



GAD et AIPL

Service de guidance à domicile et
d'insertion par le logement



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE



BRUSSEL HUISTEMING
BRUXELLES LOGEMENT

GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

I LA GUIDANCE À DOMICILE

1.1 QUI SOMMES-NOUS ?.....	7
1.3 ÉLÉMENTS STATISTIQUES.....	11
Type de public.....	11
Nombre total de dossiers actifs en 2025.....	14
L'âge des adultes.....	15
La tranche d'âge de 2021 à 2025.....	15
Les types de revenus.....	17
Les revenus de 2021 à 2025.....	17
L'origine de la demande.....	20
L'origine de la demande pour les dossiers actifs sur l'année.....	20
L'origine de la demande pour les dossiers ouverts dans l'année.....	23
Personnes qui ont été à un moment donné sans-abri parmi les dossiers actifs en 2025 :.....	24
Répartition géographique sur le territoire de Bruxelles.....	25
les dossiers actifs en 2025:.....	25
Les dossiers ouverts en 2025.....	28
Types de logements.....	29
L'impact du coût du logement sur les revenus selon le type de logement.....	30
L'impact du coût du logement sur les revenus selon le type de logement (allocations familiales comprises).....	31
L'impact du coût du logement sur les revenus selon la composition familiale.....	31
L'impact du coût du logement sur les revenus selon la composition familiale (allocations familiales comprises).....	32
Evolution du coût du logement de 2009 à 2025 (avec AF).....	32
Fréquence des rencontres et répartition entre soutien et intensif.....	33
Items définis par la fédé bico pour déterminer la fréquence des rencontres.....	33
Total des entretiens par item en 2025.....	33
Total des entretiens sur les 10 dernières années.....	34
Répartition soutien – intensif sur le total de dossiers actifs en 2025.....	35
Fréquence (F) par catégorie en 2025.....	37
Types d'interventions.....	38
Les interventions de la gad et du référent logement.....	38
Les interventions techniques.....	41
Témoignage de notre ouvrier polyvalent.....	42
Problématiques recensées.....	45
Problématiques en 2025.....	45
Problématiques de 2023 à 2025.....	45
Durée et fin de l'accompagnement.....	49

Durée des accompagnements de 2003 à 2025.....	49
Durée d'accompagnement en 2025.....	50
Fin d'accompagnement en 2025.....	51
1.4 NOS PROJETS D'AIDE AU RELOGEMENT.....	55
Le logement de transit « casa esperanza ».....	55
Destinations des 15 locataires sortants.....	57
Conclusion.....	58
Le projet « GALO ».....	59
Utilisation du fonds galo jusqu'au 31/12/2025.....	60
Logements de transit de la "MAIS".....	60
Logements conventionnés AML (accès et maintien en logement).....	60
Liste des 22 logements :.....	61
Logements via la CCL.....	63
Captation de logement au bénéfice des usagers de Fami-Home de 2015 à 2025..	65
1.5 AUTRE COLLABORATION.....	65
Article 27 Bruxelles.....	65
CONCLUSION.....	67

II L'HABITAT SOLIDAIRE

2.1. LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET.....	69
2.2 LES PARTENAIRES ET LEURS RÔLES.....	70
Fami-Home.....	70
Les AIS "Logement Pour Tous" et "Quartiers".....	70
Diogènes.....	71
Pierre d'Angle.....	71
L'accueil montfort.....	71
Le centre ariane.....	71
Les occupant.e.s.....	72
2.3 NOS OBJECTIFS.....	72
Un logement d'abord !.....	72
Lutter contre l'isolement.....	73
Permettre la construction d'un projet de vie durable.....	73
Alternative à une approche sanctionnant les échecs.....	73
S'appuyer sur ce qui existe.....	73
Alternative aux embûches du marché locatif bruxellois.....	74
2.4 LA PROCÉDURE.....	74
2.5 NOS MOYENS.....	75
L'encadrement.....	75
Le logement ais.....	75
En 2025 nous disposons ainsi de 6 maisons :.....	76
L'accompagnement collectif.....	76
Une présence attentive et un relais.....	77

L'équipement.....	78
2.6 ÉTAT DES LIEUX ANNUEL.....	78
Méthodologie.....	79
Situation par habitat solidaire.....	82
Maison 1.....	82
Maison 2.....	83
Maison 3.....	83
Maison 4.....	85
Maison 5.....	86
Maison 6.....	88
2.7 ÉLÉMENTS STATISTIQUES POUR L'ENSEMBLE DES PROJETS.....	91
Nombre de dossiers actifs.....	91
Le délai d'attente en mois.....	91
La durée d'occupation totale du projet.....	92
Destinations après départ (191 de 2001 à 2025).....	93
2.8 LES PERSPECTIVES.....	94
Conclusion.....	97

III LE TRAVAIL EN RÉSEAU

3.1 NOTRE PARTICIPATION À DES ÉCHANGES DE PRATIQUES.....	101
Réunions d'échange de pratiques entre les services de guidance à domicile.....	101
Intervisions intersectorielles du Smes.....	101
3.2 NOTRE PARTICIPATION EN TANT QUE MEMBRE D'UN RÉSEAU.....	102
L'assemblée générale du RBDH.....	102
Privilégier les échanges de pratiques.....	102
Soumettre des propositions concrètes et influencer les décisions.....	102
Former les travailleurs sociaux.....	102
Rendre des avis et recommandations.....	103
L'assemblée générale du Norwest.....	103
L'assemblée générale du Smes-B.....	103
Le conseil d'administration de la Fédé-Bico.....	104
Le comité de pilotage de la Cellule Capteur de Logement de l'Ilot.....	104

IV COMPOSITION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉQUIPE AU 31/12/2025

4.1 ORGANE D'ADMINISTRATION.....	106
4.2 L'ÉQUIPE.....	106

V LES FORMATIONS

5.1 Objectifs.....	108
5.2 Les formations suivies en 2025.....	108

CONCLUSION GENERALE.....	113
--------------------------	-----

INTRODUCTION

Mallorie Van den Nyden

Comme chaque année, nous ouvrons ce rapport d'activités par un rappel de nos missions en tant que service d'accompagnement psychosocial à domicile. Nous vous proposons ensuite une lecture des principales données statistiques de l'année écoulée, mises en regard avec les réalités complexes rencontrées par les personnes que nous accompagnons. Cette première partie se prolonge naturellement par un état des lieux de nos différents projets ainsi que du travail mené en collaboration avec le réseau associatif.

Le second volet du rapport est consacré à nos projets d'habitats solidaires, que nous qualifions également *d'accès direct de la rue vers le logement*. Fidèles à notre démarche, nous y exposons à la fois les avancées, les limites et les perspectives d'avenir, tout en revenant sur les fondements de ce dispositif et les quelques indicateurs qui permettent d'en saisir l'impact concret.

Tout au long de ce rapport, nous mettons en lumière la richesse de nos partenariats avec le tissu associatif bruxellois. Qu'il s'agisse de collaborations ponctuelles autour de situations spécifiques ou de dynamiques collectives visant à mutualiser les réflexions et partager nos pratiques, ces échanges nourrissent en profondeur nos interventions. Nous assumons également pleinement notre rôle de « courroie de transmission » entre le terrain et les instances politiques. Ces derniers nous mandatent, nous reconnaissent, nous organisent, nous soutiennent, nous questionnent, nous contraignent aussi parfois. Il nous appartient donc de leur restituer, dans une perspective constructive, une part de ce qu'ils permettent ou non d'élaborer et de ce qu'il faut encore mettre en place pour remplir nos missions.

Nous profitons de cette introduction pour rappeler que l'arrêté du Collège réuni du 9 mai 2019, relatif à l'agrément et au mode de subventionnement des centres d'aide d'urgence et d'insertion, a été adopté malgré les alertes et propositions du secteur — notamment des services de guidance à domicile — et de nombreuses zones d'ombre subsistent encore aujourd'hui : contradictions avec l'ordonnance, flou réglementaire, et un mode de financement qui demeure inadapté à nos réalités de terrain. Entrée en vigueur au 1er janvier 2023, cette réforme continue de susciter des interrogations que nous ne manquerons pas d'aborder en conclusion.

I LA GUIDANCE À DOMICILE (GAD)

1.1 QUI SOMMES-NOUS ?

Hajar Boukhari
Mallorie Van den Nyden

Asbl créée en 1993 et agréée par la Commission Communautaire Commune dans le cadre de l'aide aux personnes depuis 2002.

Fami-Home fut créée par la maison d'accueil *Source*¹ qui identifiait la nécessité d'un accompagnement post-hébergement pour les personnes sortant de la maison d'accueil ; ce qui, à l'époque, manquait cruellement. En effet, *Source*, comme d'autres

maisons d'accueil, constatait qu'un nombre important d'anciens hébergés éprouvaient des difficultés à se maintenir en logement. Le retour à la case départ s'opérait alors de manière précipitée.

Fami-Home fut donc créée sur l'hypothèse qu'un accompagnement, se construisant dans la continuité du parcours de réinsertion en logement, pouvait augmenter les chances de réussite en apportant son soutien par une

présence dans les lieux de vie des usagers, en se concentrant sur les facteurs de risque d'une perte éventuelle du logement, tout en aidant au développement des ressources personnelles, facteurs de réussite.

"le service assurant le suivi psychosocial, budgétaire ou administratif, au domicile des personnes en besoin de guidance qui en font la demande jusqu'à ce que ces personnes puissent être autonomes".

(Ordonnance CCC, Moniteur Belge du 10/07/2018)

¹ L'asbl *Source* se décline aujourd'hui en deux entités, d'une part, la maison d'accueil pour personnes sans-abri qui se nomme aujourd'hui « La RIVE » et d'autre part, le restaurant social toujours dénommé « La Rencontre ». Les deux structures se situent toujours rue de la Senne aux numéros 63 et 78 à 1000 Bruxelles.

Ainsi, jusqu'en 2003, *Fami-Home* sera représentée par la même équipe et sous la même direction que Source. Ce n'est qu'à la suite de la reconnaissance de son statut de « service d'habitat accompagné » en 2002, que *Fami-Home* opte pour une séparation des deux institutions afin d'élargir son offre et de mener à bien les nouvelles missions qui lui

incombent, dont celle d'une action plus axée sur la prévention.

Depuis 2009, Fami-Home est également reconnue en tant qu'association œuvrant à l'insertion par le Logement

Notre service a ceci de singulier qu'il offre un **accompagnement de proximité**, au sein même du domicile des personnes, avec une attention particulière portée aux difficultés psychosociales et administratives que

celles-ci tentent de surmonter tant bien que mal pour **se maintenir dans leur logement, ou pour apprendre à l'investir**. Le travail se veut donc délibérément préventif et soutenant tout au long de l'accompagnement jusqu'à ce que l'autonomie de la personne soit suffisante pour poursuivre son chemin en toute indépendance.

Au fil du quotidien et des besoins, nos axes de travail portent tantôt sur des **démarches administratives et budgétaires** concrètes, tantôt sur **l'investissement d'un réseau social et/ou médical autour de la personne**, ou encore sur des besoins élémentaires. Qu'il s'agisse d'une personne isolée, en couple ou en famille, que la personne soit issue du secteur sans-abri ou non, que la demande soit portée par la personne elle-même ou par un service tiers, toutes les situations que nous sommes amenés à suivre ont un point commun : un manque de stabilité et de structure dont les causes sont souvent multifactorielles, et ce, dans un contexte de grande précarité.

L'accompagnement peut se concrétiser sous la forme d'une aide dans les démarches administratives, qui peut aller jusqu'à accompagner des personnes dans leurs déplacements pour effectuer ces démarches. Nous constatons en effet combien il est difficile d'arriver au bon endroit, de pousser la porte d'une administration, de parvenir à s'exprimer sans peur d'être jugé, de formuler la bonne demande, d'obtenir la bonne réponse, de recevoir les bonnes informations sur ses droits et obligations, etc. Tant d'obstacles qui compliquent toute tentative de résolution de la situation et qui finissent par décourager.

Nous accompagnons les individus dans leurs épreuves (procédure en justice, placement des enfants, relation avec le réseau familial et social, problèmes de santé, problèmes d'assuétude, problèmes d'adaptation par manque de repères, de structure ou de compréhension de la langue, ...) selon ce qu'ils souhaitent. Presque à chaque fois nous constituons un ***lieu d'écoute et de soutien moral.***

En cas de conflit entre le locataire et son propriétaire, nous assumons aussi le rôle de médiateur afin de les aider à trouver un terrain d'entente, mais surtout pour éviter que la situation ne s'envenime et ne débouche sur la perte du logement.

Nous assumons également l'orientation de demandes plus spécifiques qui ne relèvent pas de notre compétence (services juridiques, médicaux, psychologiques ou de médiation de dettes, Administrateur Provisoire de Biens...)

Nous accompagnons enfin la personne dans toutes les difficultés qu'elle rencontre et qui sont liées, de près ou de loin, à la gestion de son logement (gestion budgétaire et attention particulière pour le paiement du loyer, aide et conseil dans l'entretien du logement avec mise en place d'une aide familiale si nécessaire, dans l'organisation des achats ménagers, sensibilisation à l'hygiène de vie ou à l'économie d'énergie...). Notons toutefois que notre aide à la gestion budgétaire se limite à analyser la situation financière des personnes et à leur soumettre avis et suggestions. En cette matière, comme pour toutes nos interventions, nous agissons davantage en tant que conseiller qu'en qualité de gestionnaire direct des ressources de nos usagers.

Notre service d'habitat accompagné se présente aujourd'hui comme un outil indispensable pour le ***travail de prévention dans le secteur de l'aide aux sans-abri.*** « Il vaut mieux prévenir que guérir », surtout lorsqu'on sait que quelques mois en rue suffisent à abîmer un individu de manière telle qu'il lui faudra des années pour se rétablir. La réinsertion sociale est tellement éprouvante et incertaine qu'il faut à tout prix éviter la descente aux enfers.

Quant à ceux qui n'ont pu éviter la chute, leur relogement nous importe tout autant. Pour cela nous participons également à l'élaboration et au développement de plusieurs « habitats solidaires » que nous vous invitons à découvrir dans la deuxième partie de ce rapport.

En résumé, la GAD c'est:



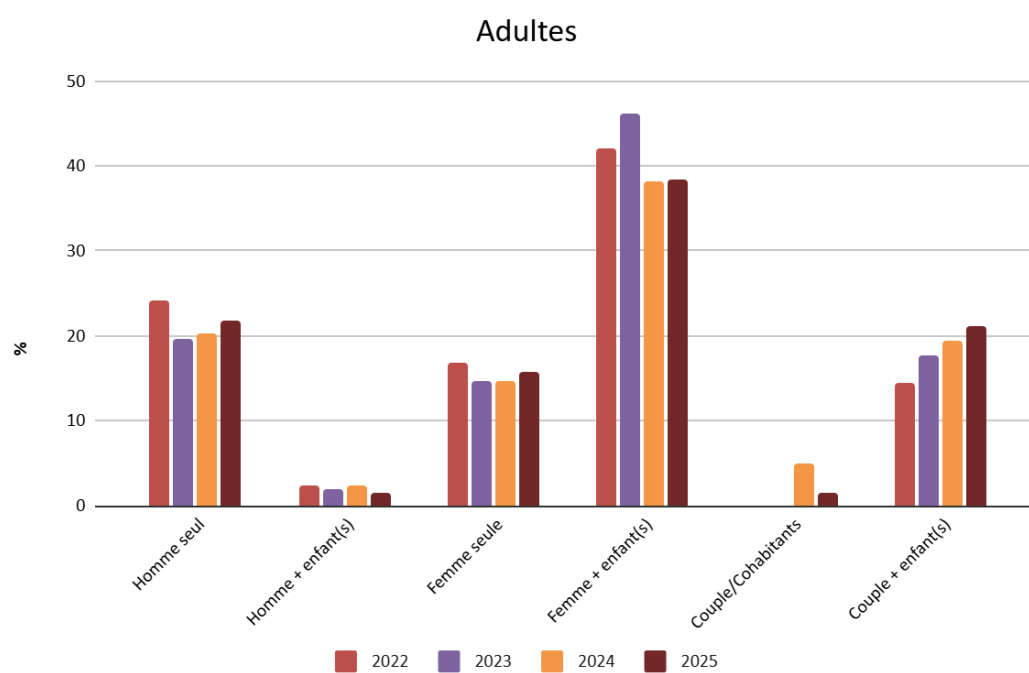
* fait bien souvent partie des missions premières quand on accompagne une famille, avec une attention particulière sur le bien être des enfants.

1.3 ÉLÉMENTS STATISTIQUES

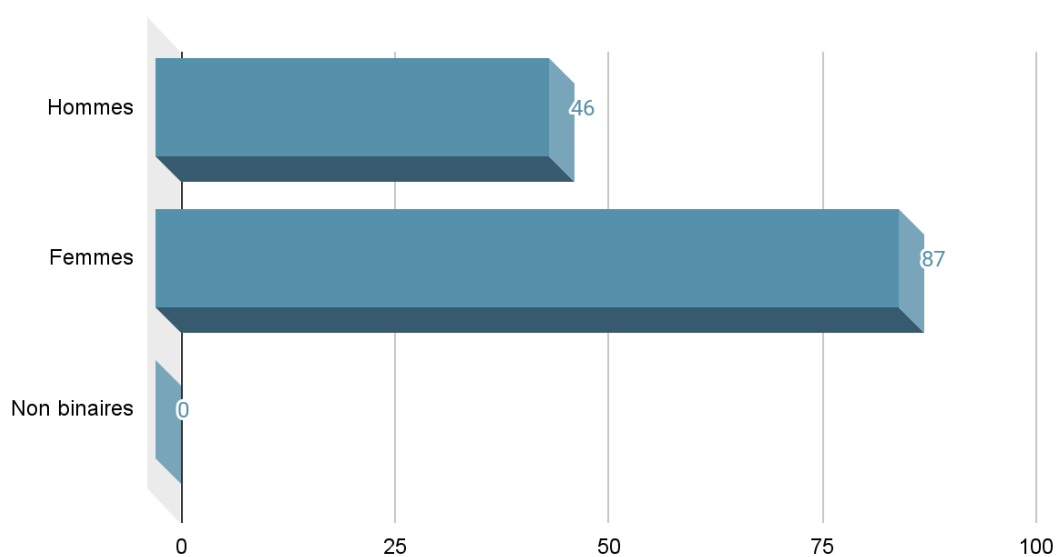
Mallorie Van den Nyden

Aline Jacops

TYPE DE PUBLIC



Nombre d'adultes par genre

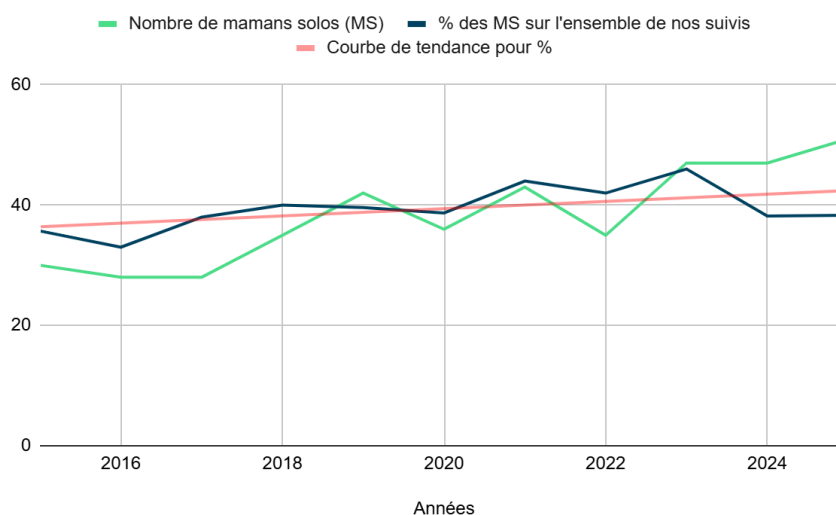


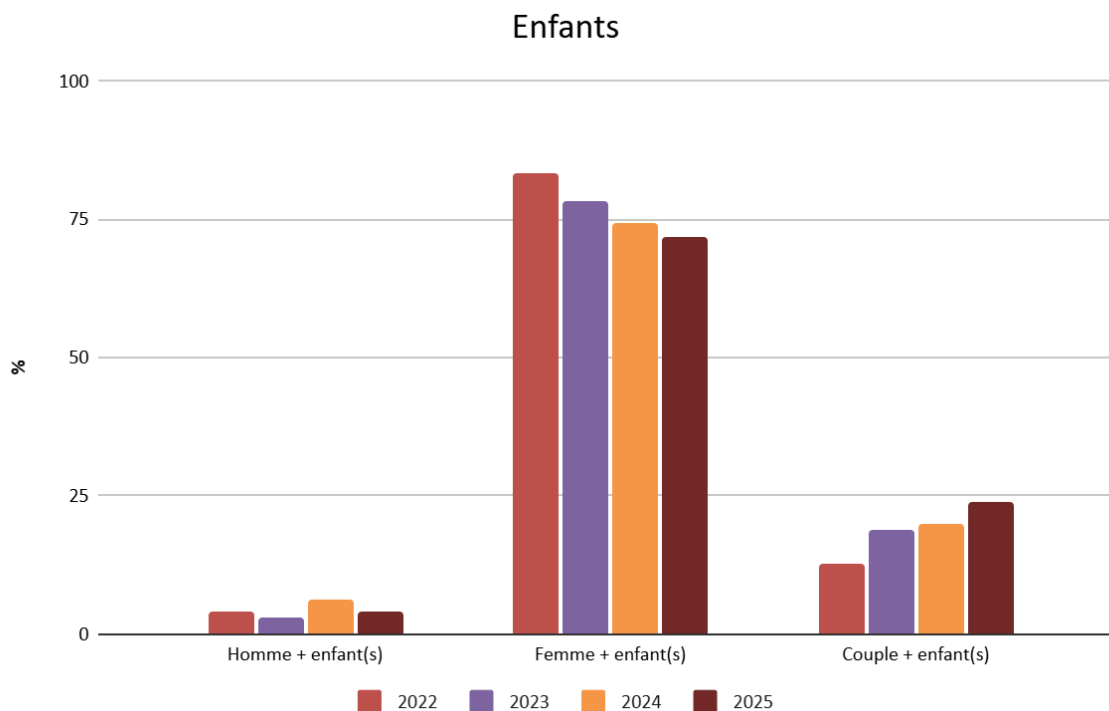
	Adultes							
	2022		2023		2024		2025	
	Usagers signat.	%	Usagers signat.	%	Usagers signat.	%	Usagers signat.	%
Homme seul	20	24,1	20	19,6	25	20,3	29	21,8
Homme + enfant(s)	2	2,4	2	2,0	3	2,4	2	1,5
Femme seule	14	16,9	15	14,7	18	14,6	21	15,8
Femme + enfant(s)	35	42,2	47	46,1	47	38,2	51	38,3
Couple/Cohabitants	0	0,0	0	0,0	6	4,9	2	1,5
Couple + enfant(s)	12	14,5	18	17,6	24	19,5	28	21,1
Nombre total de pers	83	100	102	100	123	100	133	100

Le nombre total d'individus est en augmentation croissante depuis 2022 et à mettre en lien avec l'augmentation de notre capacité d'accompagnement qui est passée de 60 dossiers à 80 dossiers en 2023.

Nous accompagnons toujours près du double de femmes par rapport aux hommes.

61% de nos suivis concernent des familles et plus de $\frac{2}{3}$ sont des mamans solos. Ce constat est observé depuis longtemps à Fami-Home et ces chiffres restent constants, voire même en légère augmentation.





	Enfants							
	2022		2023		2024		2025	
	Enfants	%	Enfants	%	Enfants	%	Enfants	%
Homme + enfant(s)	5	4,0	5	2,9	11	6,0	7	4,2
Femme + enfant(s)	104	83,2	134	78,4	135	74,2	120	71,9
Couple + enfant(s)	16	12,8	32	18,7	36	19,8	40	24,0
Nombre total de pers.	125	100	171	100	182	100	167	100

Nous comptabilisons toujours un nombre important d'enfants, même si nous constatons une nette baisse du nombre total d'enfants par rapport à 2024. Rappelons que nos statistiques ne reprennent que les enfants domiciliés et vivant avec leur(s) parent(s) et non les enfants placés par le S.A.J. ou le S.P.J.² Autrement dit, certains dossiers sont considérés comme étant « isolés », alors que dans les faits, nous effectuons de nombreuses démarches par rapport aux enfants et participons aux formalisations du SAJ/SPJ.

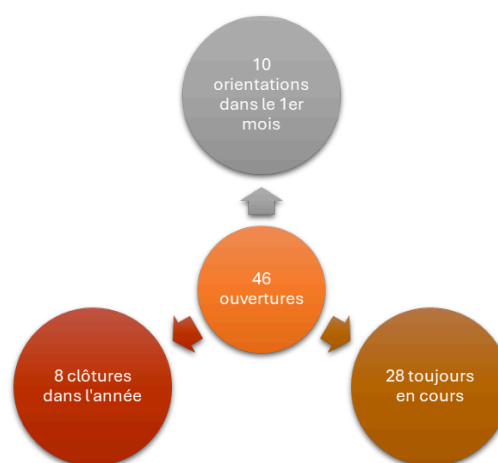
² Service d'Aide à la Jeunesse et Service de Protection de la Jeunesse

NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS ACTIFS EN 2025

Accompagnement individuel	146 demandes inscrites en GAD	Accompagnement collectif
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 300 individus ➤ 133 usagers signataires ➤ 115 dossiers ➤ 46 ouvertures ➤ 46 clôtures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 45 demandes non abouties * ➤ 50 demandes traitées et acceptées ➤ 8 demandes en attente au 31/12/24 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 31 personnes dont 21 en cours d'occupation. ➤ 6 maisons ➤ 7 entrées ➤ 9 sorties

*Demandes non abouties = Personnes mal orientées et redirigées directement vers un autre service et/ou personnes non venues au rendez-vous fixé en permanence.

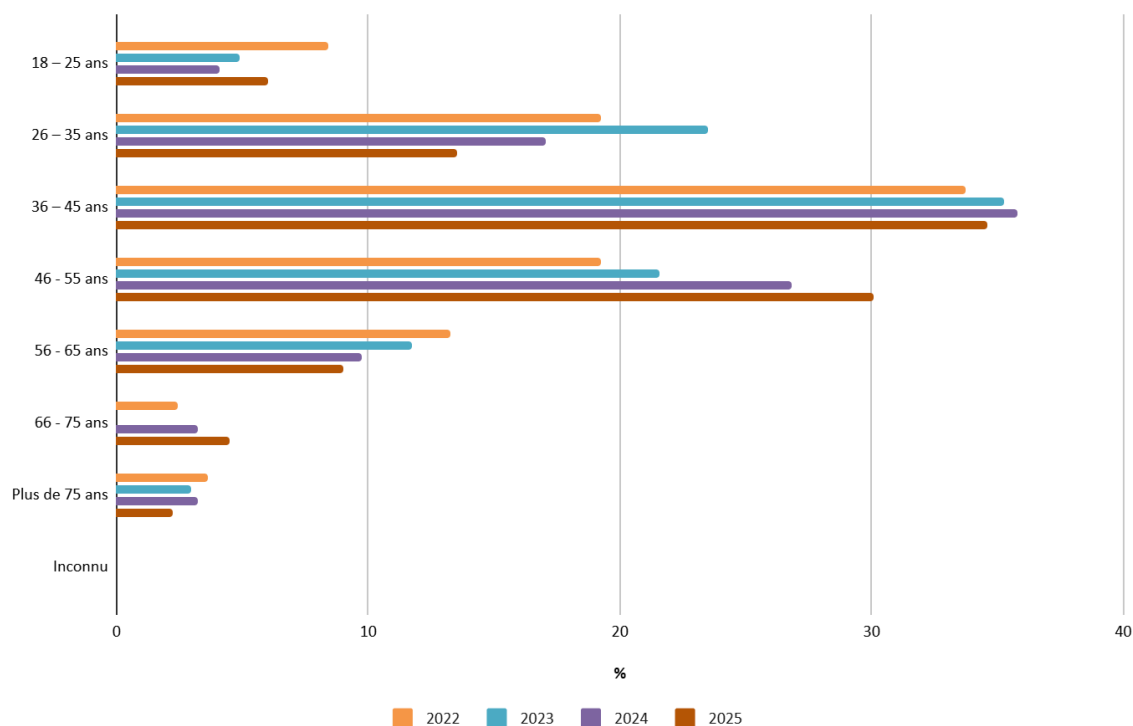
Depuis 2023, nous sommes agréés pour accompagner entre 71 et 80 dossiers actifs en moyenne sur l'année et notre cadre en personnel est défini sur base de cette moyenne pondérée suivant la proportion de dossiers intensifs (=1,5 pour 1) ou de soutien (=0,5 pour 1)



Cette année, nous atteignons 79 dossiers actifs en moyenne.

L'ÂGE DES ADULTES

LA TRANCHE D'ÂGE DE 2021 À 2025



	2022		2023		2024		2025	
	Usagers signat.	%	Usagers signat.	%	Usagers signat.	%	Usagers signat.	%
18 – 25 ans	7	8,4	5	4,9	5	4,1	8	6,0
26 – 35 ans	16	19,3	24	23,5	21	17,1	18	13,5
36 – 45 ans	28	33,7	36	35,3	44	35,8	46	34,6
46 – 55 ans	16	19,3	22	21,6	33	26,8	40	30,1
56 – 65 ans	11	13,3	12	11,8	12	9,8	12	9,0
66 – 75 ans	2	2,4	0	0,0	4	3,3	6	4,5
Plus de 75 ans	3	3,6	3	2,9	4	3,3	3	2,3
Nombre total de pers.	83	100	102	100	123	100	133	100

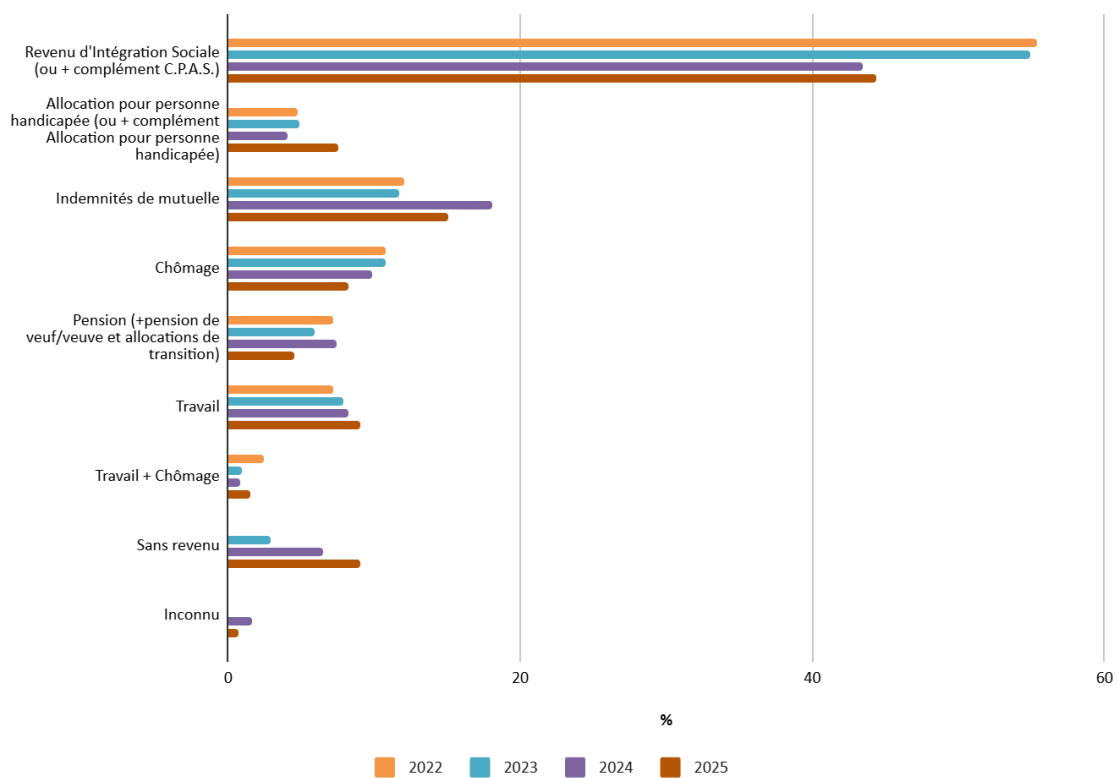
Les individus de 36 à 55 ans constituent toujours la tranche d'âge majoritaire. À partir de 75 ans et plus, nous observons une proportion nettement inférieure par rapport aux tranches d'âge précédentes. En effet, nous ne sommes pas un service de maintien à domicile. Dès lors, les suivis de personnes de plus de 65 ans sont généralement des dossiers ouverts de longue date.

Toutefois, nous constatons un réel manque de dispositifs d'aide sociale pour personnes âgées et les rares que nous connaissons sont payants et dès lors peu accessibles aux plus démunis. Bien qu'il existe de nombreux services d'aide à domicile, ceux-ci se concentrent principalement sur les problèmes de santé et la notion de bien-être physique (soins de santé, séances de kiné, ménage, coiffure, etc.), mais pas du tout sur l'aspect social ou administratif sans lien direct avec la mise en place de ces soins. Les assistants sociaux de ces services sont principalement là pour coordonner les différents prestataires de services/soins autour de la personne.

Peut-être est-il induit que les questions administratives doivent être portées par la famille de la personne âgée, ce qui a pour conséquence d'ignorer les personnes âgées n'ayant pas/plus de liens familiaux et qui souffrent d'isolement ou celles dont l'entourage est lui-même en besoin d'accompagnement et donc pas en capacité de les aider.

LES TYPES DE REVENUS

LES REVENUS DE 2021 À 2025



	2022		2023		2023		2025	
	Usagers signat.	%	Usagers signat.	%	Usagers signat.	%	Usagers signat.	%
Revenu d'Intégration Sociale (ou + complément C.P.A.S.)	46	55,4	56	54,9	53	43,4	59	44,36
Allocation pour personne handicapée (ou + complément Allocation pour personne handicapée)	4	4,8	5	4,9	5	4,1	10	7,52
Indemnités de mutuelle	10	12,0	12	11,8	22	18,0	20	15,04
Chômage	9	10,8	11	10,8	12	9,8	11	8,27
Pension (+pension de veuf/veuve et allocations de transition)	6	7,2	6	5,9	9	7,4	6	4,51
Travail	6	7,2	8	7,8	10	8,2	12	9,02

Travail + Chômage	2	2,4	1	1,0	1	0,8	2	1,50
Sans revenu	0	0,0	3	2,9	8	6,6	12	9,02
Inconnu	0	0,0	0	0,0	2	1,6	1	0,75
Nombre total de personnes	83	100	102	100	122	100	133	100,00

Ces statistiques traduisent seulement la réalité économique pendant l'accompagnement. Quand les personnes s'en sortent bien, et sont suffisamment autonomes, nous arrêtons graduellement l'accompagnement. Notre intervention se situe donc en amont d'une éventuelle remise au travail.

Sans surprise, notre public est en grande partie constitué d'allocataires sociaux percevant le RIS (plus de 44%).

Dans la catégorie « sans revenu », nous pouvons distinguer trois types de profil :

- des personnes en situation illégale ;
- des personnes qui ont perdu leurs droits en raison d'une désinscription administrative (généralement le cas au moment où l'on démarre l'accompagnement);
- des personnes vivant en cohabitation qui sont à charge de leur cohabitant et qui ne peuvent prétendre à l'ouverture d'un droit individuel. Nous craignons d'ailleurs qu'avec le durcissement de la réglementation sur le statut des personnes cohabitantes, annoncé pour 2026, nous ne voyons exploser le nombre de personnes sans revenus parmi nos bénéficiaires et principalement parmi les femmes.

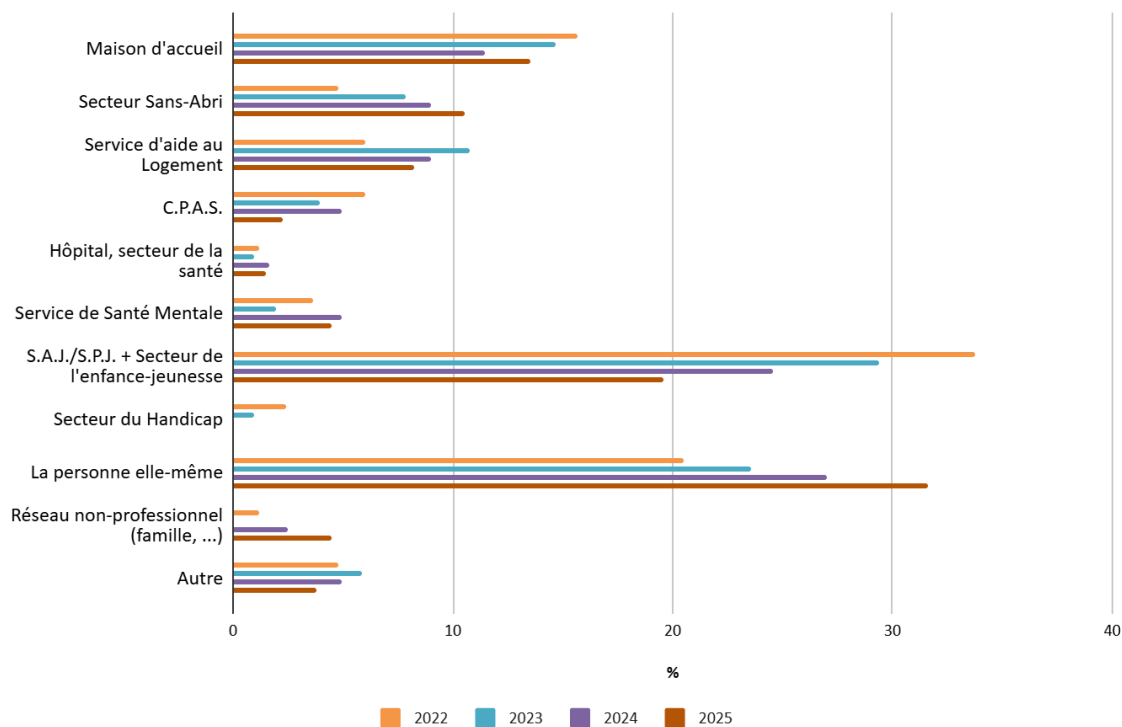
Sur les 12 personnes sans revenus en 2025 :

- 9 sont des personnes qui vivent en couple où c'est le partenaire qui perçoit les revenus (5 femmes et 4 hommes).
- 1 homme vit chez un tiers. Nous venons de démarrer l'accompagnement.
- 2 femmes dont l'une avec un enfant, dont nous venons également de démarrer l'accompagnement.

La personne pour qui nous avons indiqué "inconnu" est une personne pour qui l'accompagnement s'est arrêté très rapidement après l'ouverture et avant que nous ayons pu récolter ce type d'information.

L'ORIGINE DE LA DEMANDE

L'ORIGINE DE LA DEMANDE POUR LES DOSSIERS ACTIFS SUR L'ANNÉE



	2022		2023		2024		2025	
	Usagers signat.	%	Usagers signat.	%	Usagers signat.	%	Usagers signat.	%
Maison d'accueil	13	15,7	15	14,7	14	11,5	18	13,5
Secteur Sans-Abri	4	4,8	8	7,8	11	9,0	14	10,5
Service d'aide au Logement	5	6,0	11	10,8	11	9,0	11	8,3
C.P.A.S.	5	6,0	4	3,9	6	4,9	3	2,3
Hôpital, secteur de la santé	1	1,2	1	1,0	2	1,6	2	1,5
Service de Santé Mentale	3	3,6	2	2,0	6	4,9	6	4,5
S.A.J./S.P.J. + Secteur de l'enfance-jeunesse	28	33,7	30	29,4	30	24,6	26	18,8

Secteur du Handicap	2	2,4	1	1,0	0	0,0	0	0,0
La personne elle-même	17	20,5	24	23,5	33	27,0	42	31,6
Réseau non-professionnel (famille, ...)	1	1,2	0	0,0	3	2,5	6	4,5
Autre	4	4,8	6	5,9	6	4,9	5	4,5
Nombre total de dossiers	83	100	102	100	122	100	133	100

Depuis 2024, la majorité des demandes proviennent de la personne elle-même, soit via le bouche-à-oreille, soit par l'intermédiaire d'un service social qui aura simplement communiqué nos coordonnées à une personne en besoin de guidance. Ceci témoigne de la bonne renommée de notre service aujourd'hui.

Les demandes provenant des maisons d'accueil regroupent 11 maisons d'accueil bruxelloises, dont 5 pour les ouvertures en 2025.

Les 14 demandes émanant du "secteur sans-abri" proviennent des services suivants :

- 1 d'un service de GAD,
- 2 d'un centre de jour,
- 1 d'un service de travail de rue,
- 6 d'un centre d'hébergement d'urgence,
- 1 d'un l'hôtel social,
- 2 du CAW³.

Parmi les services d'aide au logement, on recense 3 AIS, 2 services de logements communaux, la SASLS⁴, la CCL de l'Ilot, une SISP⁵, un service du CAW.

Dans les envoyeurs "autres", on retrouve 1 demande d'un service d'aide aux victimes, 1 demande du CAW Brussels et 1 demande de CASA Légal⁶ et 2 demandes du CLB⁷.

³ Centrum Algemeen Welzijnwerk (*Centre d'aide sociale générale*).

⁴ Service d'Accompagnement social des locataires sociaux.

⁵ Société Immobilière de Service Public.

⁶ <https://casalegal.be/>

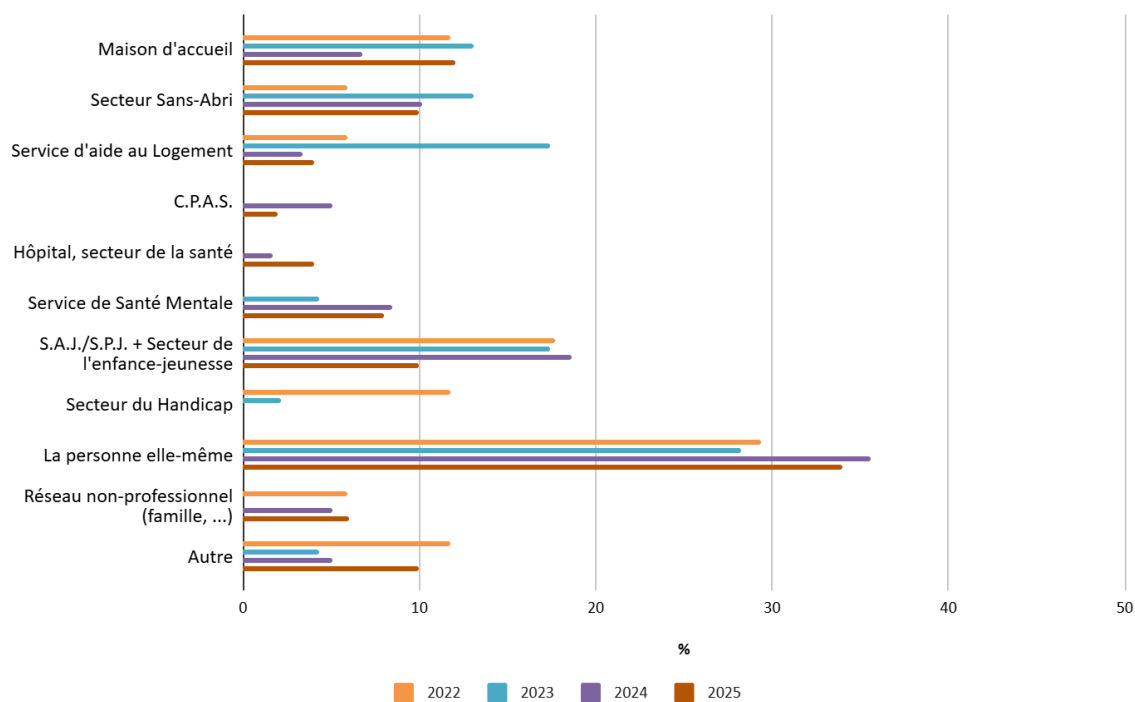
⁷ Centrum voor Leerlingenbegeleiding

Les demandes émanant du S.A.J. et du secteur de l'enfance/jeunesse restent importantes mais en diminution progressive depuis 2021. Ce secteur a pour mission de se concentrer sur l'intérêt des enfants, mais se retrouve de fait confronté à de nombreuses familles en grande précarité où les parents eux-mêmes ont besoin d'être aidés dans leurs difficultés à assumer toutes leurs obligations administratives et financières. Lorsque les services d'aide à la jeunesse réalisent que la famille risque de perdre son logement ou vit dans un logement inadapté à ses besoins, ceux-ci font souvent appel à Fami-Home et ont clairement identifié notre accompagnement comme indispensable pour prévenir la perte du logement.

Pour rappel, nous avons répertorié ici uniquement les dossiers orientés chez nous par le secteur de la jeunesse. Si l'on tient compte de l'ensemble des dossiers actifs qui comportent un travail de collaboration, parfois très soutenu, avec ce secteur, nous constatons que **35,8% de nos guidances familiales sont en rapport avec le S.A.J., le S.P.J. ou un Juge de la jeunesse**. En 2023, ce pourcentage était de 40% et en 2024 de 28%.

Rappelons également que certaines situations connaissent une ouverture d'un dossier au S.A.J. ou au S.P.J. en cours d'accompagnement à Fami-Home. Parfois, nous sommes nous-mêmes initiateurs de cette demande d'ouverture, et ce toujours après mûre réflexion, et dans la mesure du possible avec le concours de la famille.

L'ORIGINE DE LA DEMANDE POUR LES DOSSIERS OUVERTS DANS L'ANNÉE

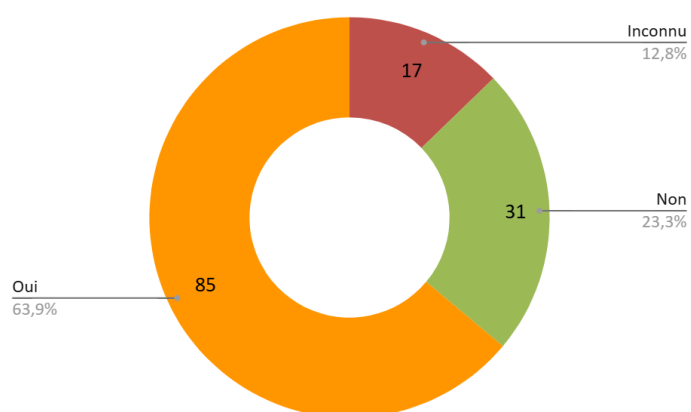


Ouverts durant l'année	2022		2023		2024		2025	
	Usagers signat.	%	Usagers signat.	%	Usagers signat.	%	Usagers signat.	%
Maison d'accueil	2	11,8	6	13,0	4	6,8	6	12,0
Secteur Sans-Abri	1	5,9	6	13,0	6	10,2	5	10,0
Service d'aide au Logement	1	5,9	8	17,4	2	3,4	2	4,0
C.P.A.S.	0	0,0	0	0,0	3	5,1	1	2,0
Hôpital, secteur de la santé	0	0,0	0	0,0	1	1,7	2	4,0
Service de Santé Mentale	0	0,0	2	4,3	5	8,5	4	8,0
S.A.J./S.P.J. + Secteur de l'enfance-jeunesse	3	17,6	8	17,4	11	18,6	5	10,0
Secteur du Handicap	2	11,8	1	2,2	0	0,0	0	0,0
La personne elle-même	5	29,4	13	28,3	21	35,6	17	34,0

Réseau non-professionnel (famille, ...)	1	5,9	0	0,0	3	5,1	3	6,0
Autre	2	11,8	2	4,3	3	5,1	5	10,0
Nombre total de dossiers	17	100	46	100	59	100	50	100

Il nous paraît important de préciser que ce tableau ne doit pas être utilisé pour tenter de définir notre public. L'origine de la demande identifie les associations qui transmettent, à un moment donné du parcours de la personne, la demande de celle-ci. Si nous nous référons au graphique ci-dessous, nous pouvons constater que les personnes avec un passé de sans-abri restent majoritaires, même si elles n'ont pas été directement orientées par ce secteur.

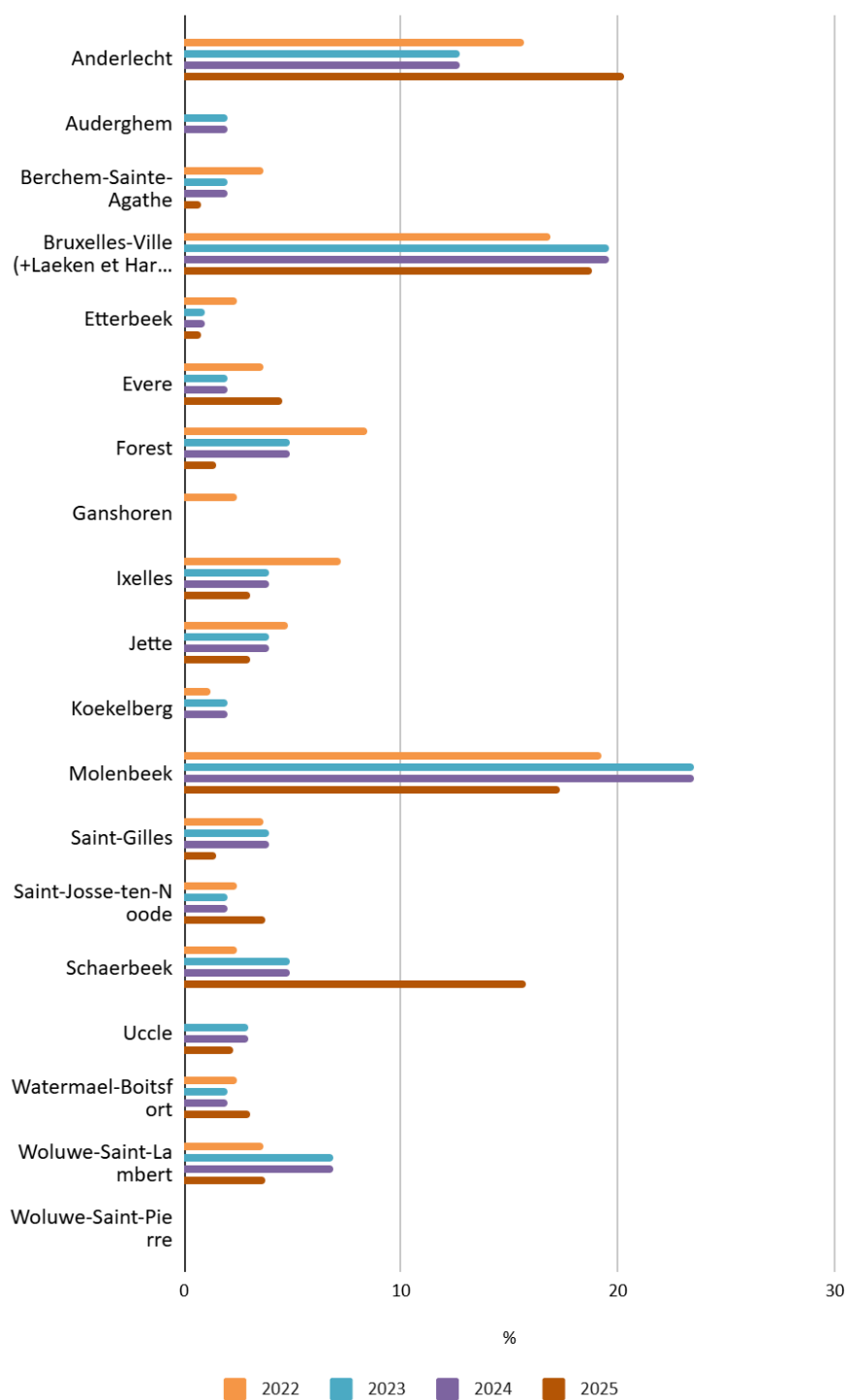
PERSONNES QUI ONT ÉTÉ À UN MOMENT DONNÉ SANS-ABRI PARMIS LES DOSSIERS ACTIFS EN 2025 :



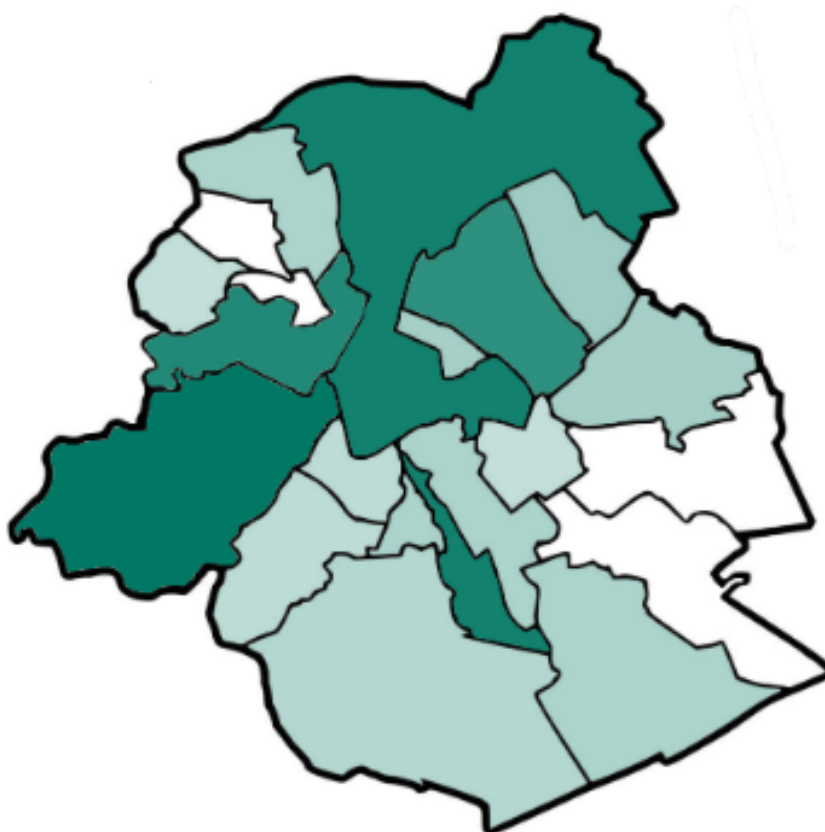
Cette année, **64 %** des personnes suivies à Fami-Home ont, à un moment donné de leur vie, vécu en rue et/ou en maison d'accueil.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE SUR LE TERRITOIRE DE BRUXELLES

LES DOSSIERS ACTIFS EN 2025:



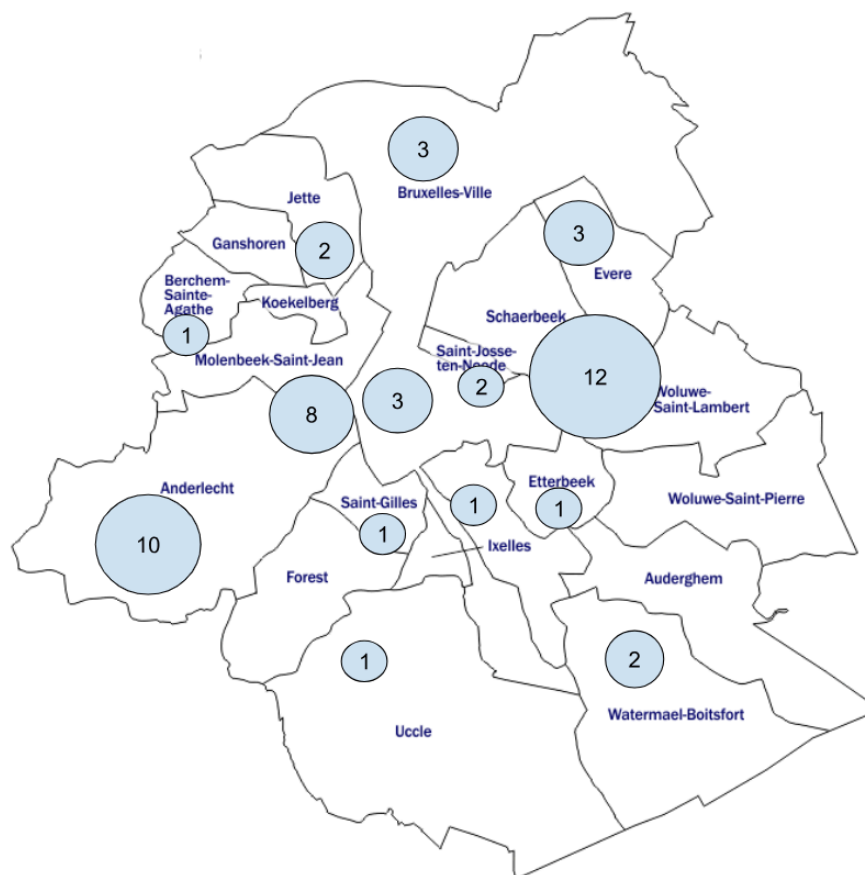
	2022		2023		2024		2025	
	Usagers signat.	%	Usagers signat.	%	Usagers signat.	%	Usagers signat.	%
Anderlecht	13	15,7	13	12,7	23	12,7	27	20,3
Auderghem	0	0,0	2	2,0	1	2,0	0	0,0
Berchem-Sainte-Agathe	3	3,6	2	2,0	4	2,0	1	0,8
Bruxelles-Ville (+Laeken et Haren)	14	16,9	20	19,6	29	19,6	25	18,8
Etterbeek	2	2,4	1	1,0	0	1,0	1	0,8
Evere	3	3,6	2	2,0	5	2,0	6	4,5
Forest	7	8,4	5	4,9	3	4,9	2	1,5
Ganshoren	2	2,4	0	0,0	1	0,0	0	0,0
Ixelles	6	7,2	4	3,9	7	3,9	4	3,0
Jette	4	4,8	4	3,9	2	3,9	4	3,0
Koekelberg	1	1,2	2	2,0	0	2,0	0	0,0
Molenbeek	16	19,3	24	23,5	23	23,5	23	17,3
Saint-Gilles	3	3,6	4	3,9	3	3,9	2	1,5
Saint-Josse-ten-Noode	2	2,4	2	2,0	4	2,0	5	3,8
Schaerbeek	2	2,4	5	4,9	6	4,9	21	15,8
Uccle	0	0,0	3	2,9	3	2,9	3	2,3
Watermael-Boitsfort	2	2,4	2	2,0	2	2,0	4	3,0
Woluwe-Saint-Lambert	3	3,6	7	6,9	6	6,9	5	3,8
Woluwe-Saint-Pierre	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Inconnu	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Nombre Total de dossiers	83	100	102	100	122	100	133	100



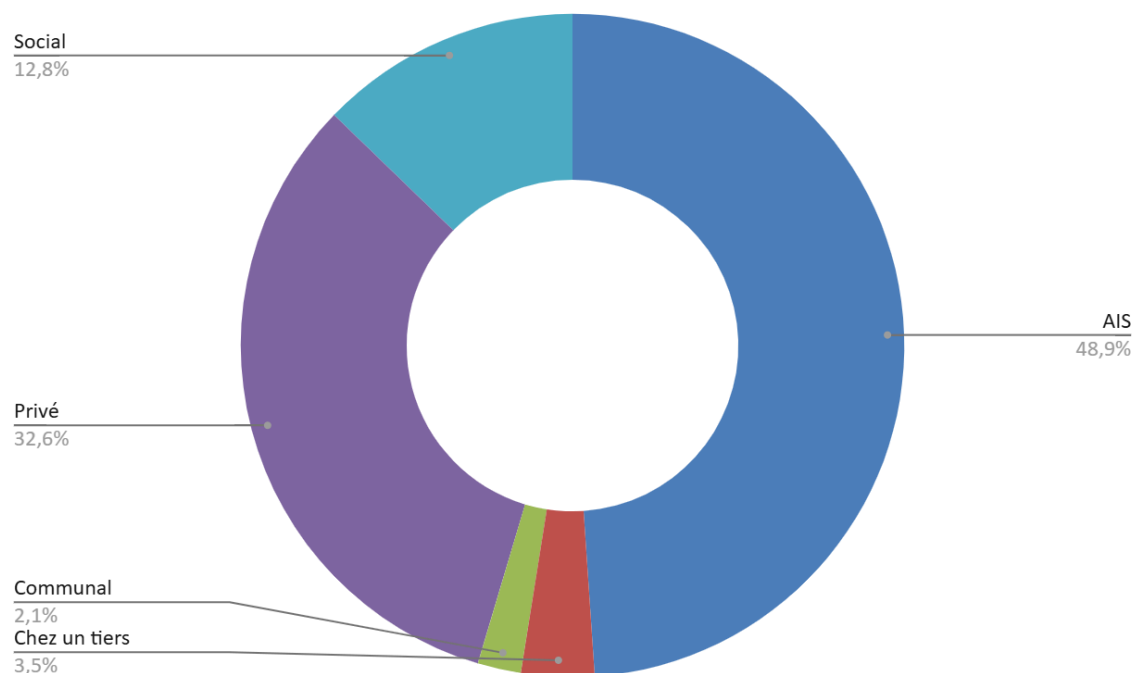
Vu notre compétence pour intervenir sur l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, nous rappelons, comme chaque année, que le temps passé pour se rendre au domicile des personnes peut être important. Notons également que nous devons parfois nous rendre dans des lieux très mal desservis par les transports en commun.

Contrairement aux idées reçues et stéréotypées, nous touchons à la fois les communes dites plus pauvres telles que Saint-Josse-Ten-Node et Schaerbeek mais aussi les communes dites plus riches comme Uccle, Woluwe-Saint-Lambert ou Watermael-Boitsfort. Il faut rappeler qu'il y a des logements sociaux dans toutes les communes et des personnes en difficulté partout. De plus, certaines communes disposent de moins de services d'aide sociale sur leur territoire que d'autres, ce qui explique aussi le besoin d'un service qui se déplace à domicile sur toute la Région de Bruxelles-Capitale, et évite ainsi à la personne de devoir traverser la ville pour obtenir de l'aide.

Concernant uniquement les nouveaux dossiers ouverts en 2025, nous touchons 14 communes différentes dont voici la répartition géographique:

LES DOSSIERS OUVERTS EN 2025

TYPES DE LOGEMENTS



Vu l'augmentation croissante du coût du logement à Bruxelles, il n'est pas étonnant de constater que seulement 33% des ménages occupent un logement privé. Notons que tous nos usagers entrent dans les conditions d'accès au logement social et se retrouvent à défaut dans un logement AIS ou privé, ce qui grève une part plus importante de leur budget comme nous pouvons le voir dans les tableaux ci-dessous.

Nous rappelons que le loyer et les charges correspondent à la partie la plus incompressible des dépenses d'un ménage et également la plus incontournable dans la garantie du maintien en logement.

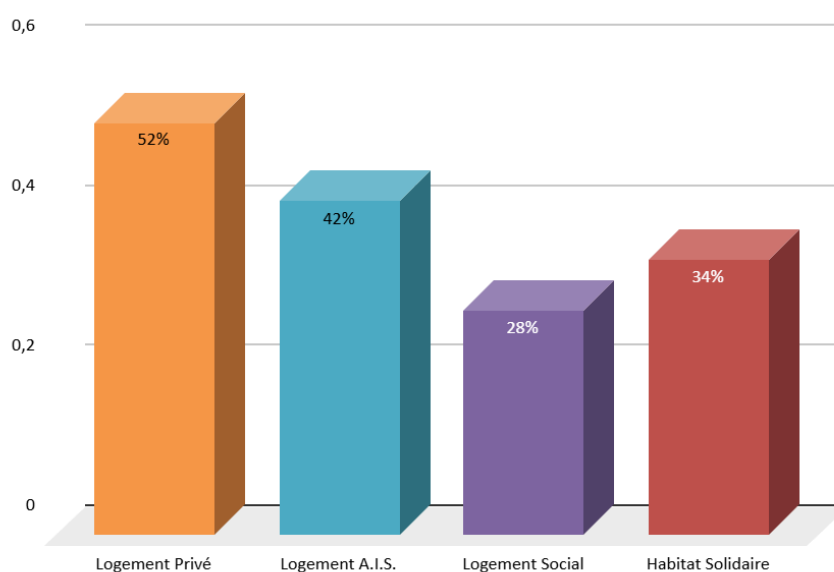
Nous avons fusionné ces deux types de dépenses, cela se justifiant aussi en raison des modes de calcul souvent très différents selon le type de logement (logement social, A.I.S. ou privé) où une partie des charges peut ou non être comprise dans le loyer.

Nous avons fait le rapport entre le poste loyer/charges et les revenus, selon le type de logement et la composition familiale pour 97 dossiers dont les données étaient connues.

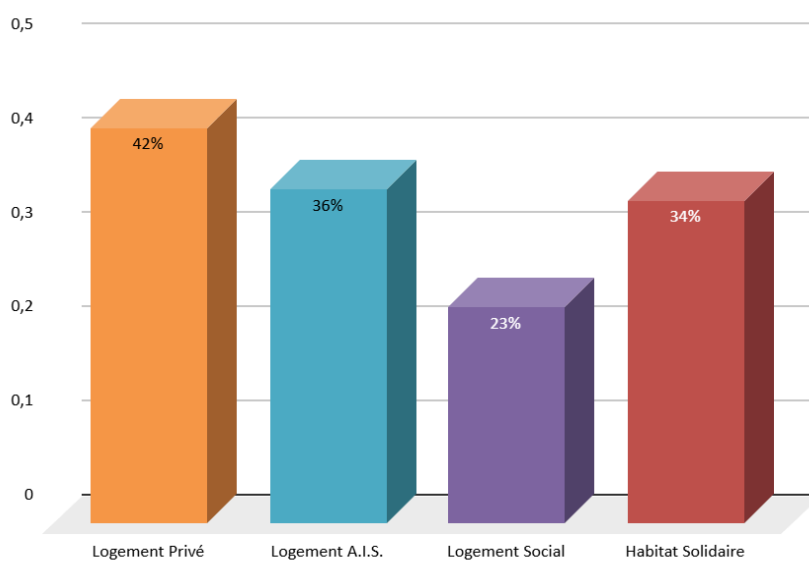
Nous entendons par « charges » la somme des charges communes et des consommations énergétiques.

Nous trouvons intéressant de distinguer deux types de résultats, l'un tenant compte des revenus sans allocations familiales et l'autre avec. En effet, nombre de familles, si elles n'avaient pas leurs allocations familiales, ne parviendraient pas à survivre une fois le loyer payé.

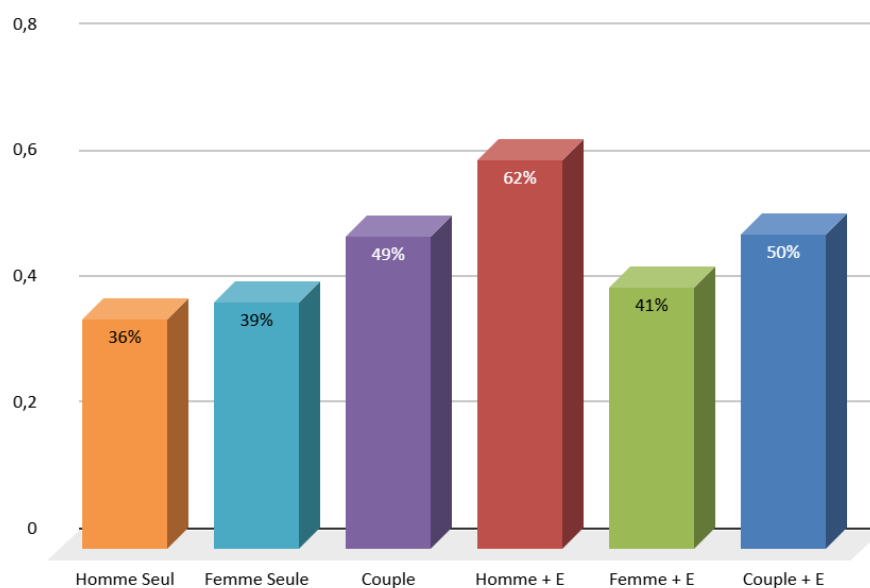
L'IMPACT DU CÔÛT DU LOGEMENT SUR LES REVENUS SELON LE TYPE DE LOGEMENT



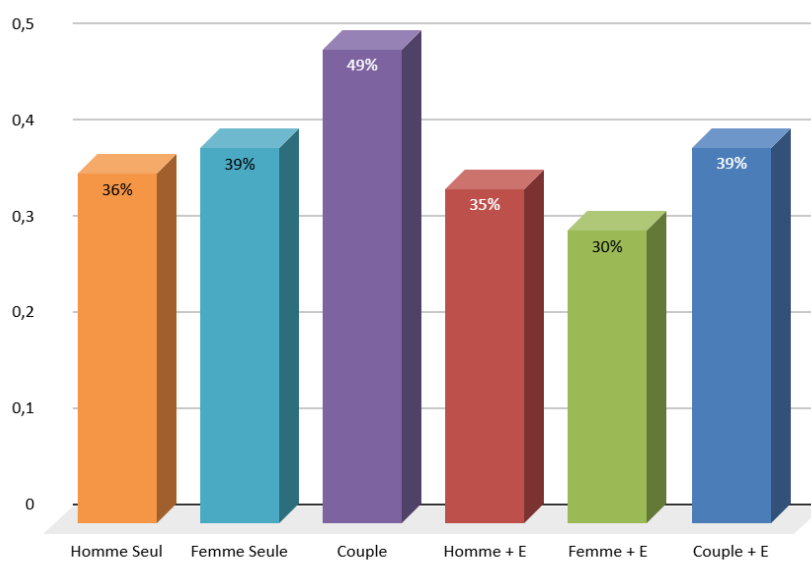
L'IMPACT DU COÛT DU LOGEMENT SUR LES REVENUS SELON LE TYPE DE LOGEMENT (ALLOCATIONS FAMILIALES COMPRISES)



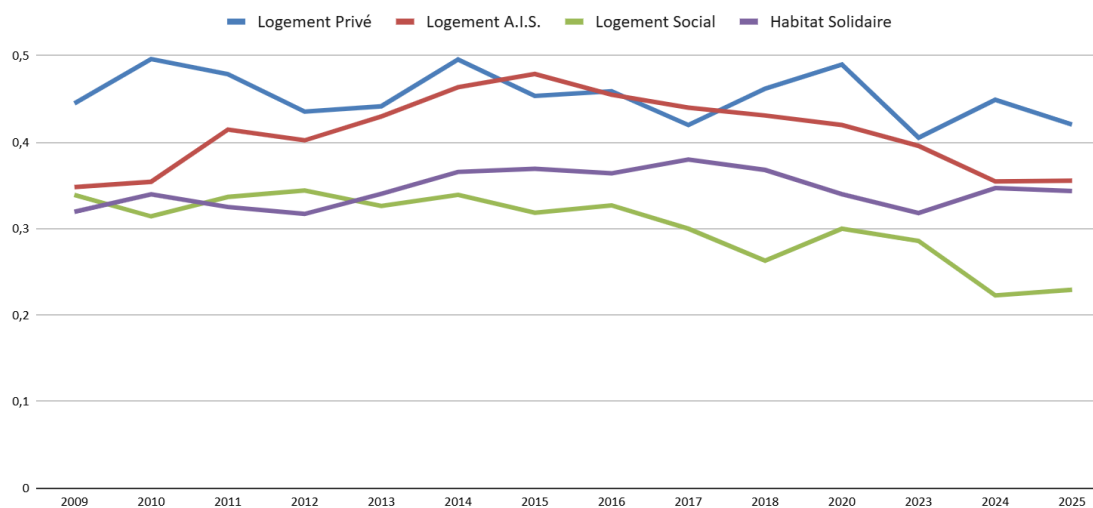
L'IMPACT DU COÛT DU LOGEMENT SUR LES REVENUS SELON LA COMPOSITION FAMILIALE



L'IMPACT DU COÛT DU LOGEMENT SUR LES REVENUS SELON LA COMPOSITION FAMILIALE (ALLOCATIONS FAMILIALES COMPRISES)



EVOLUTION DU COÛT DU LOGEMENT DE 2009 À 2025 (AVEC AF)



FRÉQUENCE DES RENCONTRES ET RÉPARTITION ENTRE SOUTIEN ET INTENSIF

ITEMS DÉFINIS PAR LA FÉDÉ BICO POUR DÉTERMINER LA FRÉQUENCE DES RENCONTRES

Chaque démarche dans un dossier est enregistrée dans une « feuille de route ».

Les démarches sont divisées en 4 catégories : Di, Dr, Bi, Br.

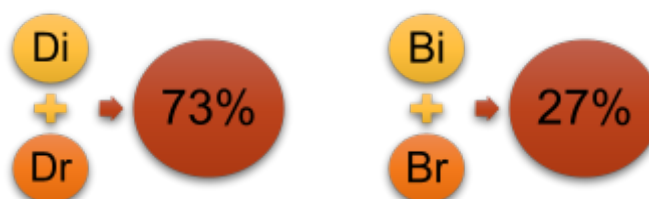
En fonction du nombre de démarches, un dossier est qualifié :

- **Suivi intensif** → en moyenne une démarche par semaine (= minimum 4h/mois)
- **Suivi de soutien** → en moyenne une démarche par mois (1 à 3h/mois).

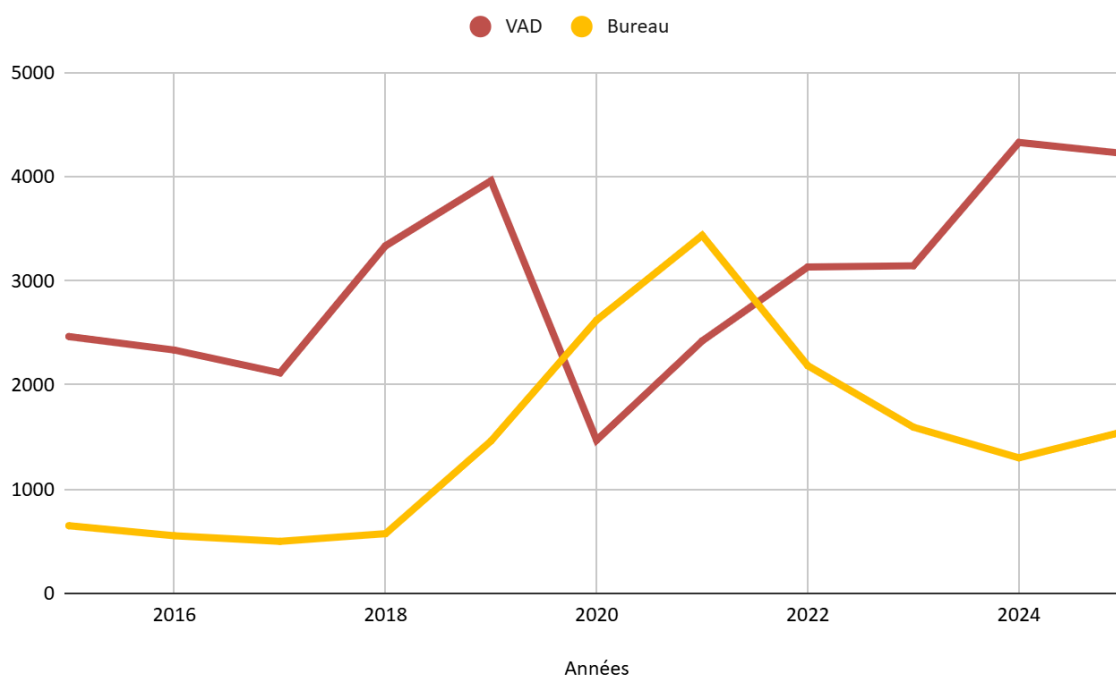
Code	Abréviation de:	Type de démarche
Di	déplacement individuel	rencontre avec l'utilisateur en déplacement
Dr	déplacement réseau	rencontre avec un ou des tiers du réseau d'aide, avec ou sans l'utilisateur et en déplacement
Bi	bureau individuel	rencontre ou appel téléphonique avec l'utilisateur au bureau
Br	bureau réseau	rencontre ou appel téléphonique ou e-mail avec un ou des tiers du réseau d'aide, au bureau en présence ou non de l'utilisateur

TOTAL DES ENTRETIENS PAR ITEM EN 2025

Di	Dr	Bi	Br	Total
3206 55,51 %	1017 17,61 %	729 12,62 %	824 14,27 %	5776 100%



TOTAL DES ENTRETIENS SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES



Notre ordonnance nous impose d'effectuer au moins 51% de nos entretiens en visite à domicile (VAD). En 2025, nous en sommes à 73%. Nous voyons que chaque année le nombre de VAD est toujours largement supérieur aux interventions qui s'effectuent au bureau, hormis durant le confinement en 2020 et 2021.

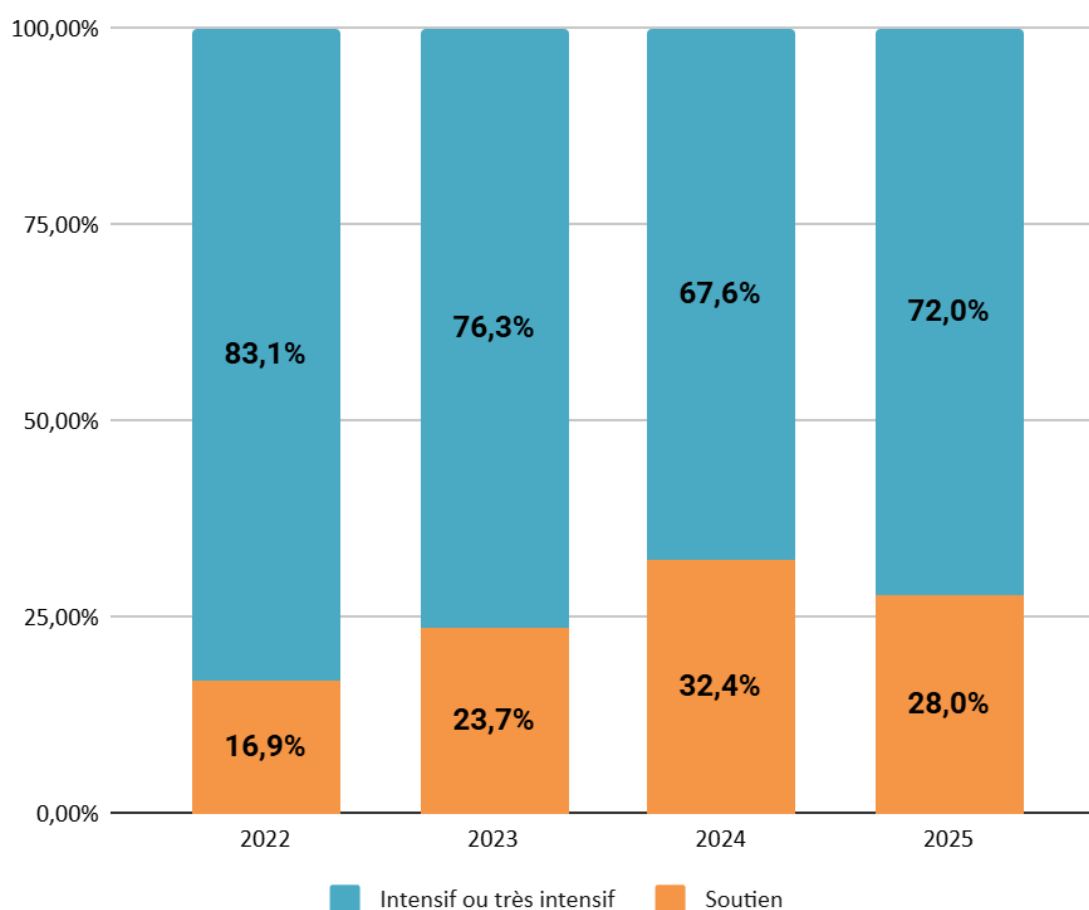
Que ce soit par rapport au lien de confiance établi ou par rapport au contenu même de l'accompagnement, les visites à domicile sont réellement une force de notre travail. **Le fait d'aller à la rencontre de l'utilisateur rompt aussi avec le modèle où c'est à l'utilisateur de devoir se mettre toujours en mouvement vers les services.** Or, cette mise en route n'est pas toujours évidente. Cela demande de l'énergie, de la confiance en soi et l'aptitude suffisante pour se repérer (plusieurs de nos suivis sont analphabètes).

Recevoir plutôt que d'être reçu peut s'avérer favorable dans la dynamique de la relation d'aide et cela permet bien souvent de désamorcer toute une série de blocages. Cependant, cela peut aussi devenir problématique lorsque nous avons le sentiment que la personne nous considère comme du personnel à son service, et il nous appartient alors de bien nommer nos limites.

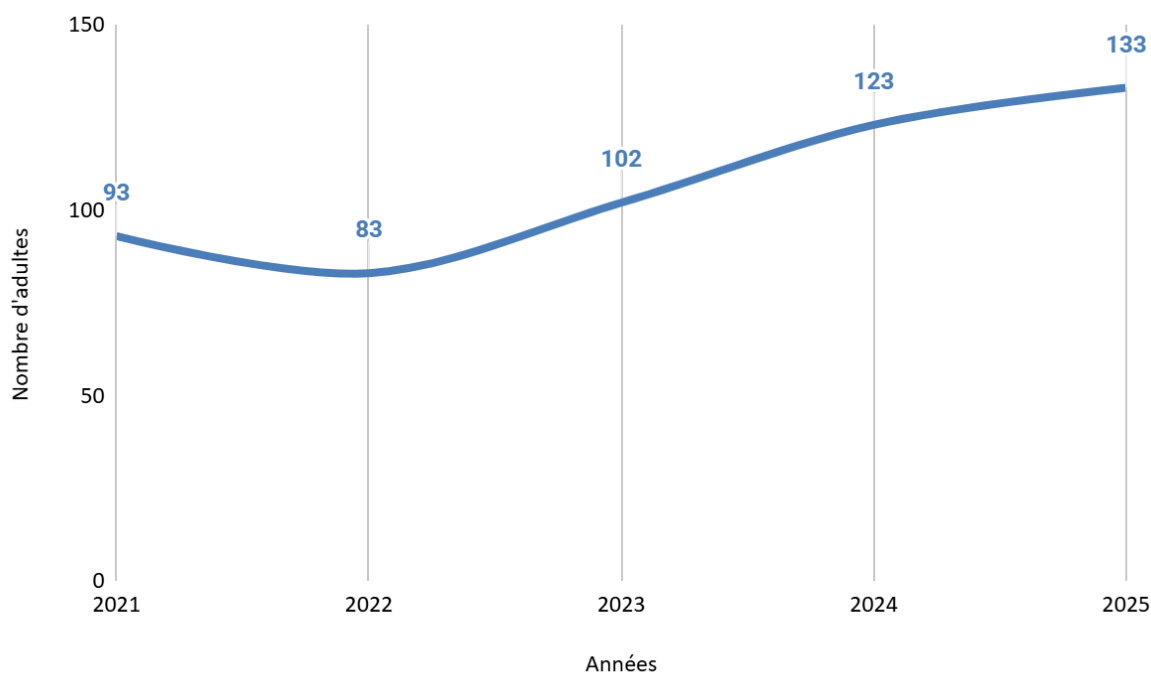
Pour rappel, nous arrivons à une moyenne pondérée de **79 dossiers actifs**. Pour ce faire, nous disposons de 4 ETP travailleurs sociaux subsidiés par la COCOM et de 2,5 ETP Maribel répartis entre la GAD et l'habitat solidaire (HS).

Nous totalisons 1444 entretiens par travailleur social en 2025. Si l'on considère qu'un ETP preste environ 1564 heures par an (hors temps de réunion d'équipe et de formation), il reste à peine 120 h/an à un travailleur pour rédiger ses rapports sociaux, remplir sa feuille de route et ses statistiques quotidiennes et rédiger ses nombreux courriers. Nous pouvons dès lors affirmer que **sans l'aide des postes Maribel, nous n'arriverions pas à notre quota minimum de 71 dossiers actifs en moyenne**.

RÉPARTITION SOUTIEN – INTENSIF SUR LE TOTAL DE DOSSIERS ACTIFS EN 2025



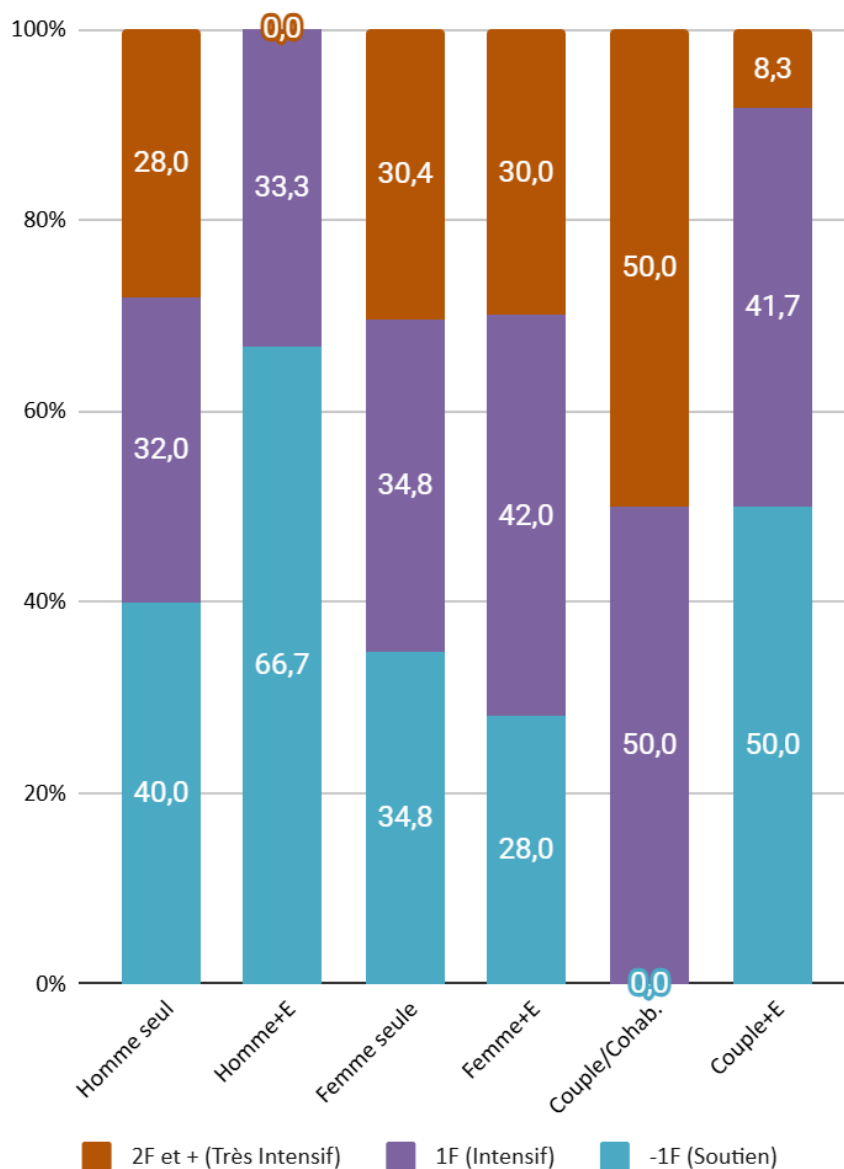
Nous observons une diminution progressive des suivis intensifs entre 2022 et 2024 alors qu'en 2025 on observe une remontée des suivis intensifs . En parallèle, le nombre total de personnes accompagnées ne cesse d'augmenter comme nous le montre le graphique ci-dessous, notamment suite à la dernière modification de notre agrément, en 2023, où nous sommes passé d'un agrément pour suivre 60 dossiers à un agrément pour 80 dossiers en moyenne, ce qui nous donne droit à un ETP en plus.



En 2025, bien que nous enregistrons simultanément une hausse du nombre de dossiers intensifs et du nombre total de personnes accompagnées, nous observons en parallèle une légère diminution du pourcentage de VAD par rapport à 2024. Ces résultats reflètent fidèlement la réalité de terrain : une hausse des demandes entraîne nécessairement un ajustement, soit dans le volume global d'interventions, soit dans la fréquence des VAD en raison du fait que celles-ci mobilisent davantage de temps en raison des déplacements, parfois très longs.

Les VAD restent toutefois majoritaires avec un taux de 73%.

FRÉQUENCE (F) PAR CATÉGORIE EN 2025



Nos accompagnements sont en majorité intensifs voire très intensifs.

Concernant les familles, la présence d'enfants amène une dimension supplémentaire dans l'accompagnement qui traitera aussi des questions concernant l'éducation de ceux-ci, la scolarité, le bien-être, l'hygiène et l'alimentation, la relation parents/enfants, l'exercice de l'autorité parentale, etc.

Nous disposons désormais d'un recul suffisant pour constater que certains dossiers, engagés depuis de nombreuses années et caractérisés initialement par une intensité d'interventions marquée, évoluent progressivement vers un accompagnement de soutien, avant de se clôturer. Au fil du temps, les personnes concernées acquièrent une plus grande autonomie, ce qui nous amène à travailler avec elles sur la clôture de l'accompagnement.

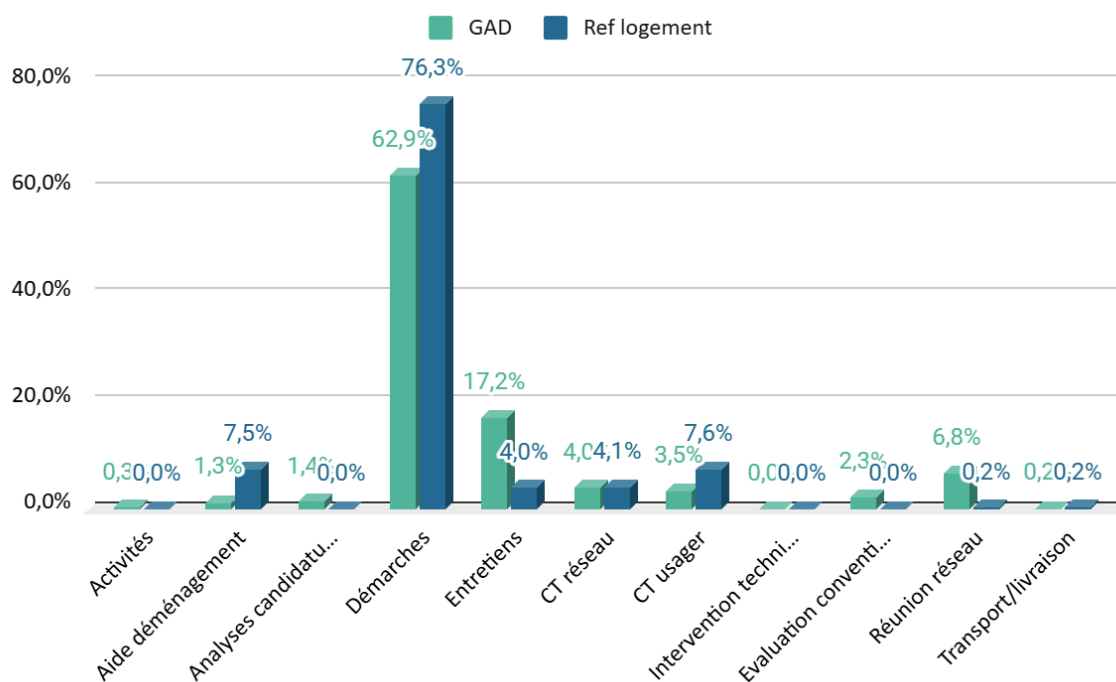
Cette évolution se déploie de manière graduelle sur plusieurs années et nécessite un travail minutieux. Il s'agit pour nous de l'aboutissement idéal, bien que, dans certains cas, cet objectif ne puisse être atteint qu'après de nombreuses années, ponctuées de tâtonnements tantôt fructueux, tantôt infructueux, d'espoirs suivis de découragements, d'avancées significatives puis de reculs notables... En somme, un parcours semé d'embûches, tant pour la personne accompagnée que pour les travailleurs sociaux.

Dès lors, ***il apparaît dénué de sens de limiter arbitrairement la durée des accompagnements à cinq ans.*** Cependant, nous reconnaissons l'importance d'une évaluation annuelle systématique de chaque dossier, afin de questionner la pertinence de la poursuite de l'accompagnement. Il nous incombe de demeurer vigilants afin d'éviter toute forme d'installation dans une routine d'accompagnement, pouvant conduire à une dépendance vis-à-vis du lien créé avec le référent.

TYPES D'INTERVENTIONS

LES INTERVENTIONS DE LA GAD ET DU RÉFÉRENT LOGEMENT

Nous avons distingué les interventions menées dans le cadre de la guidance à domicile et les interventions menées par notre référent logement, lequel est susceptible d'intervenir sur tous les dossiers dès lors qu'ils sont concernés par une question liée à l'occupation de leur logement ou un besoin de relogement.

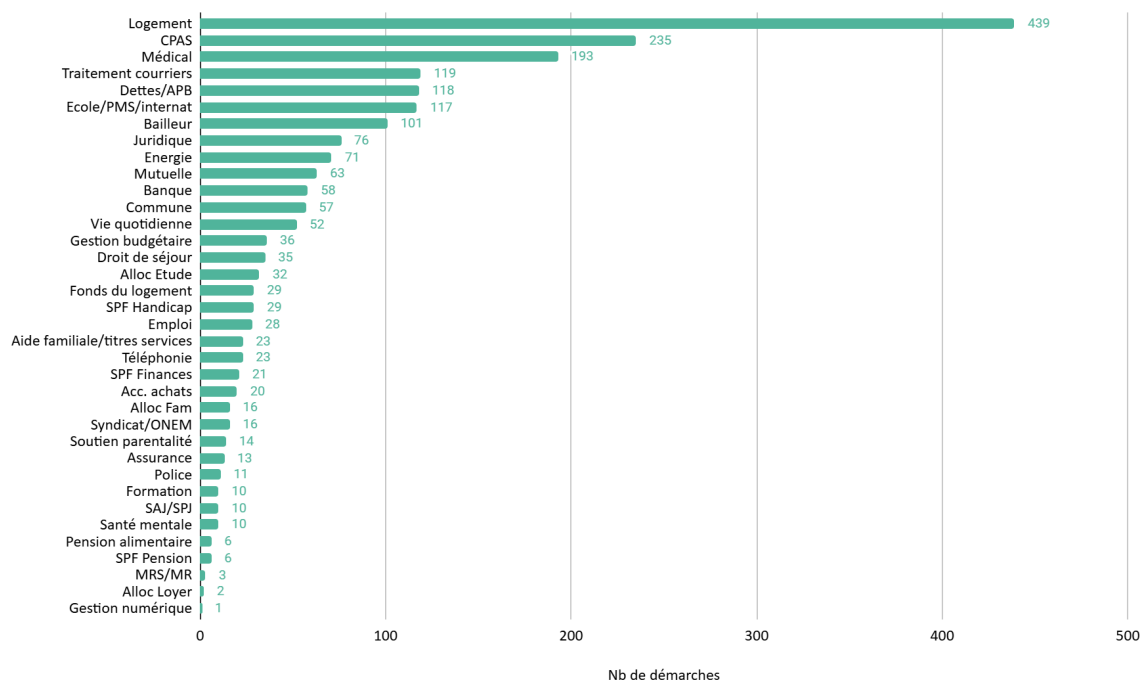


Les entretiens en présentiel ou téléphoniques nous permettent de prendre connaissance de l'évolution de la situation, de faire le point sur les dernières actualités, d'apporter un soutien moral, de discuter de l'occupation du logement et de la planification des démarches à venir.

Les activités représentent un type d'intervention très récent à Fami-Home. Nous avons décidé d'organiser des activités trimestrielles via les tickets art. 27⁸, comme outil pour sortir de l'isolement et en même temps pour faciliter l'accès à la culture et à des moments de loisirs partagés avec ses enfants. Ces moments permettent aussi de rencontrer d'autres familles accompagnées par Fami-Home et d'échanger sur leur expérience ou de simplement faire connaissance et tisser des liens. Nous avons choisi de commencer avec des activités pour les familles, mais l'idée est progressivement de varier notre offre et de nous adresser à l'ensemble de nos usagers. Nous avons réalisé à quel point cette offre est appréciée et à quel point cela tisse aussi des liens positifs et solides qui servent de support essentiel à la construction de la relation d'aide.

Les démarches représentent toute action entreprise avec la personne et celles-ci sont nettement majoritaires.

⁸ Article 27 est une asbl née à Bruxelles en 1999. Par ses actions, elle vise à sensibiliser et faciliter l'accès à la participation culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile. <https://bruxelles.article27.be/Article-27-Bruxelles-140>

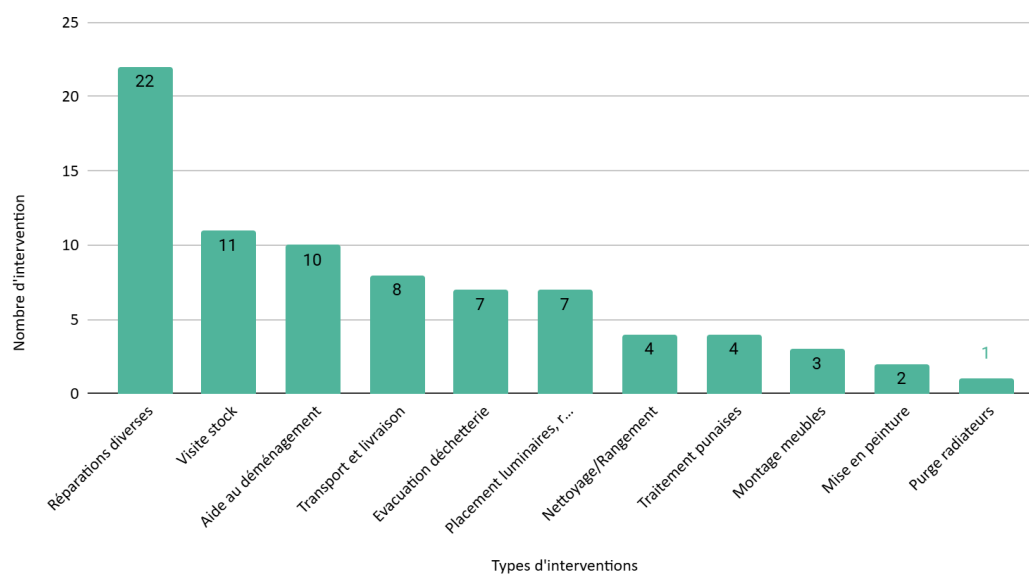


C'est la deuxième année où nous récoltons les données chiffrées du type de démarches effectuées. Notre système de récolte de données est en cours de construction et nécessite encore quelques ajustements, mais les résultats obtenus donnent déjà un bon aperçu. Sans surprise, le CPAS arrive en tête de peloton et le "logement" décroche la première place. Nous apportons effectivement une aide conséquente autour de l'occupation du logement et de la remise en logement. Nous bénéficions d'un référent logement en interne qui ne s'occupe d'ailleurs que de ces questions-là et vient en renfort de ses collègues référents de dossiers pour les soulager dans cette charge de travail. Il s'agit entre autres de toutes les démarches d'inscription en AIS, SISF, Régies foncières, Fonds du logement, etc. et le suivi des demandes d'interventions techniques.

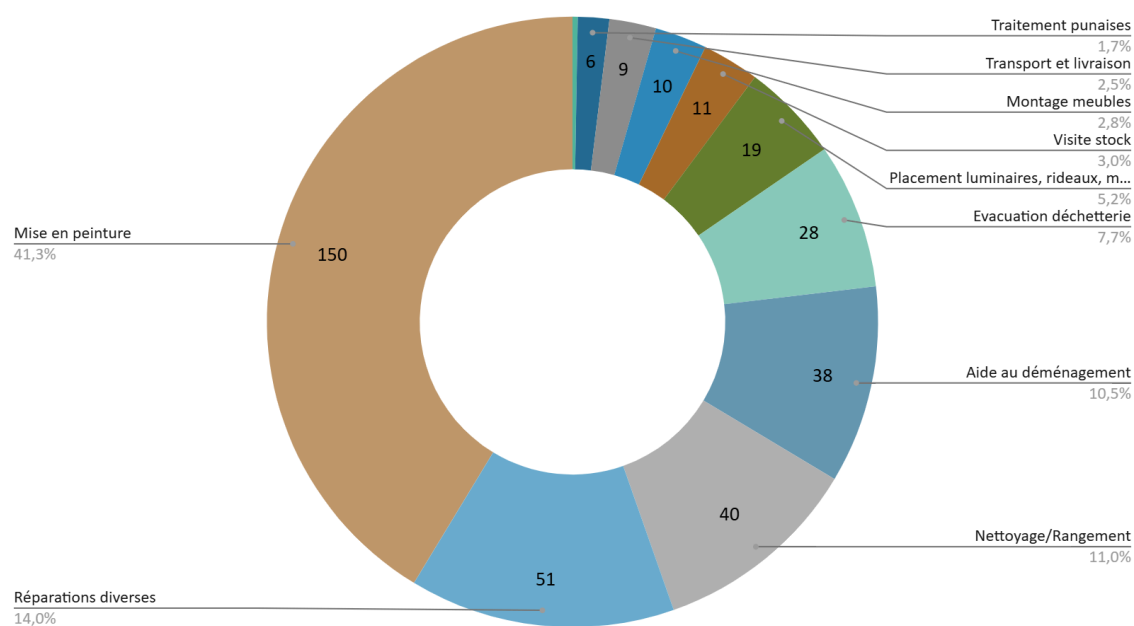
Quant aux démarches vis-à-vis des CPAS, ce sont les nombreux dysfonctionnements de ces derniers qui nous obligent à intervenir plus que de raison pour tenter de débloquer des situations qui ne devaient pas l'être. Le fonctionnement chaotique de certains CPAS a une répercussion directe sur notre charge de travail dans la mesure où nous cherchons à limiter au maximum les conséquences désastreuses sur la situation financière des usagers.

LES INTERVENTIONS TECHNIQUES

Types d'interventions



Nombre d'heures d'interventions par catégorie



En 2025, l'équipe sociale a introduit 80 demandes d'interventions techniques dont 39 auprès de notre service interne et 41 auprès de services tiers⁹.

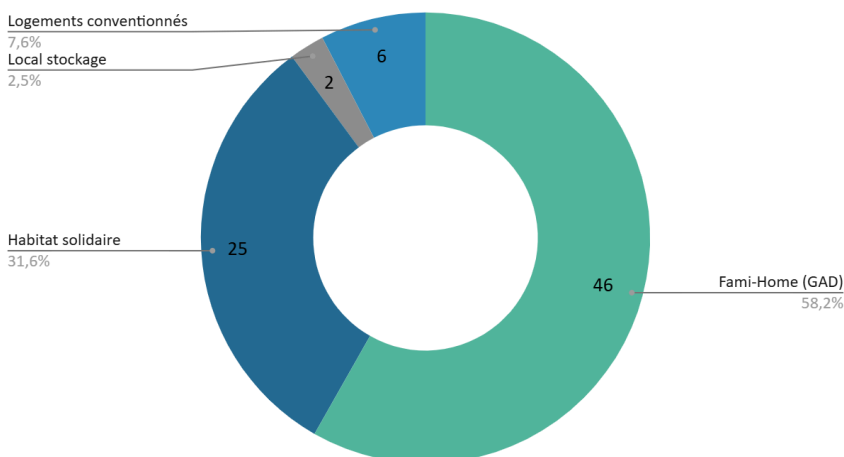
⁹ AIS Quartiers, Compagnons dépanneurs, Multijob, Top dératisation.

Nous totalisons **363 heures** sur les 80 interventions techniques pour tous nos projets confondus (IPL-GAD-HS) dont 222 heures assurées par notre ouvrier mi-temps.

Les réparations diverses constituent la majorité des interventions dont voici un aperçu :

- réparations interrupteurs
- raccordement électrique d'une cuisinière
- réparations de portes et serrures
- changements mitigeurs cuisine et sdb
- remplacement d'un double vitrage cassé
- réparations mobiliers
- débouchages siphon et canalisation
- réparation de la chasse d'eau

Lieux d'interventions



Ces interventions concernent en majorité les personnes en GAD et sont assurées principalement par notre service technique, le SIL (Service d'Installation en logement) et l' AIS Quartiers.

Témoignage de notre ouvrier polyvalent

Samuel Renard

Je suis ouvrier polyvalent à Fami-Home et je travaille à mi-temps mais je pense néanmoins que les quatre mois écoulés depuis le début de mon contrat furent suffisamment riches pour partager mon vécu de la découverte de cette fonction et de son évolution.

Il m'est en premier lieu rapidement apparu que les tâches effectuées répondent à des attentes très concrètes des bénéficiaires de guidance à domicile et des habitats solidaires. Dans le domaine des interventions nécessitant des compétences techniques spécialisées, qui constituent entre un tiers et la moitié des demandes, je peux distinguer d'une part les interventions techniques à la charge des locataires et d'autre part les entretiens à la charge des propriétaires. Les premières sont principalement sur des réparations et entretiens de plomberie, de serrurerie, de menuiserie et d'électricité pour lesquelles les revenus des locataires ne suffisent pas à assumer la charge. Les seconds correspondent à des devoirs que les propriétaires ou leurs gestionnaires n'assument pas, soit faute de moyens, dans les cas par exemple d'une gestion par Agence Immobilière Sociale, soit parfois par manque de volonté en ce qui concerne des bailleurs privés. Mes interventions dans ces cas ont le plus souvent consisté à appuyer les demandes avec plus ou moins d'insistance et cela a souvent suffi à obtenir les résultats escomptés (à titre d'exemple le remplacement d'une chaudière en attente depuis six mois ou le remplacement d'appareils électroménager).

L'autre part du travail d'ouvrier dans notre service de guidance, majoritaire ces six derniers mois, répond à des demandes n'appelant pas de qualifications techniques particulières que sont par exemple le rangement, le tri, le montage de meubles, le placement de rideaux ou de luminaires ou encore le nettoyage ou la mise en peinture avant état des lieux. Ces besoins témoignent de l'isolement des demandeurs qui ne disposent pas toujours d'un réseau de solidarité familial ou amical suffisant pour les épauler dans ces tâches. Cet aspect du travail, plus ingrat au premier abord, est cependant celui qui se révèle le plus fertile sur le long et moyen terme puisqu'il inscrit ma fonction dans un cercle de confiance entre les bénéficiaires, les assistants sociaux et moi-même. Et bien que je puisse être tenté de mener les opérations seul et à ma manière en vue d'un résultat rapide, j'ai pu constater que cette relation se construit a contrario par la discussion, le faire ensemble et le respect de la temporalité des personnes. Cette manière de procéder a entraîné en diverses circonstances une plus grande implication des bénéficiaires dans l'amélioration de leur cadre de vie et éveillé chez certaines personnes une projection plus concrète dans un logement. Telle personne s'est par exemple sentie capable d'effectuer seule des travaux de peintures après avoir observé mon intervention, telle autre de me devancer en achetant et remplaçant des étagères seule, telle autre de faire un peu de ménage dans son logement pour la première fois depuis plusieurs années. De plus, de nombreux bénéficiaires initient désormais mes interventions en effectuant les achats de pièces au préalable.

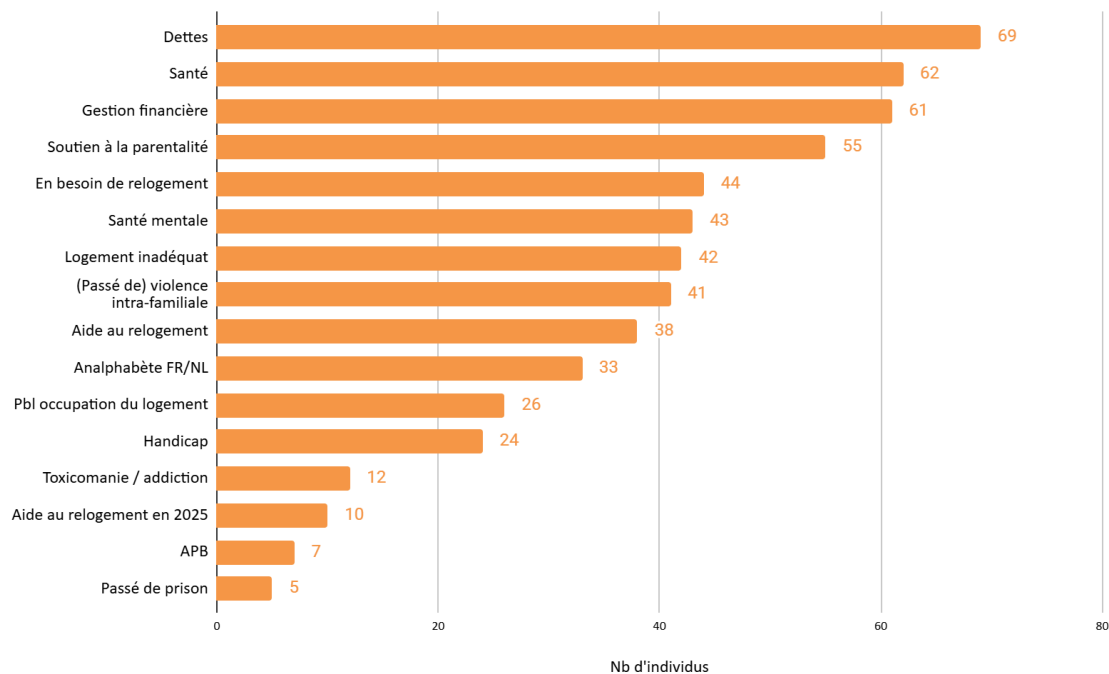
Si ces constats m'aident à mieux définir les contours de ma fonction, c'est aussi la découverte de certaines contraintes auxquelles je n'avais pas à faire face dans mes précédents postes dans des structures à vocation commerciale qui orientent ma pratique. Ainsi et d'autant plus que mon temps de travail est réduit, je laisse désormais le plus souvent le temps aux demandeurs de faire une partie de la démarche. En outre, puisque j'interviens seul la plupart du temps, je dois souvent demander aux bénéficiaires de me donner un coup de main. Enfin, comme je dispose de moyens matériels assez réduits, il est nécessaire pour moi d'étendre le réseau de solidarité des bénéficiaires et de Fami-Home.

Ce dernier point est l'un des objectifs qui me tient le plus à cœur et pour lequel j'ai déjà pu compter sur ma direction et sur l'équipe. Nous avons ainsi pu mettre en place un système de prêt avec le Centre d'accueil d'urgence Ariane qui me permet de disposer d'un véhicule avec une charge financière minimale pour notre structure. Nous nous sommes également rapprochés de l'Asbl Les Compagnons Dépanneurs afin de faire appel plus régulièrement à leurs moyens en outils ou à certaines compétences techniques qui me font défaut. J'ai par ailleurs pu compter à plusieurs reprises sur l'expérience du pôle technique de l' AIS Quartiers, partenaire de Fami-Home. Je pense que la pertinence de ce poste d'ouvrier polyvalent dans une petite structure de guidance repose sur la recherche de moyens auprès d'autres structures du secteur qu'elles soient mieux ou différemment dotées et sur la mise en place de systèmes d'échanges avec ces dernières. Je nous souhaite d'avancer dans cet esprit de nécessaire solidarité au cours de cette année qui commence.

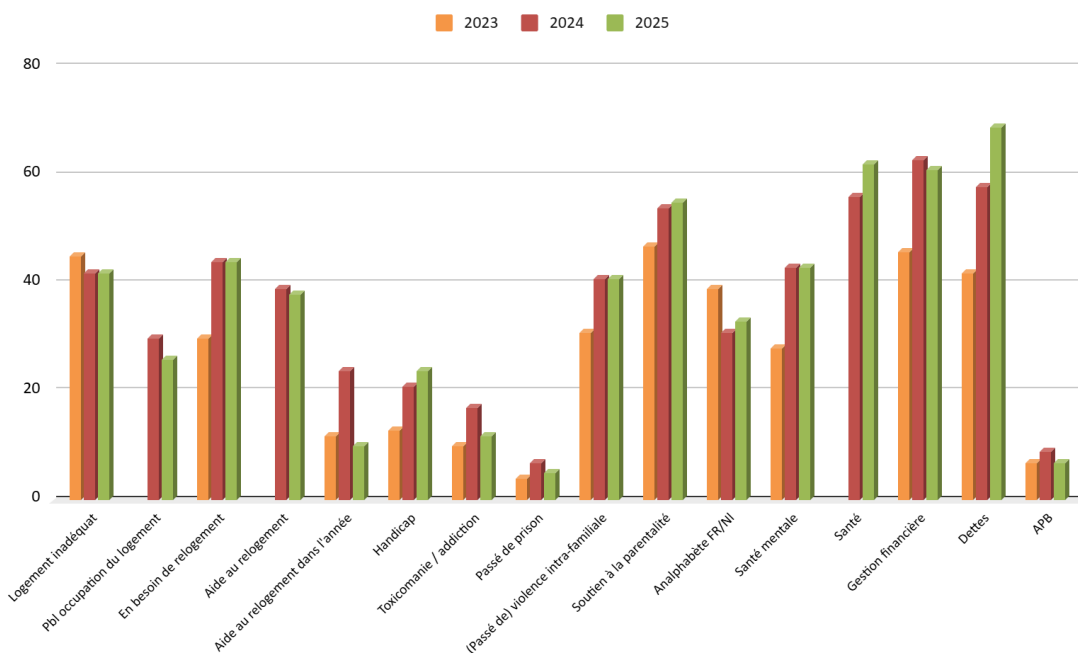
Pour conclure ce bref témoignage, je dirais que l'accueil de l'équipe de Fami-Home et les retours des bénéficiaires m'ont déjà permis de prendre en main cette fonction à ma manière et de m'y sentir à l'aise. Ce contexte et l'autonomie et la confiance dont je dispose m'ouvrent la voie pour mettre en pratique de nouvelles idées pour développer nos services. Il subsiste de plus certains aspects de mon travail qu'il me reste à découvrir au cours de cette année comme l'aide au déménagement ou la réalisation seul ou en équipe de réparations plus importantes. Je suis donc impatient de faire face à de nouvelles surprises propres au travail social qui ne manqueront pas de maintenir éveillés les sens d'adaptation et d'inventivité de notre équipe.

PROBLÉMATIQUES RECENSÉES

PROBLÉMATIQUES EN 2025



PROBLÉMATIQUES DE 2023 À 2025



APB=Administration provisoire de biens

Logement inadéquats = insalubre, trop petit, trop cher

Pbl d'occupation du logement = le ménage éprouve des difficultés à occuper son logement adéquatement (manque d'entretien)

Aide au relogement = ménage ayant bénéficié de notre aide pour se reloger

Aide au relogement dans l'année = personne ayant bénéficié de notre aide pour se reloger dans l'année.

Soutien à la parentalité = conseil dans l'éducation ou la relation parent/enfant.

Pour commencer, nous rappelons que notre préoccupation principale est de prévenir la perte du logement. Le graphique ci-dessus démontre que nous avons **49 personnes relogées sur 133 (36,8%) dont 10 en 2025, toutes relogées en AIS**. Nous déplorons 1 seule perte de logement. Cependant, cette personne a pu réintégrer un nouveau logement 9 mois plus tard et nous avons pu reprendre l'accompagnement avec elle après son séjour en Maison d'accueil. Nous pouvons dès lors considérer que l'objectif de **maintien en logement est atteint à 99,25%**.

Bon nombre de ménages rencontrent un problème lié à leur logement, soit parce que le logement est inadapté, soit parce que la manière d'occuper le logement est inadéquate. En 2025, parmi ces ménages, 33% (44 ménages) sont en besoin de relogement et 7,52% (10 ménages) ont bénéficié de notre aide pour se reloger au cours de l'année. **40,6% des ménages (54 ménages) que nous accompagnons sont donc ou ont été concernés par un besoin de relogement cette année**. Par ailleurs, 28,57% des dossiers actifs en 2025 ont bénéficié d'une aide au relogement dans les années précédentes. **Ce qui fait un total de 70 % de nos bénéficiaires qui sont concernés par cette question**.

Depuis 2023, nous faisons l'exercice de recenser les problématiques que nos usagers rencontrent le plus souvent. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive et n'a pour ambition que d'illustrer la variété des situations rencontrées. Face à un public qui cumule bien souvent plusieurs de ces problématiques, il nous semble essentiel de mettre en valeur la nécessité d'une prise en charge holistique, telle que nous la pratiquons à Fami-Home.

Ainsi, nous connaissons bon nombre de situations qui cumulent un problème de logement (trop petit, trop cher ou insalubre), un surendettement, un handicap chez un ou plusieurs enfants, de la violence intrafamiliale, une souffrance psychique souvent liée à la charge mentale qu'engendrent toutes les difficultés rencontrées, sans parler d'un manque de compréhension de la langue qui nécessite un accompagnement dans chaque démarche administrative. Et ce ne sont que des exemples parmi d'autres.

À Fami-Home, nous accompagnons la personne sur l'ensemble des difficultés rencontrées et nous construisons l'accompagnement avec elle en tenant compte de tous les aspects de sa situation. Si besoin, nous pouvons compléter cet accompagnement par l'intervention d'un ou plusieurs services plus spécialistes dans un domaine en particulier (par exemple dans les matières juridiques). Quand tel est le cas, nous demeurons généralement le référent central et coordonnons les différents services en veillant à ce qu'il n'y ait pas de double emploi.

Depuis quelques années et *a fortiori* depuis la pandémie, nous constatons un développement accru de l'utilisation du numérique dans notre société en général. Le recours aux technologies de l'information et de la communication par les services administratifs publics et privés provoque des inégalités sociales et ce qu'on appelle le phénomène de la **fracture numérique**. Nos usagers sont particulièrement concernés par cette fracture puisque leur état de pauvreté limite leur accès aux technologies devenues indispensables pour effectuer toute une série de démarches. En outre, un manque de connaissance dans l'utilisation de ces outils entre également en ligne de compte pour certains. En effet, c'est l'apprentissage de la démarche plus que l'outil qui vient à manquer. Certains ne savent pas utiliser correctement leur smartphone ou ne savent pas gérer une boîte e-mail par exemple. Bon nombre d'entre eux ont besoin d'être assistés dans l'utilisation des outils numériques.

La palme des services désormais inaccessibles revient au secteur bancaire, lequel s'est totalement déshumanisé en supprimant presque toute forme de service client en agence, à l'exception du cadre strict du service bancaire universel.

Ainsi, nous devons de plus en plus accompagner nos usagers pour effectuer des démarches auxquelles ils n'ont plus accès sans notre aide, ce qui renforce leur dépendance non souhaitée à nos services. Nous devons alors parfois les aider à se procurer des outils (PC, smartphone, lecteur de CI, installation de l'application itsme, etc.) à la hauteur de leurs moyens et, ensuite, il nous faut leur apprendre à utiliser ces outils numériques. Cette évolution n'est pas sans conséquences sur nos pratiques. Paradoxalement, nous passons parfois plus de temps autour d'une démarche à cause de cette hyper numérisation au fonctionnement pas toujours optimal. En revanche, pour nos suivis qui se débrouillent un peu plus, on constate que cela facilite leurs démarches,

accélère les délais de traitement et nous permet de gagner du temps. Ce n'est malheureusement pas le cas de la majorité de nos suivis.

Une autre problématique que nous souhaitons mettre en avant, c'est le fonctionnement déplorable des CPAS. Nous rencontrons depuis toujours des difficultés avec ces services, mais ces dernières années, la situation ne s'est pas arrangée, que du contraire. Nous avons atteint des sommets en termes de manquements qui bafouent les droits élémentaires des bénéficiaires du RIS.

L'absence de référent, le non-respect des délais de réponse (parfois plus de 3 à 4 mois après l'introduction de la demande avant d'obtenir le RIS), la demande de documents non légitimes (comme les extraits du compte courant), la perte de documents par le CPAS qui demande parfois plusieurs fois de fournir les mêmes documents, sont tant de raisons qui retardent ainsi les délais de traitement et de réponse. Nous devons de plus en plus interpellier les responsables de service, mais aussi parfois jusqu'à la présidence des CPAS. Lorsque nous tentons d'alerter les CPAS, la seule réaction que nous obtenons est un discours de plainte par rapport à leur charge de travail qu'ils brandissent systématiquement comme motif de leurs importants retards. Or, ce sont les bénéficiaires du CPAS qui sont les plus à plaindre dans cette histoire et on ne peut que s'inquiéter davantage des conséquences désastreuses qui vont survenir suite aux décisions du gouvernement actuel de mettre fin aux allocations de chômage au-delà de deux ans. Ce n'est pas une vague de demande qui va affluer vers les CPAS déjà saturés, c'est un tsunami.

En conclusion, nos usagers font face à de multiples difficultés et ont besoin d'un accompagnement global qui exige que nous soyons aussi complets que des couteaux suisses. Nous devenons spécialisés dans de multiples domaines, devons jongler avec des matières diverses et variées qui demandent de plus en plus de compétences. Notre métier se complexifie et devient de plus en plus exigeant et éreintant. Ceci explique sans doute le phénomène de burn-out et de pénurie dans notre secteur d'activité ; il serait temps de s'en inquiéter et d'apporter un meilleur soutien à ces travailleurs sociaux en réduisant leur charge de travail et en finançant correctement le cadre en personnel nécessaire. Malheureusement, nous en sommes loin et l'avenir s'annonce encore bien sombre pour notre secteur. A l'heure de la rédaction du présent rapport, nous ignorons toujours si nous allons encore percevoir notre subvention en tant qu'AIPL et nous sommes contraints d'avancer le paiement des salaires si nous voulons conserver notre personnel en place et

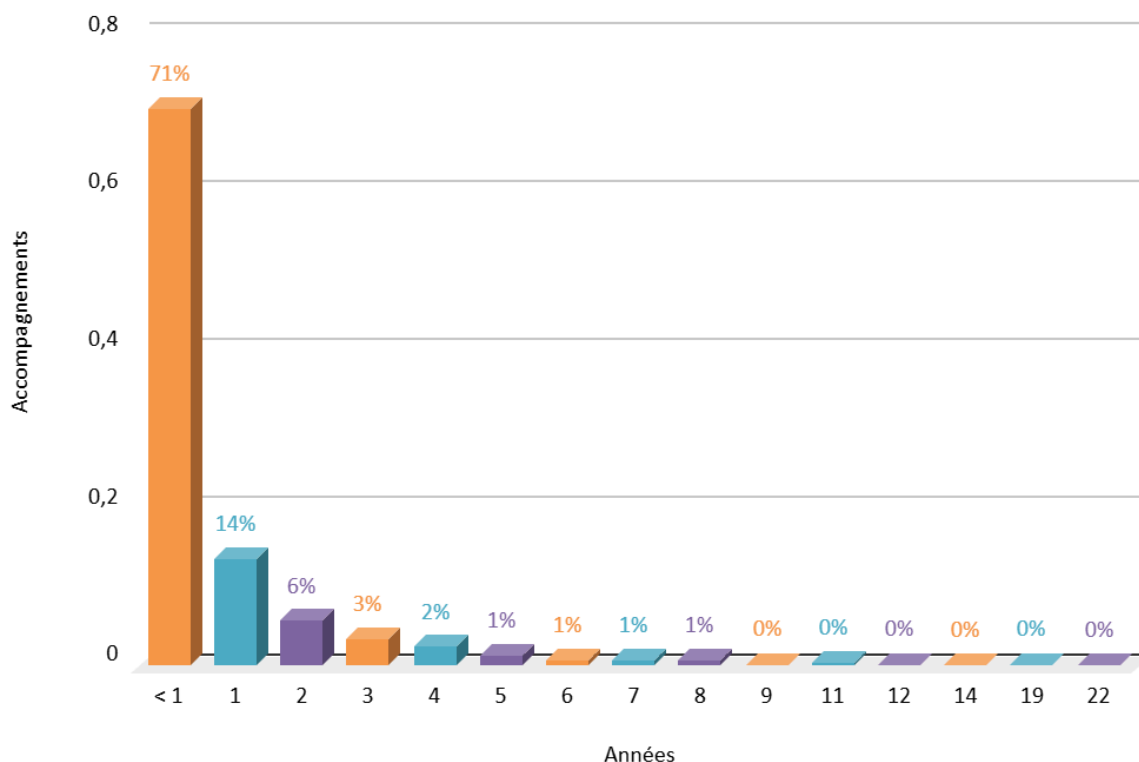
ce, en puisant dans notre trésorerie sans certitude de ce que nous allons obtenir en définitive. Cette situation est inadmissible et insupportable. Cette insécurité financière nous plonge dans un climat anxigène intenable. Comment assurer nos missions et la mise en œuvre de notre politique de qualité dans le respect de ce qui nous est imposé par nos pouvoirs subsidants dès lors que ceux-là même ne nous donnent pas les moyens nécessaires pour exécuter ces missions ?

DURÉE ET FIN DE L'ACCOMPAGNEMENT

Mallorie Van den Nyden

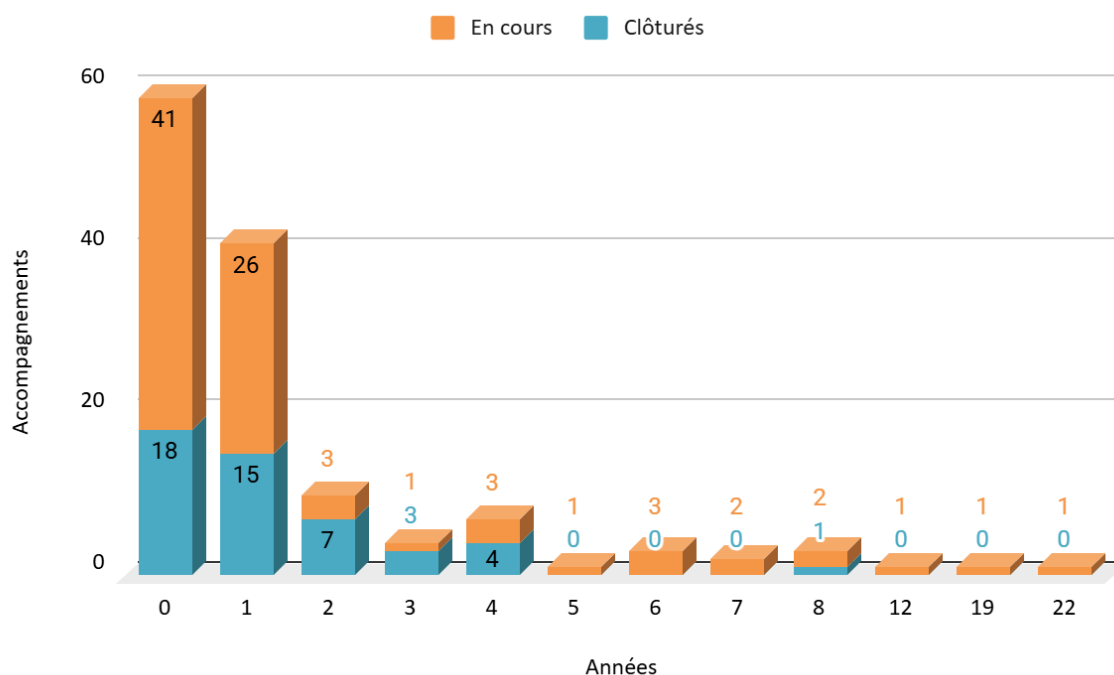
Nous estimons qu'il s'agit d'un indicateur déterminant pour l'évaluation de nos objectifs de « mise en autonomie » et de maintien à domicile, tout en apportant un regard sur les raisons majeures qui conduisent à l'aboutissement de l'accompagnement ou à la rupture de celui-ci. Au 31/12/2025, nous atteignons un total de 980 adultes enregistrés depuis la création de Fami-Home.

DURÉE DES ACCOMPAGNEMENTS DE 2003 À 2025



La durée moyenne totale est de 1,1 an
La durée moyenne en 2025 est de 1,9 ans

DURÉE D'ACCOMPAGNEMENT EN 2025



Il est important de savoir que la durée d'un accompagnement n'est pas un indicateur de résultat. Un accompagnement se construit sur mesure, en collaboration avec l'utilisateur et en tenant compte de ses ressources, de ses difficultés et de son rythme. Chaque individu est différent et nous prenons le temps qu'il faut pour l'aider à atteindre ses objectifs. Ce critère temporel n'a pour nous, aucune importance et ne témoigne pas de l'efficacité de l'accompagnement.

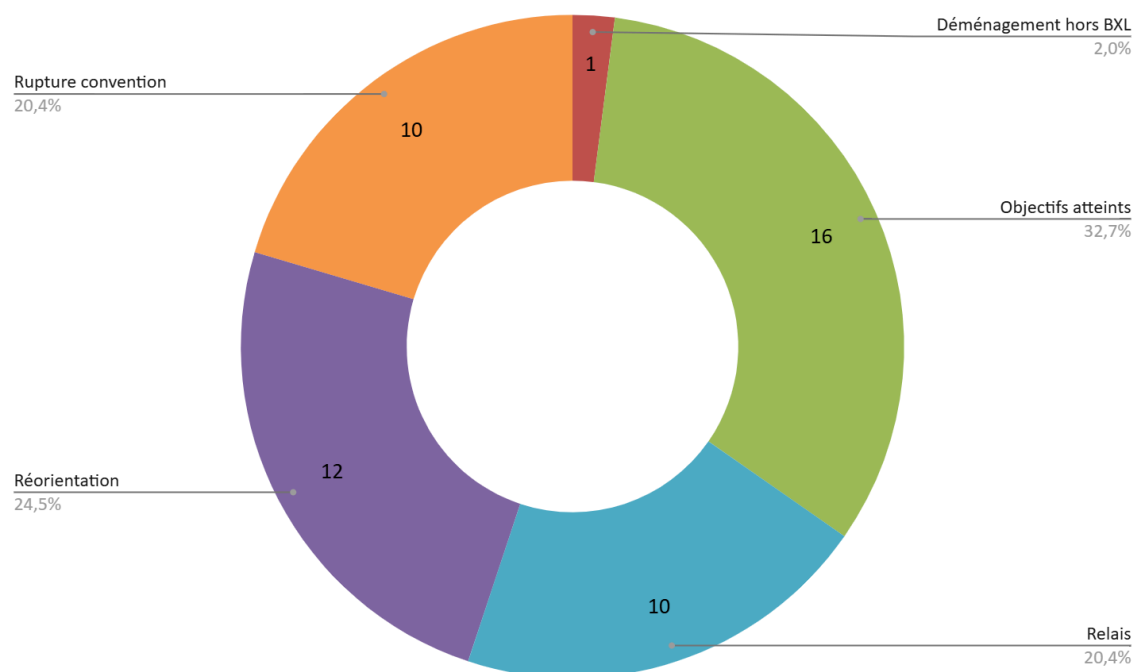
Cependant, vu la tendance actuelle (réforme de notre ordonnance, réorganisation du secteur, contrôles renforcés, exigence d'une politique de qualité, etc.) et une volonté politique de plus en plus axée sur la rentabilité des services "non-marchands", antithèse qui n'échappera à personne, il nous est apparu nécessaire de nous prêter à l'exercice afin d'apporter un certain éclairage aux questions qui nous sont posées sur nos activités.

En général, un accompagnement de courte durée est le plus souvent dû à une réorientation rapide, un accompagnement de longue durée signifie souvent que la personne a besoin de

plus de temps pour acquérir une autonomie suffisante ou qu'elle connaît une situation multi-problématique.

Les accompagnements de plus de 5 ans représentent 9% du total de dossiers actifs en 2025 et 16% des dossiers encore actifs au 31/12/2025. Ils sont, pour une partie, composés de personnes qui n'atteindront peut-être jamais une autonomie suffisante et qui auront toujours besoin d'un filet de sécurité. Nous parlons ici de personnes fort limitées, mais pas suffisamment pour être reconnues par le secteur de l'aide aux personnes avec un handicap ou confrontées à la complexité d'accès à ce secteur très morcelé et aux listes d'attente interminables. Pour les situations où notre travail aboutit à cette reconnaissance, cela a souvent pris tellement de temps qu'il semble aberrant de rompre le lien de confiance que nous avons déjà établi et qui permet le bon maintien de la personne dans son logement. Il est important pour nous de conserver une totale liberté sur la durée de l'accompagnement. Celle-ci ne peut être déterminée que par le travail de co-construction entre l'utilisateur et le service accompagnateur et ne devrait absolument pas dépendre d'une décision politique arbitraire.

FIN D'ACCOMPAGNEMENT EN 2025



En tant que service d'aide à domicile avec une offre d'aide généraliste, nous recevons des demandes de tous types. Le premier entretien d'admission sert à identifier les demandes et besoins de la personne. En équipe, nous essayons ensuite de dégager les pistes de travail qui nous semblent les plus adéquates à proposer. Parfois, cela revient à réorienter la demande vers un service qui nous paraît plus indiqué pour traiter les demandes exprimées. C'est pourquoi, nous avons des dossiers de très courte durée que l'on peut retrouver dans "réorientation".

En 2025, nous atteignons 80% de clôtures avec une évolution positive de la situation contre 89% en 2024, 86% en 2023, 89% en 2022 et 67% en 2021. Rappelons que nous n'avons pas de prise sur l'issue des démarches entreprises avec les personnes que nous accompagnons et que nous ne pouvons dès lors être tenus pour garants des résultats. Nous avons néanmoins une obligation de moyens à mettre en œuvre pour tenter d'y parvenir.

Dans les clôtures positives, nous comptabilisons 33% pour raison d'objectifs atteints, 20% de relais, et 24,5% de dossiers qui ont été réorientés après avoir évalué plus précisément les besoins de la personne et identifié que Fami-Home n'était pas le service le plus pertinent pour aider la personne efficacement. Nous reconnaissons sans peine que nous ne pouvons pas être outillés pour prendre en charge toutes les situations et n'avons donc aucune difficulté à réorienter quand nous pensons que cela pourrait s'avérer plus bénéfique pour la personne, ou dans les cas de figure où la personne n'a pas selon nous un manque d'autonomie qui justifierait la présence d'une guidance à domicile. Notre caractère résolument généraliste nous confronte *de facto* au « tout-venant » et nous devons absolument faire un tri afin de ne pas être envahis par des demandes qui ne sont pas conformes à nos missions de base, ni au public que nous visons. **En 2025, nous avons principalement réorienté vers un CASG, un SSM¹⁰, un service de médiation de dettes, une maison d'accueil, un service d'aide à la recherche de logement.**

Parmi les situations pour lesquelles nous ne sommes pas le service approprié, nous retrouvons les situations où un trouble ou un handicap mental prédomine largement sur les difficultés d'ordre social. Ceci-dit, le passage par un service social comme le nôtre permet parfois de travailler la prise de conscience des problèmes psychiques et la nécessité de s'en préoccuper en s'adressant à des professionnels de la santé mentale, ce qui n'est pas

¹⁰ Service de Santé Mentale

toujours accepté par la personne qui conserve certains *a priori* sur ce qui concerne la sphère « psy ». Notre travail consiste alors à faire tomber les barrières et mettre la personne en lien et en confiance avec le bon service en prenant le temps de passer correctement le relais.

Quant aux 20% de “relais”, il s’agit d’accompagnements qui ont atteint les objectifs réalisables avec notre service, mais qui nécessitent le soutien d’un service plus spécifique dans un domaine sur lequel la personne a encore besoin d’être aidée sans que cela ne nécessite de poursuivre une guidance à domicile en parallèle.

Enfin, **20,4%** (10 dossiers) **se ferment pour cause de non-respect de la convention d’accompagnement**. Nous rencontrons parfois des personnes qui ne souhaitent pas que l’on s’immisce trop dans leurs affaires, rendant ainsi l’accompagnement difficile, voire infaisable. Il arrive également que nous ne puissions cautionner un comportement, un choix, une décision et que cela soit interprété comme un manque de soutien de notre part. Il est parfois difficile pour certains de comprendre qu’accompagner ne signifie pas « abonder systématiquement dans leur sens ».

Quoi qu’il en soit, nous soulignons toujours qu’une fin d’accompagnement n’est pas irréversible (sauf cas de violence extrême) et que les personnes qui le souhaitent peuvent toujours refaire une demande chez nous qui sera alors réévaluée.

Il arrive aussi que certains ne donnent tout simplement plus de nouvelles malgré nos tentatives pour entrer en contact avec eux. On peut supposer qu’ils avaient atteint leurs objectifs et une autonomie suffisante pour se passer de nos services, contrairement à ce qu’ils pensaient au départ. Il se peut aussi qu’ils n’aient tout simplement pas besoin de nous et n’aient pas pris la peine de nous en informer. D’autres ont sans doute choisi de ne plus donner de nouvelles parce que nous ne pouvions répondre à leurs attentes, exprimées ou non, et qu’ils sont allés frapper à d’autres portes. Enfin, il arrive que les personnes ne soient pas encore prêtes à prendre leur situation en main et à affronter leurs difficultés, et préfèrent alors « faire l’autruche », ce que notre simple présence empêche. Cette façon de partir « à la cloche de bois » peut surprendre, mais il faut réaliser que nous travaillons avec des personnes en grande fragilité, souvent fortement carencées sur le plan affectif et relationnel, et qui ne parviennent pas à fonctionner autrement que dans la rupture du lien. Dans ce cas, il est fort probable que ces personnes reproduisent simplement un schéma

qu'elles ont toujours connu et qui jalonne de ruptures successives tous les aspects de leur vie, et ce, bien souvent depuis l'enfance. En 2025, la moitié des ruptures d'accompagnement ont eu lieu de cette manière.

Dans l'autre moitié des ruptures, nous en recensons 2 décidées par les bénéficiaires, estimant qu'ils étaient arrivés au bout de ce que nous pouvions leur proposer, mais pour qui, selon nous, le travail aurait pu être poursuivi avec nous ou un autre service. Si nous travaillons à la demande des personnes et offrons un accompagnement sur mesure, cela ne veut pas dire pour autant que nous allons systématiquement les suivre dans toutes leurs demandes, ce qui peut en contrarier certains au point de provoquer la rupture. C'est un choix que nous respectons sans nous braquer et notre porte reste alors toujours ouverte. Précisons d'ailleurs qu'il arrive que certaines personnes fassent la démarche quelques mois ou quelques années plus tard, de revenir frapper à notre porte pour refaire une demande d'accompagnement, admettant avoir pris une décision erronée, dans la précipitation ou par erreur de jugement. Dans pareil cas, nous pouvons alors reprendre la guidance sur de meilleures bases.

Dans les décisions de fin d'accompagnement prises par Fami-Home (3), elles font suite à un manque de collaboration avec nous et il est préférable d'y mettre un terme plutôt que de forcer les choses au risque d'empêcher une tentative ultérieure. Dès lors, nous suggérons de reprendre lorsque la personne se sentira plus encline à travailler avec nous.

En conclusion, nous tentons de nous adapter tant que faire se peut aux besoins du public, sachant qu'à l'impossible nul n'est tenu, et surtout que nous ne pouvons aider l'autre contre sa propre volonté. Il est en outre important de préciser que les personnes sont parfois entourées d'autres intervenants psychosociaux et que ce n'est pas parce que le suivi avec notre service s'arrête qu'elles se retrouvent forcément seules et démunies. La notion d'autonomie est variable selon les situations, la perception des individus, des travailleurs et de la société en général, et elle n'est donc pas simple à évaluer.

1.4 NOS PROJETS D'AIDE AU RELOGEMENT

LE LOGEMENT DE TRANSIT « CASA ESPERANZA »

Mallorie Van den Nyden

C'est la Fondation DINI¹¹ qui a contacté l' AIS « Logement Pour Tous » pour proposer la prise en gestion d'un immeuble de 21 logements de 1 à 3 chambres, situé sur la commune de Molenbeek. Leur souhait était de proposer des logements de transit meublés pour des familles ou personnes isolées en difficulté. « Logement Pour Tous » s'est alors adressé à un panel d'associations qui pouvaient être intéressées par un tel projet.

Ainsi, huit services se sont associés autour du dispositif pour proposer la formule à leurs usagers respectifs. On y retrouve une maison d'accueil, deux services d'accompagnement à domicile, trois services de mise en autonomie de jeunes, un service d'accompagnement de personnes handicapées, un service d'accompagnement pour personnes réfugiées. Le partenariat est coordonné par « Logement Pour Tous » qui assure, en outre, la gestion locative et technique de tout le complexe.

Cette formule a d'abord le mérite de permettre d'occuper un logement conforme à un prix abordable et d'améliorer les conditions de vie des personnes qui, de cette manière, peuvent plus aisément rebondir. Du moins, c'est ce qui est attendu du projet Esperanza. Pour notre part, nous continuons de défendre le principe du bail glissant (passage d'une convention d'occupation de transit vers un bail classique), bien plus pertinent et constructif selon nous, mais qui, en effet, ne permet pas le même rendement en matière de nombre de personnes aidées, puisque cela implique un turn-over plus faible.

Nous avons orienté dans ce projet des personnes en situation de logement très précaire ou inadapté, voire sans logement. Très vite, les différentes situations ont mis en exergue la principale limite du projet, à savoir le caractère transitoire de l'occupation, limitée (théoriquement) à un an. Dans certains cas, le parcours des personnes avait été tellement chaotique et déstructuré qu'il était difficilement envisageable de pouvoir régulariser, dans un délai aussi court, la situation sociale et administrative de ces personnes. Pour d'autres, cette occupation temporaire les place dans une telle insécurité par rapport à leur avenir qu'ils n'ont de cesse de chercher une autre solution (inscription AIS, logement social, tables

¹¹ <https://www.fondation-dini.be/>

du logement, aide à la recherche de logement, union des locataires, etc.) et ne parviennent pas, durant cette période, à investir un tant soit peu ni le logement de transit, ni le quartier. Ils semblent comme suspendus à la notion de « convention renouvelable » comme une épée de Damoclès au-dessus de leur tête avec la peur constante de ne pas trouver de solution au terme du transit.

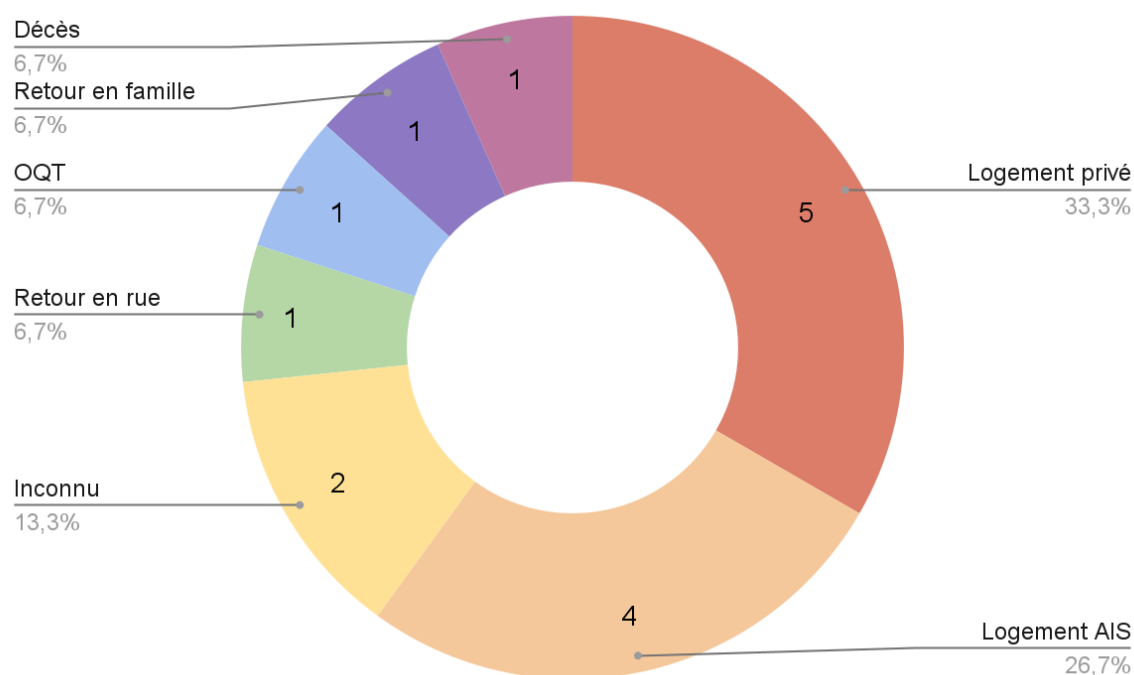
Après une première évaluation du projet avec l'ensemble des partenaires, nous avons pu trouver un compromis entre convention de transit pour les projets jeunes et bail classique pour les familles et adultes isolés. Nous sommes ravis de cette issue qui offre un lieu de vie durable pour se reconstruire

Occupations de 2014 au 31/12/2025 : 1 logement de 2 chambres et 2 logements de 1 chambre.

Composition familiale	Durée d'occupation	Destination après départ
Femme + 3 E	45 mois	Logement AIS
Femme	7 mois	OQT
Femme	13 mois	Logement privé
Femme + 1E	7 mois	Inconnu. Partie sans payer
Homme	15 mois	Retour en rue/Inconnu
Homme	5 mois	Retour en famille
Homme	16 mois	Logement privé
Femme	4 mois	Inconnu. Partie sans payer
Femme + 2E	17 mois	Logement privé
Femme + 2E	33 mois	Logement privé
Femme + 2E	15 mois	Logement AIS
Homme	10 mois	Logement AIS
Femme	36 mois	Logement AIS
Femme + 1E	25 mois	Logement privé
Femme	40 mois	Décédée
Homme	33 mois	Toujours en cours
Femme + 1E	34 mois	Toujours en cours

En général, les personnes quittent le logement avant l'expiration de ce délai de trois ans.

DESTINATIONS DES 15 LOCATAIRES SORTANTS



67% des ménages quittent Esperanza pour un logement durable après une durée d'occupation moyenne de **20,88 mois**.

Fin 2023, la Fondation DINI avait choisi de concentrer son attention sur l'accès à un public de jeunes de 18 à 25 ans ainsi que des familles au vu des logements de deux et trois chambres. Les personnes isolées, hommes ou femmes, de plus de 25 ans s'en retrouvaient donc exclues, de même que les partenaires qui travaillent presque exclusivement avec ces publics-là, comme c'est le cas de SACADO, de SOURCE et de FAMI-HOME. Sur les 17 ménages provenant de Fami-Home depuis le début du projet, 10 sont des adultes isolés, soit 59%.

A Fami-Home, nous accompagnons effectivement majoritairement des familles, mais leur composition de ménage dépasse très souvent la capacité d'un logement une ou deux chambres. Esperanza n'était donc plus un dispositif accessible pour nos usagers. Heureusement, nous avons pu exprimer nos inquiétudes et obtenir le maintien du bail glissant pour les familles avec des enfants scolarisés à leur charge dans un premier temps et ensuite pour les adultes isolés également. Actuellement, nous bénéficions d'un seul logement de deux chambres et de deux logements de une chambre. L'un des logements

est occupé par un locataire orienté par un autre service partenaire du projet Esperanza car nous n'avons pas de candidat à proposer au moment de la vacance du logement en question.

CONCLUSION

Nous nous sommes sentis entendus dans notre suggestion de permettre aux personnes les plus vulnérables face au marché locatif de rester dans le logement Esperanza jusqu'à obtention d'un logement social, ou toute autre solution de logement durable. La personne peut ainsi mener à bien un projet de relogement avec l'aide de son service social accompagnateur, mais ne sera plus mise sous pression ou sanctionnée en cas d'échec.

Il est en effet injuste et terriblement réducteur de ramener la responsabilité du relogement uniquement à la charge de l'individu et éventuellement de son assistant.e social.e, niant ainsi tout le contexte économique et social dans lequel nous évoluons et duquel certains sont exclus sans qu'ils n'aient aucune maîtrise sur cette situation. La toute grande majorité souhaite réellement trouver un logement et éviter de demeurer dans une situation précaire. Rares sont les personnes qui restent dans l'inaction totale en se moquant des conséquences, encore moins lorsqu'elles sont accompagnées, soutenues et encouragées. Chaque situation est singulière et rencontre des difficultés particulières qui exigent des rythmes différents. Notre rôle est d'accompagner ces rythmes, pas de mettre une pression sur nos usagers pour qu'ils respectent à tout prix ceux que nous leur imposons, des rythmes qui répondent davantage aux exigences de la société, des pouvoirs publics, et des institutions. Voilà pourquoi, nous continuons de plaider en faveur du bail glissant¹² au lieu du transit pur et pour une durée non limitative de la guidance à domicile !

¹² signature d'un bail classique après une période d'occupation sous convention de transit. A ne pas confondre avec le bail glissant parfois mentionné par le politique pour évoquer le glissement d'un bail signé entre un bailleur social et une association qui sous-loue à un locataire, vers un bail signé entre ce bailleur et le locataire sans intermédiaire.

LE PROJET « GALO »

Mallorie Van den Nyden

L'objectif du projet vise à donner un coup de pouce aux personnes et familles que nous accompagnons en facilitant leur accès au logement par le biais d'une avance pour une garantie locative pour ceux qui n'en disposent pas par d'autres moyens, qui n'ont pas accès au Fonds du Logement ou au Fonds Brugal, ou à une aide du CPAS. Ce prêt d'une garantie locative permet, en outre, aux ménages que nous accompagnons, de se rendre plus compétitifs face à un marché locatif féroce et dans lequel il devient de plus en plus difficile de convaincre un propriétaire.

En 2017, grâce à un financement de la Fondation Roi Baudouin, nous avons obtenu 7500€ pour la constitution d'un fonds de départ pour pouvoir avancer des garanties locatives.

Un tel fonds ne devrait pas être nécessaire, mais nous savons que pour certaines personnes, les démarches qu'elles doivent effectuer pour obtenir une garantie locative s'avèrent tout simplement titanesques. Découragées d'avance, celles-ci ne prennent même pas la peine de les entamer, ce qui les condamne à rester dans une situation de sans-abrisme ou de mal-logement.

Concernant la viabilité de ce projet, il apparaît évident que cela dépendra directement du taux de remboursement des débiteurs. Compte tenu de leur capacité de remboursement généralement très faible, il nous faut parfois accepter des échelonnements sur plusieurs années et parfois se retrouver avec des créances jamais récupérées.

Suite aux créances perdues, le fonds de départ de 7500€ est déjà descendu à 6006,74€.

UTILISATION DU FONDS GALO JUSQU'AU 31/12/2025

Compo ménage	Montants prêtés	Durée du remboursement	mensualités	Date du prêt	Montants remboursés au 31/12/2025
Femme	€ 827,58	33 mois	€ 25	27-06-17	€ 827,58
Homme	€ 657,94	13 mois	€ 50	26-03-18	€ 657,94
Homme	€ 277,26	19 mois	€ 15	20-09-18	€ 30
Homme	€ 1022,24	21 mois	€ 50	26-02-19	€ 1022,24
Femme+2E	€ 1060,00	22 mois	€ 50	05-11-19	€ 1060
Femme+2E	€ 1020,00	21 mois	€ 50	12-11-19	€ 1020
Femme+2E	€ 1246,00	25 mois	€ 50	03-12-19	€ 0
Homme	€ 803,14	20 mois	€ 20	11-03-20	€ 803,14
Homme	€ 529,92	18 mois	€ 30	20-05-22	€ 592,92
Femme	€ 1257,06	26 mois	€ 50	21-08-23	€ 1257,06
Femme+2E	€ 682,84	7 mois	€ 100	23-05-24	€ 682,84
Totaux	€ 9383,98				€ 7890,72

Montant disponible au 31/12/2025 = 6006,74€

LOGEMENTS DE TRANSIT DE LA "MAIS"

Depuis 2019, nous avons une convention de collaboration avec l' AIS "MAIS" qui met 2 logements à notre disposition pour notre public. Il s'agit de deux studios. Ils nous permettent de proposer des mutations à des occupants d'un habitat solidaire ou d'un logement privé insalubre.

Ces deux logements sont toujours en cours d'occupation :

Studio 1 → occupé depuis 6 ans

Studio 2 → occupé depuis 4 ans et 3 mois. Mr n'est plus accompagné par FH depuis juillet 2023 en raison des objectifs atteints avec succès et de son autonomie suffisante.

LOGEMENTS CONVENTIONNÉS AML (ACCÈS ET MAINTIEN EN LOGEMENT)

Fin 2020, Fami-Home a répondu à l'appel à projet de la COCOM conjointement avec le Centre Ariane dans le cadre d'un plan de relance pour trouver des solutions de sortie pour

les personnes hébergées en centre d'accueil d'urgence et en hôtel, à la suite, entre autres, de la crise sanitaire. Le plan de relance qui s'appellera ensuite PUL (Plan Urgence Logement) et enfin Plan de Relogement, consiste à proposer du logement de transit avec un accompagnement à domicile.

Nous avons introduit notre candidature pour le dispositif "Trône 101" porté par un partenariat fondateur qui se compose de la commune d'Ixelles, du CPAS d'Ixelles, de l' AIS "Habitat & Rénovation" (aujourd'hui rebaptisée "Sohab") et de Bruss'help pour la COCOM. Le projet consiste à mettre à disposition 5 nouveaux logements appartenant à la commune d'Ixelles pour le public visé par ce plan.

Notre candidature conjointe a été retenue et nous avons reçu un subside complémentaire de la COCOM pour la prise en charge de ce nouveau dispositif jusqu'à fin décembre 2023.

Le dispositif n'a cessé de s'élargir depuis sa mise en place et nous comptabilisons aujourd'hui 22 logements. Vu l'impossibilité d'orienter des candidatures vers les 5 logements "Trône 101" en raison de son caractère trop sélectif (accessible uniquement aux Ixellois), nous nous sommes retirés de ce dispositif, mais avons poursuivi les autres partenariats.

Un rapport d'activité plus complet est disponible sur demande.

LISTE DES 22 LOGEMENTS :

AIS	Immeuble	Communes	nbre chambre	Date d'entrée	Comp. Ménage
Anciens logements PUL					
LPT	MOR	1070	1	26/04/2023	1 homme +1E
LPT	BRU	1190	1	27/12/2023	1 homme
LPT	ANT	1030	1	13/06/2024	1 homme
LPT	DEM	1040	1	01/03/2024	1 femme + 1E

LPT	JOS	1030	studio	02/08/2023	1 femme
LPT	COL1	1070	studio	31/03/2023	1 femme
LPT	COL2	1070	studio	30/03/2023	1 femme
LPT	FOI1	1000	2	28/09/2022	1 femme + 2E
LPT	FOI2	1000	2	29/11/2022	1 couple + 1E
LPT	WAV	1040	studio	10/02/2022	1 homme
QUARTIERS	LAZ	1210	studio	27/07/2022	1 homme
QUARTIERS	HAM	1030	2	01/12/2021	1 femme + 2E
QUARTIERS	PET	1210	studio	10/05/2023	1 homme
Autres logements conventionnés					
LPT	Esperanza LEO7	1080	2		1 femme + 1E
LPT	Esperanza OUR2	1080	1		1 homme
LPT	Esperanza OUR6	1080	1		1 femme
La MAIS	GAN	1080	1		1 homme
La MAIS	BAE	1080	1		1 homme
QUARTIERS	PORT25	1030	studio	17/01/2025	1 homme

QUARTIERS	PORT31	1030	studio	31/01/2025	1 homme
QUARTIERS	PORT45	1030	studio	07/02/2025	1 homme
QUARTIERS	CAP	1030	1	Prévu pour juillet 2025	1 femme + 1E

LOGEMENTS VIA LA CCL¹³

« Ce projet a pour objectif de développer des solutions de logement en région bruxelloise accessibles aux personnes sans abri. La cellule a été créée en avril 2015 à la suite d'une recherche action de 4 mois qui s'est déroulée durant l'hiver 2014-2015. Ce projet a été soutenu par un grand nombre de services du secteur de l'aide aux personnes sans abri (services envoyeurs et services experts¹⁴). Le projet est hébergé depuis ses débuts au sein de l'asbl L'Ilot. Il est principalement financé par la COCOM (Aide aux Personnes) et la Région de Bruxelles-Capitale (Logement). »

« En initiant ce projet, L'Ilot a souhaité rendre possible le développement d'un outil pour servir les intérêts des personnes sans abri (13 catégories ETHOS), peu importe le service à qui elles ont demandé de l'aide. Le concept final qui a été mis en place devrait permettre à CCL de travailler avec les différents types de structures du secteur. ¹⁵

« Pour créer des solutions logements, la CCL s'est au départ constituée autour de 2 axes de travail :

- La captation directe : aider les personnes qui recherchent un logement sur le marché bruxellois via un coaching logement et une prospection auprès de simples et multipropriétaires ;
- Le montage de projets : recherche de partenaires associatifs et d'investisseurs sociaux en vue de faire du montage de projets immobiliers « sur mesure ». Cela va de l'accompagnement d'un projet depuis la prospection immobilière (recherche du

¹³ Cellule de captation et de création de logement portée par l'asbl L'Ilot.

¹⁴ Les fédérations AMA et Bico, la STRADA, le RBDH et le Forum Bruxellois contre les inégalités sont partenaires de la cellule.

¹⁵ Plan stratégique cellule Régionale Capteur et Créateur logements (CCL), document élaboré par l'ensemble des partenaires CCL, (objectifs et contexte de la CCL).

*bâtiment) jusqu'à la mise à disposition des logements pour notre public via l'intermédiaire d'une Agence Immobilière Sociale ».*¹⁶

Nous n'avons pas eu de logement via la CCL cette année. En revanche, nous avons deux personnes en coaching.

¹⁶ Idem, p 4 (explication sur le dispositif)

CAPTATION DE LOGEMENT AU BÉNÉFICE DES USAGERS DE FAMI-HOME DE 2015 À 2025

Composition familiale	Date d'entrée en logement	Via coaching	Situation au 31/12/2025
Femme + 2 E	03/11/2019	✓	Toujours en logement
Femme	2019	✓	Inconnue
Homme	01/11/2018	✓	Inconnue
Couple + 5 E	1/11/2017		Accompagnement clôturé le 11/09/2019 (objectifs atteints)
Femme + 2 E	01/01/2020		Accompagnement clôturé le 22/03/2021 (objectifs atteints)
Femme + 2 E	17/08/2021	✓	Mutation dans un autre logement de l' AIS Delta
Homme	01/06/2023		Via projet ISSUE. Toujours en logement
Femme + 1 E	14/07/2023	✓	Toujours en logement
Couple + 2 E			En coaching depuis 2025
Couple + 2 E			En coaching depuis le 03/11/2025

1.5 AUTRE COLLABORATION

ARTICLE 27 BRUXELLES

Quentin Dardenne

L'ASBL article 27 a pour mission de sensibiliser et de faciliter la participation culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et / ou économique difficile. Partenaire depuis 2017, nous distribuons des tickets à notre public, leur donnant accès à une offre culturelle très large pour un prix très bas.

Suite à une demande et une volonté d'un membre du CA de s'investir de manière plus concrète auprès du public suivi par Fami-Home, nous avons pu développer avec lui des sorties culturelles collectives avec notre public, à raison d'une activité par trimestre.

En 2025, 4 sorties ont été organisées et visaient particulièrement les enfants.

- le Muséum des sciences naturelles (5 participants);
- le Musée des Egouts (9 participants);
- le Musée de l'illusion (3 participants);
- l'exposition Amazônia du photographe Sebastião Salgado (3 participants).

Nous avons également accompagné notre public à deux activités organisées par l'ASBL Article 27 réunissant des personnes accompagnées par d'autres associations partenaires de l'ASBL Article 27. :

- activité cirque;
- visite du musée BELvue retraçant l'histoire de notre pays.

Nous avons dû faire face à de nombreuses annulations de dernière minute. Certaines urgences socio-administratives ou liées à l'organisation de la vie quotidienne ont empêché la mobilisation de notre public.

Au-delà de ces activités collectives, nous avons été surpris de constater la faible utilisation des tickets distribués. Nous veillerons à mieux sensibiliser notre public afin que les tickets distribués soient réellement utilisés.

Malgré ce taux relativement faible de participation, nous voyons tout l'intérêt de ces activités permettant à notre public de se rencontrer et de leur offrir un moment convivial et informel. Pour cette raison, il a été décidé d'intensifier en 2026 le nombre de ces activités collectives.

CONCLUSION

Mallorie Van den Nyden

Nous l'avons vu, notre travail se construit par le biais d'un accompagnement généralement intensif et sur le long terme, nécessitant une aide sur des plans très divers, et composé en complémentarité avec d'autres acteurs psycho-médico-sociaux.

En 2025, **64 % de notre public a connu la rue ou un séjour en maison d'accueil**. Or, seuls 20% des demandes émanent directement du secteur sans-abri et pour cause, l'accès au logement se réduit d'année en année à mesure que les loyers, eux, ne cessent d'augmenter.

C'est une partie de la mission de l'accompagnement à domicile qui est mise à mal dans un tel constat. Notre public stagne déjà dans des dispositifs d'aides temporaires en jouant d'allers-retours successifs à défaut de pouvoir en sortir. Nous ne pensons pourtant pas qu'augmenter les places d'accueil du secteur de l'urgence soit une réponse satisfaisante et il nous semble d'ailleurs qu'elle n'est proposée que par dépit face à la pression des demandes, et à défaut d'alternatives et de réponses structurelles apportées au niveau du logement.

C'est pourquoi Fami-Home investit une part importante de son activité dans l'insertion par le logement au travers d'étroites collaborations avec des acteurs du secteur logement dont principalement des AIS. En 2025, les projets que nous avons développés ensemble, nous ont permis d'atteindre le nombre total de **22 logements individuels ou familiaux et 6 habitats solidaires** à disposition de personnes sans abri ou en besoin de relogement. La recherche de nouvelles collaborations pour augmenter cette capacité d'offre s'impose comme une priorité absolue pour notre public dont 40% est concerné par un besoin de relogement.

Nous éprouvons cependant une profonde inquiétude au regard des réformes décidées au niveau fédéral. **La limitation brutale des droits au chômage** à deux ans, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2026, aura des conséquences majeures pour un grand nombre de personnes déjà fragilisées. Parallèlement, **le durcissement des règles relatives au statut de cohabitant** — désormais basé sur la prise en compte des revenus de toute personne ayant un lien de parenté vivant sous le même toit, — risque d'amplifier encore les situations de précarité des familles.

Ces nouvelles mesures entraîneront une **diminution significative des revenus** pour de nombreux ménages, voire la suppression totale d'un revenu propre pour certains adultes. Par exemple, une mère au foyer temporairement au chômage afin d'assumer sa charge familiale, ce qui devrait être reconnu comme un travail à part entière, ne pourra probablement pas prétendre au RIS après l'expiration de son droit aux allocations de chômage. Elle sera en effet considérée comme à charge de son conjoint, laissant la famille dépendre d'un seul revenu, alors même que le coût de la vie augmentera, notamment avec la hausse annoncée de la TVA dès 2026.

En somme, le pouvoir d'achat diminue tandis que les dépenses essentielles augmentent. L'effet cumulatif de ces décisions va renforcer la paupérisation des ménages les plus modestes, et accentuer les difficultés vécues par notre public, déjà fortement vulnérable.

II L'HABITAT SOLIDAIRE

Il s'agit d'un projet d'accès direct de la rue au logement pour des personnes sans-abri qui éprouvent des difficultés à trouver un logement et qui préfèrent, pour un laps de temps, ou de manière définitive, vivre en cohabitation.

2.1. LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



2023

Fermeture de la maison Relais autrement appelée "Anvers" par décision de Logement Pour Tous par manque d'effectif pour encadrer la dimension collective de l'ensemble de l'immeuble.

2025

Transfert de deux maisons vers l' AIS Quartiers. Fermeture temporaire de l'une d'elle pour travaux.

2.2 LES PARTENAIRES ET LEURS RÔLES

Si le projet a pu voir le jour et poursuivre son développement, c'est avant tout grâce à un partenariat d'associations qui ont su mettre leur expérience au profit de cette belle innovation.

FAMI-HOME

- Assurer l'accompagnement de la vie en cohabitation ;
- Proposer un accompagnement individuel ;
- Assurer la coordination du partenariat ;
- Présentation du projet aux personnes fréquentant la permanence de Fami-Home et transmission des candidatures pour les places disponibles.

LES AIS "LOGEMENT POUR TOUS" ET "QUARTIERS"

« Logement Pour Tous » et l' AIS "Quartiers" sont des agences immobilières sociales qui gèrent des logements privés et les proposent en location à des personnes disposant de faibles revenus.

- Assurer la gestion locative sociale des immeubles pour lesquels elle est mandatée et tenter d'assurer l'augmentation de l'offre de logements pour ce projet ;
- Renouveler les conventions et veiller au respect des règles prévues dans celles-ci et au respect du règlement d'ordre intérieur de l'immeuble ;

- Dresser un tableau statistique des coûts annuels inhérents à la gestion des logements ;
- Informer les partenaires d'une décision de fin d'occupation pour cause de non-paiement de loyer et ce avant son application. Devoir de consultation des partenaires pour tout autre motif de décision de fin d'occupation ;
- Participer aux réunions d'évaluation et de réflexion continue sur le projet.

DIOGÈNES

« Diogènes » est un service de travail de rue qui accompagne les personnes sans-abri et les habitants de la rue, tout au long de leur parcours dans la marginalité, uniquement sur leurs lieux de vie et dans le respect de leurs demandes, avec pour finalité la reconstruction de liens sociaux

- Présenter le projet auprès des personnes de la rue ;
- Transmettre les candidatures pour les places disponibles ;
- Soutenir l'investissement autour de son entrée en logement ;
- Participer aux réunions d'évaluation et de réflexion continue sur le projet.

PIERRE D'ANGLE

L'asile de nuit « Pierre d'Angle » est un centre d'hébergement d'urgence qui accueille gratuitement des personnes sans-abri, dans l'anonymat et pour une semaine.

- Présenter le projet aux personnes fréquentant le centre et transmettre les candidatures pour les places disponibles ;
- Participer aux réunions d'évaluation et de réflexion continue sur le projet.

L'ACCUEIL MONTFORT

La maison d'accueil « Accueil Montfort » est une maison d'accueil pour femmes de 18 à 50 ans pour une durée maximum de 2 ans.

- Présenter le projet à des femmes hébergées dans leur centre ;
- Gérer les candidatures et les entrées dans le logement ;

LE CENTRE ARIANE

Le Centre Ariane est un centre d'hébergement d'urgence pour personnes sans-abri.

- Présenter le projet aux personnes fréquentant le centre et transmettre les candidatures pour les places disponibles ;
- Apporter un soutien logistique pour le renouvellement du mobilier par le détachement de main-d'œuvre ouvrière si besoin ;
- Participer aux réunions d'évaluation et de réflexion continue sur le projet.

LES OCCUPANT.E.S

- En tant que bénéficiaires et co-constructeurices du projet, ils.elles peuvent prendre une part active dans l'évaluation de celui-ci et proposer des adaptations éventuelles ;
- Ils.elles portent et sont responsables de l'organisation au sein du logement. Uniquement les occupant.e.s qui le souhaitent, ils.elles peuvent apporter par leurs témoignages un soutien à la promotion du projet, que ce soit au travers du rapport d'activité, devant les médias ou directement auprès des personnes de la rue.

2.3 NOS OBJECTIFS

Nous sommes restés fidèles à nos objectifs initiaux, mais avons, au fil du temps et de notre expérience, affiné notre pratique. Il est important pour nous de rappeler ces objectifs aux personnes qui entrent dans le projet, mais également aux personnes installées depuis longtemps dans celui-ci.

UN LOGEMENT D'ABORD !

L'hébergement d'urgence et la maison d'accueil sont trop souvent identifiés comme les seules possibilités pour les personnes sans-abri de trouver une solution à leur problème de logement. Ces services ne s'imposent pourtant pas comme des étapes obligatoires dans un parcours de réinsertion. Pour beaucoup d'habitants de la rue, il y a des moments dans leur trajectoire de vie où ces outils ne sont pas adaptés. Il est dès lors nécessaire de diversifier les modes d'accès au logement et surtout de développer des accès directs de la rue au logement.

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

Le logement collectif permet la reconstruction de liens sociaux et la création de mécanismes de solidarité. Il permet de pallier la solitude ressentie dans un logement individuel et d'éviter son désinvestissement pour retourner vivre en rue. Il arrive aussi, à l'inverse, que certaines personnes cherchent à investir les lieux en y invitant un trop grand nombre de connaissances qui envahissent les lieux et entraînent souvent des conflits qui peuvent tout autant conduire à une perte du logement.

PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN PROJET DE VIE DURABLE.

Il n'y a pas de limite de temps. La personne peut choisir durablement ce mode de vie ou s'en servir comme tremplin.

Le travailleur social s'adapte au rythme, aux besoins et au mode de vie des personnes, et non pas l'inverse.

ALTERNATIVE À UNE APPROCHE SANCTIONNANT LES ÉCHECS

Le projet tient compte des mouvements progressifs et régressifs inhérents au parcours de vie des personnes sans-abri.

Le retour en logement collectif est facilité : la personne sera prioritaire pour une entrée en logement si elle y a déjà séjourné auparavant, et ce, sans qu'elle n'ait à justifier la cause de son départ lors de son premier séjour. Elle devra néanmoins payer ses dettes de loyers, le cas échéant, avant de pouvoir y entrer à nouveau.

S'APPUYER SUR CE QUI EXISTE

Éviter la multiplication de services spécifiques ou la création de « superstructures » qui fonctionnent souvent en vase clos. Chaque service apporte sa compétence, son expérience.

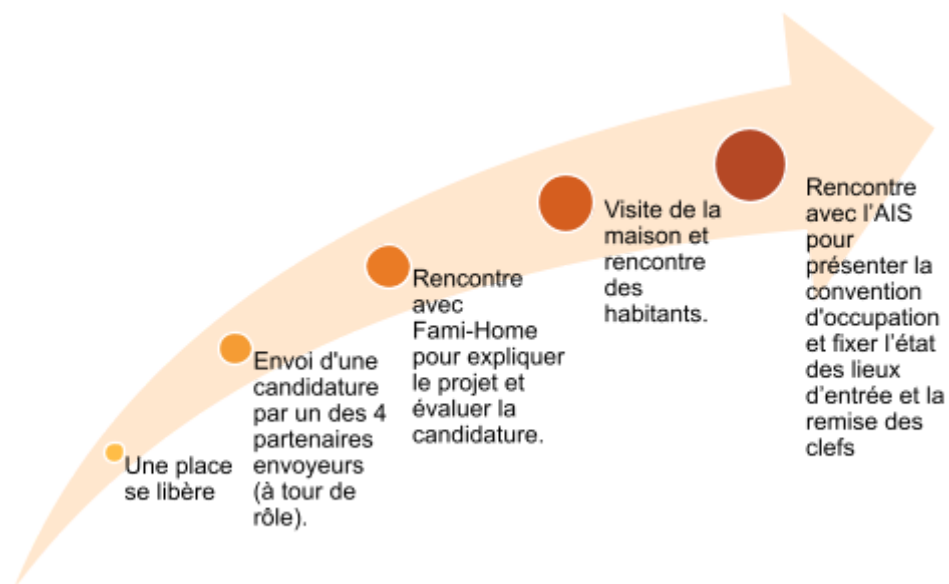
Le travail en réseau vise au développement des complémentarités entre les services. Chaque institution ajuste ses pratiques pour s'adapter au mieux au projet.

ALTERNATIVE AUX EMBÛCHES DU MARCHÉ LOCATIF BRUXELLOIS

L'habitat solidaire propose un loyer bien plus abordable que celui d'un logement individuel (400 € en moyenne pour le loyer, la consommation de gaz, d'électricité et d'eau). Le projet facilite donc l'accès au logement pour les faibles revenus. De plus, l'ouverture à des modes de constitution de garantie locative adaptés aux revenus des personnes par un fractionnement supprime un deuxième obstacle à l'accès au logement.

Et enfin, par notre manière de traiter les candidatures et le peu de critères retenus pour avoir accès à ce projet, les personnes sont épargnées de ce troisième obstacle qu'est la discrimination sociale.

2.4 LA PROCÉDURE



Cette procédure ne vaut pas pour l'habitat solidaire exclusivement pour femmes que nous portons en partenariat avec l'Accueil Montfort puisqu'il s'agit de candidates issues de leur Maison d'Accueil.

2.5 NOS MOYENS

L'ENCADREMENT

Chaque institution investit du temps pour réfléchir au projet, se l'approprier, débattre des questions posées lors des réunions partenaires afin d'y trouver les meilleures solutions.

Retenons tout de même que la coordination, le travail technique lié à l'aménagement des logements et l'accompagnement collectif du projet nécessitent un investissement spécifique par l'engagement de personnel affecté par Fami-Home à ces tâches. Pour ce faire, le projet bénéficie d'une reconnaissance en tant que projet d'insertion par le logement et d'une subvention qui permet de financer cet engagement de personnel spécifique.

« Logement Pour Tous » et « l' AIS Quartiers » consacrent également un temps d'accompagnement des locataires plus important que pour un logement classique.

Enfin, Diogènes renforce l'accompagnement de leurs candidats au moment de leur entrée en logement et le temps qu'une certaine transition se fasse entre le monde de la rue et l'investissement de ce nouveau chez-soi.

LE LOGEMENT AIS

La gestion locative est assurée par l'agence immobilière sociale qui présente le logement comme étant inscrit dans un projet d'habitat solidaire, pratique des loyers modérés, établit la convention d'occupation mensuelle, réalise l'état des lieux d'entrée et de sortie, perçoit les redevances d'occupation, assure le suivi de l'entretien de la maison et de son occupation en « personne prudente et raisonnable », établit les décompte de charges, etc.

Ce type de logement fonctionne sur le principe de l'occupation de transit dans un premier temps. Autrement dit, il s'agit d'une convention d'occupation précaire, renouvelable mensuellement pour une durée totale maximum de 18 mois. Ensuite, si tout se passe bien et que la personne souhaite rester, l' AIS propose un « bail glissant » de courte durée avant la signature du bail de longue durée.

Ceci permet à la personne d'investir progressivement le logement, sans pression, avec l'idée même de simplement essayer le dispositif. Dans un second temps seulement, il est

permis d'envisager une inscription plus durable pour permettre un réel ancrage indispensable à toute stabilité personnelle.

EN 2025 NOUS DISPOSONS AINSI DE 6 MAISONS :

Laeken	4 chambres	(fermée pour cause de travaux)
Schaerbeek	4 chambres	
Evere	4 chambres	
Ixelles	6 chambres	
Jette	4 chambres	(pour femmes uniquement)
Schaerbeek	5 chambres	

L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

Fami-Home effectue l'accompagnement collectif et est responsable de la coordination et du développement du projet. Depuis juin 2009, notre association est reconnue comme service d'insertion par le logement et bénéficie depuis 2010 d'une subvention de la Région qui finance aujourd'hui 1,60 ETP ainsi que la part des rémunérations non couvertes par le fonds Maribel.

Concrètement, en quoi consiste l'accompagnement collectif et pourquoi se démarque-t-il significativement de l'accompagnement communautaire proposé en centres d'hébergement?

UN TRAVAIL DE MÉDIATION DE GROUPE

Il s'agit d'accompagner les individus qui cohabitent à prendre conscience des conséquences et enjeux des relations interpersonnelles, de l'organisation même du groupe et de la distribution des rôles et tâches, tout en leur apprenant à gérer l'impact de ce qu'ils ont mis en place ou non.

Pour ce faire, nous assurons la mise en place d'un espace de dialogue respectueux et équitable dans la distribution de parole, comme dans l'écoute nécessaire à ce qui se dit. Nous leur proposons d'être un facilitateur d'échange et un médiateur impartial en cas de désaccords ou de conflits. Ces réunions sont obligatoires et nous les préparons, tant que

faire se peut, en collaboration avec les habitants. Notre « pouvoir » se limite à garantir ce cadre.

Afin de conserver notre impartialité et de rester dans une dynamique collective, nous ne traitons pas, dans ce cadre, des demandes qui concernent la situation personnelle des individus. Nous acceptons de le faire en dehors, et à titre exceptionnel, dans le but de chercher à orienter la personne vers le service adéquat ou à formuler une demande d'accompagnement individuel à Fami-Home, ou dans un autre service, si cela s'avère nécessaire.

Dans le même ordre d'idée, nous évitons de permettre des apartés. Autrement dit, nous demandons que tout ce qui concerne la vie du groupe se dépose dans le cadre de la réunion, ou entre eux en dehors, mais pas chez nous sous le sceau du secret. Seul un malaise personnel, une difficulté d'expression et un besoin de soutien pour amener les questions en réunion peuvent faire l'objet d'un entretien individuel qui doit permettre d'aider la personne à s'exprimer face aux autres.

Aucun règlement d'ordre intérieur (ROI) n'est préétabli (hormis les règles liées à la convention d'occupation), mais nous leur demandons d'en élaborer un ensemble. Il est en effet important dans tout processus de reconstruction personnelle et sociale de se réapproprier des repères et des règles de vie. Et quoi de mieux que de le faire en y trouvant un sens. Nous pensons qu'il est bien plus constructif de laisser les personnes libres de choisir leur mode de vie (c'est en cela que le projet se positionne en alternative à la maison d'accueil). Telle une composition, ils apprennent à accorder leurs violons selon une partition qui leur est propre, souvent loin des classiques, mais qui a le mérite de permettre l'émergence des capacités personnelles des individus et de raviver leur autonomie. Les groupes nous font ainsi découvrir parfois de bien étranges mélodies qui ne sont nullement dénuées d'intérêt. Nous ne cessons de découvrir et d'apprendre en même temps que nous les accompagnons.

UNE PRÉSENCE ATTENTIVE ET UN RELAIS

En parallèle, nous veillons au respect des procédures d'entrées et de sorties dans les maisons, à la bonne mise en ordre de l'équipement mobilier des communs et des chambres, aux difficultés rencontrées et exprimées par les individus.

Nous sommes vigilants par rapport aux difficultés d'ordre personnel ; même si notre rôle, ici, n'est pas d'entamer un accompagnement individuel, nous restons des témoins

privilegiés du bien-être des individus, de leurs difficultés, de leurs besoins et sommes un relais pour mettre la personne en lien avec un service d'accompagnement plus personnel, soit à Fami-Home, soit ailleurs, selon ce qui semble le plus indiqué.

En effet, une personne ne quitte pas le monde de la rue sans séquelles importantes, quelle qu'ait été la durée de cette situation de précarité extrême. Il faut du temps pour reconstruire des repères de « vie normale », mais aussi de l'aide pour affronter les dettes qui peuvent ressurgir dès l'inscription à la nouvelle adresse ou tout autre affaire qu'on avait laissée en suspens, en espérant qu'elles nous oublient avec le temps.

L'ÉQUIPEMENT

Tous les logements sont équipés de mobilier afin de faciliter l'intégration du logement.

En effet, la plupart des candidats locataires arrivent avec très peu d'effets personnels et n'ont pas les moyens financiers d'aménager leur chambre. Cela leur permet donc de démarrer leur entrée avec un minimum d'équipement, tout en laissant l'espace pour investir progressivement le logement avec leurs propres affaires, chinées à droite et à gauche.

Nous leur permettons, en outre, d'acheter à prix coûtant un « kit d'entrée » composé du matelas, de la literie et d'une serviette de bain qu'ils peuvent régler en plusieurs mensualités.

2.6 ÉTAT DES LIEUX ANNUEL

Nous avons choisi de nous adresser aux personnes les plus fragilisées et les plus exclues de notre société. Cependant, il n'est pas simple de travailler avec des personnes qui ont, certes, de la ressource pour parvenir à survivre en rue, mais ont aussi souvent perdu toute notion de respect ; respect de soi, d'autrui, de la vie, etc. Ils développent parfois des comportements limites, à risque, agressifs, mais souffrent aussi d'un profond désinvestissement et d'une perte de motivation généralisée. Bien souvent, la misère a nourri leur colère, forgé ou créé une souffrance psychique profonde, le tout parfois combiné à une assuétude. Il n'est pas simple de raviver un peu de motivation et d'espoir en eux, et encore moins de réapprendre d'autres comportements, repères et modes de communication.

C'est souvent un sacré défi, et nous n'y arrivons pas toujours, mais il nous semble néanmoins que l'accompagnement reste la clef de voûte de ce projet et qu'il mérite par conséquent que l'on s'y attarde, qu'il s'agisse de l'accompagnement collectif ou individuel.

Bien entendu, toutes celles et ceux qui ont un tel vécu ne se ressemblent pas, toutes ne sont pas si "abîmés.e.s" et certain.e.s arrivent même à conserver un travail, à garder des liens avec leur entourage et à saisir la moindre opportunité pour rebondir de façon parfois spectaculaire. Cela arrive, mais ce n'est malheureusement pas la majorité des situations que nous rencontrons.

MÉTHODOLOGIE

A l'origine du projet, les concepteurs qui en ont défini les contours, ont imaginé le principe de bas seuil d'accès afin de pouvoir toucher le public visé. L'idée principale étant de faciliter l'accès direct de la rue au logement, et pour ce faire, d'imposer le minimum de contraintes ou de critères d'accès.

Ainsi, l'accompagnement du dispositif ne devait pas être imposé, mais suggéré et simplement « mis à disposition ». Dans la convention d'occupation de transit, cet accompagnement essentiellement collectif est nommé comme facultatif au départ et obligatoire à la seule condition qu'au moins un des habitants le demande.

Durant 10 ans, nous avons tenté de respecter ce principe et de cheminer avec les groupes, selon leurs besoins et leurs rythmes, ne fixant pas d'objectifs autres que ceux formulés par les occupants, en nous adaptant sans cesse aux changements de situation et de dynamique de groupe. Cette posture ultraflexible contraste fort avec les rapports plus conventionnels entre « usager » et « travailleur social », où ce dernier a bien souvent, qu'il le veuille ou non, une position d'ascendance.

Il a donc fallu faire preuve de souplesse entre les dimensions collectives et individuelles, élaborer un modèle et un cadre d'intervention qui intègrent les personnes et leur rapport particulier aux travailleurs sociaux, au temps, aux lieux, à leur mode de vie et d'expression. Lorsque les personnes sont plutôt considérées comme des acteurs partenaires de ce projet, elles exploitent alors tout leur potentiel. Les relations entre les travailleurs sociaux et les « usagers » laissent place à la création d'un mode relationnel plus juste où la distance professionnelle sous sa forme originale n'est plus qu'un outil catalyseur mobilisant et organisant les compétences et les ressources des personnes.

Se mettre davantage au même niveau, sans toutefois gommer toute distinction, n'est pas une mince affaire. Nous avons souvent tâtonné pour trouver notre place, confrontés parfois aux interpellations d'autres services qui ne comprennent pas pourquoi nous n'imposons pas davantage de règlements et ne rendons pas les choses plus contraignantes, laissant sous-entendre qu'il n'y a pas d'autre façon de faire que de gérer à la place de et pour les personnes.

Dans notre choix d'opérer selon le principe de la coopération, l'accompagnement collectif nécessite une position moins intrusive, moins imposante, mais toutefois pas totalement effacée. C'est trouver ce juste équilibre qui nous apparaît toujours comme particulièrement délicat et nous oblige à procéder à une remise en question perpétuelle.

Nous avons conclu que le fait de nommer l'accompagnement comme étant facultatif nous mettait dans une position particulièrement basse qui biaisait la relation avec le groupe et entravait parfois la légitimité de notre présence. Nous avons identifié qu'il était préférable de supprimer le caractère facultatif, sans toutefois tomber dans le concept de l'obligation systématique, mais simplement de nommer que l'accompagnement collectif fait partie intégrante du projet.

De même, nous avons défini comme obligatoire l'élaboration d'une charte de vie en nommant que les habitants restent libres de la construire et d'y mettre le contenu qu'ils auront défini ensemble, avec l'aide de l'accompagnant collectif.

En effet, le bas seuil ne signifie pas que tout est permis, et il doit nécessairement exister des règles qui rencontrent l'approbation de tous et réunissent le groupe. Ce n'est évidemment pas une découverte pour nous et nous avons toujours tenté de travailler cela avec les groupes, étant bien conscients de l'utilité de cet outil. Ce qui est nouveau pour nous, est de décider de l'officialiser dès le départ, au niveau de la convention d'occupation. Ceci devrait nous permettre d'inscrire notre pratique de façon plus formelle sans pour autant glisser dans les travers du modèle institutionnel.

Au terme d'une discussion avec nos partenaires, nous avons défini que l'accompagnement social doit être une ressource que les habitants sont libres d'utiliser ou pas, mais nous restons néanmoins responsables du cadre de ces réunions. Dès lors, s'il y a des situations qui nécessitent une position plus directive, nous réagirons plus préventivement en rendant les réunions obligatoires dès qu'une tension apparaît.

Une question subsiste malgré tout : où placer le curseur entre interventionnisme et absence de contrainte. Trop de contraintes amènent à des blocages et nous placent inévitablement

dans un rôle de « gendarmes » et non plus seulement de médiateurs, alors que l'absence de règles génère de l'insécurité. Notre repère étant de veiller, tant que faire se peut, à obtenir l'adhésion des individus et surtout leur collaboration pour atteindre leurs objectifs, et non ceux que nous aurions projetés pour eux.

Nous continuerons de cheminer, de procéder par tâtonnements et essais pour faire évoluer notre pratique tels des « funambules » sans cesse à la recherche d'un équilibre.

SITUATION PAR HABITAT SOLIDAIRE

MAISON 1

Anissa El-Merabety

- 1 sortie
- 1 entrée

L'année 2025 fut marquée par un départ volontaire en été et une entrée quelques mois plus tard. Un changement de référent communautaire et de gestionnaire locatif a également eu lieu courant de l'année.

Il n'y a pas eu de faits importants durant cette année, elle fut assez stable et tranquille. Il a été cependant difficile de mobiliser les habitants pour les réunions hebdomadaires et l'état de la maison s'est dégradé. Le rythme de chaque habitant est différent, certains travaillent, d'autres sont peu présents au sein de la maison ou ne voient plus l'intérêt des réunions. Il a fallu beaucoup d'énergie afin de les remobiliser et la collaboration entre Fami-Home et Logement Pour Tous a permis cette remobilisation. Lors des réunions, le gestionnaire locatif de LPT est présent et apporte une plus-value aux réunions.

Un travail a également été fait avec l'un des habitants, assez âgé, qui n'a jamais investi le projet et dont l'autonomie diminuait fortement. Cela impactait également les autres habitants car il ne dormait plus dans sa chambre et restait constamment dans le salon. On lui a proposé un accompagnement vers une maison de repos et il a accepté. Il a pu admettre qu'il n'était plus en mesure de vivre dans ce type de projet et qu'une maison de repos serait plus adaptée. Il devrait en intégrer une début 2026.

MAISON 2

Cette maison a été transférée de l'AIS Logement Pour Tous à l'AIS Quartiers et est restée fermée le temps de faire un traitement de fond contre les punaises de lit et de réaliser un audit de Homegrade pour les travaux à effectuer. Il a fallu ensuite que l'AIS effectue les demandes de devis à soumettre au propriétaire. Cela prend du temps et a été fortement ralenti par la présence des punaises qui empêchait toute visite de la maison.

Nous espérons un démarrage du chantier au printemps 2026.

MAISON 3

Arthur Mignon

➤ 0 sortie

➤ 0 entrée

L'année débute sur un risque de Tuberculose, avec des tests au FARES pour l'ensemble des habitants. Une connaissance de certains habitants est atteinte et hospitalisée.

Au printemps, l'AIS Quartiers vient visiter le logement avec le propriétaire en vue de la mutation depuis l'AIS Logement Pour Tous.

Avec l'aide d'une stagiaire nous tentons sans succès de modifier les tâches ménagères, la situation n'est pas satisfaisante pour les habitants mais aucune piste ne les convainc.

Nous réalisons avec les habitants mobilisables un gros nettoyage de Printemps, avec le passage de Bruxelles-Propreté.

L'un des habitants va mal, et ne respecte plus le cadre, invite des gens, laisse le logement sale. Cela génère une ambiance tendue dans la maison.

Les habitants attendent les frigos individuels promis pour faire cesser les vols dans la cuisine (souci récurrent depuis la création du projet). Leur arrivée est retardée par le

manque de trésorerie suite à l'absence de gouvernement et son impact dans le paiement des subsides.

L'été sera marqué par des présences irrégulières des habitants, et parfois par la présence d'autres personnes, en dehors du cadre autorisé. Cela amènera les intervenants de Fami-Home à révoquer le droit d'inviter des personnes extérieures (hors accompagnant.e psycho-médico-social.e) jusqu'à nouvel ordre, pour recréer un peu plus de sécurité pour tous. S. continue de ne pas respecter le cadre.

La vétusté de la cuisine commence à vraiment se faire sentir; les taques électriques créent régulièrement des courts-circuits. C'est l'occasion pour les habitants de discuter de leurs besoins et envies en vue des travaux prévus.

En novembre a lieu l'évaluation de l'ensemble des habitants, moment pour que chacun puisse déposer son ressenti, mais aussi de réaliser des concertations en réseau pour prévenir et encadrer les comportements inadéquats. Il en ressort qu'il y a beaucoup de stress financiers liés au changement d'AIS chez les habitants.

R. a eu un souci avec son renouvellement de revenu d'intégration sociale. Sans aucun revenu pendant plusieurs mois, la situation a été très difficile à vivre, un peu de solidarité de la part des autres, mais avec des limites. Personne ne roule sur l'or parmi les habitants.

Un repas est organisé avec l'ensemble des habitants, mais celui-ci n'arrive pas à effacer les tensions enracinées.

En cette fin d'année, les discussions tournent surtout autour des soucis d'internet et de TV pendant plusieurs semaines, liés au changement d'AIS. Cela est très compliqué à vivre pour l'ensemble des habitants qui se cherchent des occupations ailleurs, parfois en rue, et cela génère beaucoup de stress.

Les frigos tables arrivent enfin, dans chaque chambre.

Le ménage, c'est encore variable; on a changé les tâches pour que les plus salissants soient en charge des espaces qu'ils salissent le plus. Ce n'est toujours pas idéal, mais les frustrations diminuent.

Souci d'occupation pour S. Cela prend beaucoup de place pour tout le monde; générateur de stress avec la venue de personnes extérieures très régulière, ainsi que la présence de matériel de consommation dans les communs.

MAISON 4

Arthur Mignon

- 2 sorties
- 2 entrées

L'année commence par la sortie de F. dont les problèmes de santé nous ont amené à l'orienter vers une maison de repos et de soins. Grâce au volet guidance à domicile, l'une de nos collègues a pu accompagner Monsieur dans l'ensemble des démarches. Son départ marque tout de même fort les habitants, qui se sont beaucoup mobilisés autour de lui.

Sa chambre sera reprise par un nouvel entrant qui s'adapte assez vite au cadre de l'habitat solidaire, malgré quelques discussions autour du ménage.

P. n'investit pas beaucoup le projet, elle n'habite d'ailleurs pas sur place. Nous réfléchissons avec son réseau sur comment l'accompagner au mieux dans ce cadre collectif.

Avec la mise en place d'une aide familiale pour K., certaines choses semblent être plus faciles alors que sa santé décline. Les autres habitants font un parallèle avec la situation de F.

En juin, il est convenu avec l' AIS Quartiers que P. quitte prochainement le projet.

Au même moment, K. se fait hospitaliser. C'est aussi le moment de contacter Bruxelles-Propreté pour les encombrants de la cour arrière.

Nous présentons aux habitants notre nouveau collègue ouvrier, vers qui ils peuvent se tourner en cas de souci.

En septembre, K. se décide à passer le pas et réalise une demande de suivi individuel. Les premières discussions sur la consommation d'énergie font surface, tout le monde cherchant à allier confort et économies, tout en favorisant surtout l'économie.

En octobre, nous entamons la procédure de recrutement pour la chambre libérée par P. Le candidat n'est pas disponible tout de suite, mais disposé à entrer administrativement dans le projet en vue de sa sortie d'hospitalisation.

Cette fin d'année sera surtout marquée par l'attention portée par l'ensemble de l'équipe de Fami-Home ainsi que les autres habitants autour de la situation de K., qui multiplie les rendez-vous médicaux, puis finalement les hospitalisations. S. & A. se retrouvent seuls dans la grande maison bien vide.

K. décèdera malheureusement début janvier.

MAISON 5

Luc Badet

➤ 4 sorties

➤ 2 entrées

Cet habitat solidaire est ouvert depuis janvier 2023 à l'initiative de FAMI-HOME et de l' AIS QUARTIERS. Il s'agit d'une maison 5 chambres où nous accueillons 5 habitants ayant connu une situation de sans-abrisme.

Durant l'année 2025, il y a eu 4 départs et 2 entrées.

- Un départ d'habitant prévu en fonction d'un projet construit de longue date.
- Un départ d'habitant qui n'est resté que quelques mois, il ne s'était pas adapté à ce type de structure.
- Un départ d'un habitant qui lui aussi ne s'est pas adapté et a mis son projet en échec.
- Un départ d'une personne souffrant d'une grosse problématique, nous avons été obligés de mettre fin au projet malgré plusieurs tentatives de prises en charge médicales.

Depuis janvier 2023, date d'ouverture de cet Habitat Solidaire, nous comptons sur un ensemble de 12 personnes accueillies :

- 2 ruptures à l'initiative des 2 habitants.
- 1 réorientation vers une Maison de Repos et de Soins. (Problèmes neurologiques liés à une consommation chronique).
- 1 rupture à notre initiative pour des problématiques de comportement liés à une consommation chronique et non contrôlée.
- 3 départs en logement individuel librement négociés.

La question du suivi individuel s'est posée. Au départ du projet, l'idée était que chaque service envoyeur puisse proposer un suivi individuel. Mais au fil du temps, la disponibilité de ces services s'est restreinte en lien avec leur réalité de travail. L'asbl Diogènes assure une intervention dans le temps en coordination avec le responsable collectif de FAMI-HOME lorsque des difficultés se posent de manière telle qu'il est nécessaire d'envisager une réorientation de l'habitant (envoyé par Diogènes au départ) ou que son comportement compromet sa place au sein de la maison.

Nous avons donc envisagé de montrer une disponibilité de suivi individuel à ceux qui se montraient ouverts à cette perspective afin de prendre les choses en amont et de prévenir une situation de crise. Ces suivis ont été mis en place pour 4 habitants dans le cadre d'une GAD par des assistants sociaux de FAMI-HOME.

L'idée, c'est que l'être humain fonctionne par mimétisme. Son désir, c'est toujours le désir de l'autre, des autres. Je désire parce que je sens, vois, entend, ce qui me vient des autres. Nos habitants, s'ils voient que l'on s'occupe de l'un, le désir naîtra peut-être chez les autres. En tous cas, on donne sa chance à leur désir d'être aidés. C'est aussi une question d'ambiance, d'atmosphère qui peut se répercuter sur le collectif en participant à la cohésion sociale.

Souvent, durant leur parcours, ils ont été confrontés à des services, institutions, avec lesquels le lien n'a pu s'établir. En raison de leur problématique du moment, aussi en raison de la disponibilité défailante de ces services aux problématiques de décrochage social. Ils ont fait le deuil de demander une aide concrète, construite, élaborée. Demander une aide officielle pour eux est souvent une démarche trop abstraite et source d'un imaginaire négatif.

Lorsqu'ils voient un colocataire se faire aider et être content, nous les voyons alors, nous présenter un document administratif qui encombre leur esprit, les tourmente...et là se trouve leur première demande; la confiance s'amorce, parce que se faire aider, c'est aussi une demande d'estime, de reconnaissance, voire d'être aimés, en tous cas ils peuvent le vivre ainsi. Cette notion de confiance revient sans cesse dans nos relations. Car de par leurs vécus cabossés, ils ne supportent plus les rapports culpabilisants, de mésestime, les sentiments d'incompétence et d'impuissance. Et là, le rapport à la responsabilité peut trouver une amorce à une base de réalisation. Le travail social est aussi envisagé en termes de soins.

MAISON 6

Luc Badet

➤ 1 entrée

L'Habitat Solidaire de Moranville est né en 2019, d'une collaboration entre le l'AIS IRIS, l'Accueil Montfort (maison d'accueil pour femmes) et FAMI-HOME. Il s'agit d'une maison pouvant accueillir 4 femmes, exclusivement orientées par l'Accueil Montfort.

Depuis 2019, sur 7 personnes accueillies :

- 2 habitantes y habitent encore depuis l'origine du projet.
- 3 habitantes ont intégré un appartement autonome.
 - l'une, enceinte, s'est installée en couple en appartement privé. Elle travaillait au secrétariat d'un hôpital universitaire à temps plein.
 - l'autre ayant terminé des études d'infirmière puis entamé un master en Santé Publique, a obtenu un logement géré par l'AIS IRIS.
 - La 3^e habitante a intégré un logement géré par l'AIS IRIS.

L'Habitat Solidaire de Moranville est le seul de notre projet s'adressant exclusivement à des femmes. Il s'agit d'un habitat qui a été particulièrement bien investi par les habitantes, et qui est paisible. Elles gèrent bien leur vie commune, planning de nettoyage, pot commun pour l'achat des produits d'hygiène et de nettoyage. La maison est parfaitement bien entretenue. Le jardin est entretenu par l'une d'entre elles qui a d'ailleurs acheté du matériel de jardinage avec l'argent du pot commun. Elles sont en ordre de charges et loyers.

Les relations avec l'AIS concernant les problèmes techniques sont pris en charge par elles. Ce fut le fruit d'un long travail de mise en confiance. Car au départ elles nourrissaient une appréhension négative à l'égard de l'AIS. Des rencontres entre elles, la direction de l'AIS, la gestionnaire locatif, ont été organisées à notre initiative durant l'année 2024. Nous en avons récolté les fruits en cette année 2025.

Des problèmes importants s'étaient manifestés avec une des locataires depuis son entrée en 2019, et la question s'était plus que posée de son maintien en Habitat Solidaire. En collaboration avec l'AIS et l'Accueil Montfort, nous avons entamé un travail de recadrement ainsi que de tentatives de réorientation qui n'ont pas abouti. Nous avons alors proposé à cette habitante un suivi en GAD avec l'une de nos collègues assistante sociale. Ce travail s'est étendu de 2024 à 2025. Nous en avons aussi récolté les fruits. Cette personne a pu intégrer un mode de fonctionnement adéquat, tant au niveau de la gestion d'entretien de la maison, de sa chambre, que dans sa relation avec les autres. Le travail de notre collègue s'est aussi centré sur le pôle éducatif, la compréhension des relations avec les autres, et nous pouvons clairement constater que cette habitante a pu en intégrer les outils. Elle gère, elle-même, la femme de ménage qui nettoie pour elle la maison (à son tour de rôle), sa chambre, son infirmière qui passe une à deux fois par semaine.

Nous avons installé un groupe WhatsApp qui est très souvent utilisé par les unes et les autres et nous-mêmes. Nous organisons une réunion chaque mois, sur place, pour discuter de différentes questions organisationnelles, mais aussi pour échanger sur divers sujets qui les intéressent. Il nous est déjà arrivé de jouer à un jeu de société qui nous avait été présenté par une habitante.

Cette habitante a pris le jardinage en charge. Elle essaye aussi de trouver un travail dans l'enseignement, en se faisant notamment aidée par un autre service social.

Une autre vient de terminer une formation en travail de salle, cuisine. Elle aussi s'est mise en recherche d'emploi.

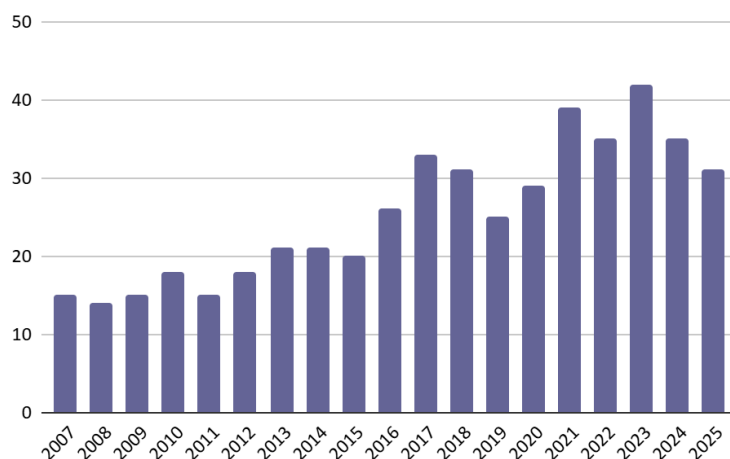
Une dernière arrivée, d'un certain âge, en rémission d'une grave maladie, apporte à la collectivité une mentalité positive, son expérience et sa joie de vie parlent aussi pour elle.

Enfin, une autre habitante entretient son réseau hors des murs de la maison, entre un centre de jour qu'elle fréquente régulièrement, des restaurants sociaux et sa maman âgée.

Elles sont donc toutes, d'une manière ou d'une autre, en activité à l'extérieur de la maison.

2.7 ÉLÉMENTS STATISTIQUES POUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

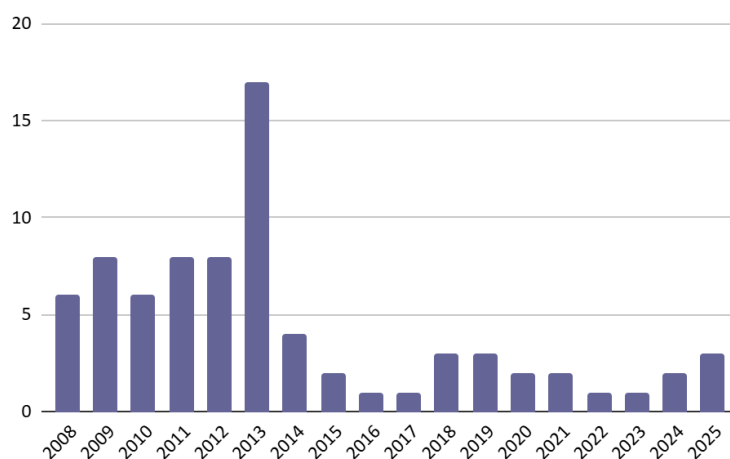
NOMBRE DE DOSSIERS ACTIFS



En 2025, 31 personnes ont occupé une place en habitat solidaire. Pour rappel, nous disposons de 6 logements pour un total de 27 places.

- 21 occupations en cours
- 7 entrées
- 9 sorties

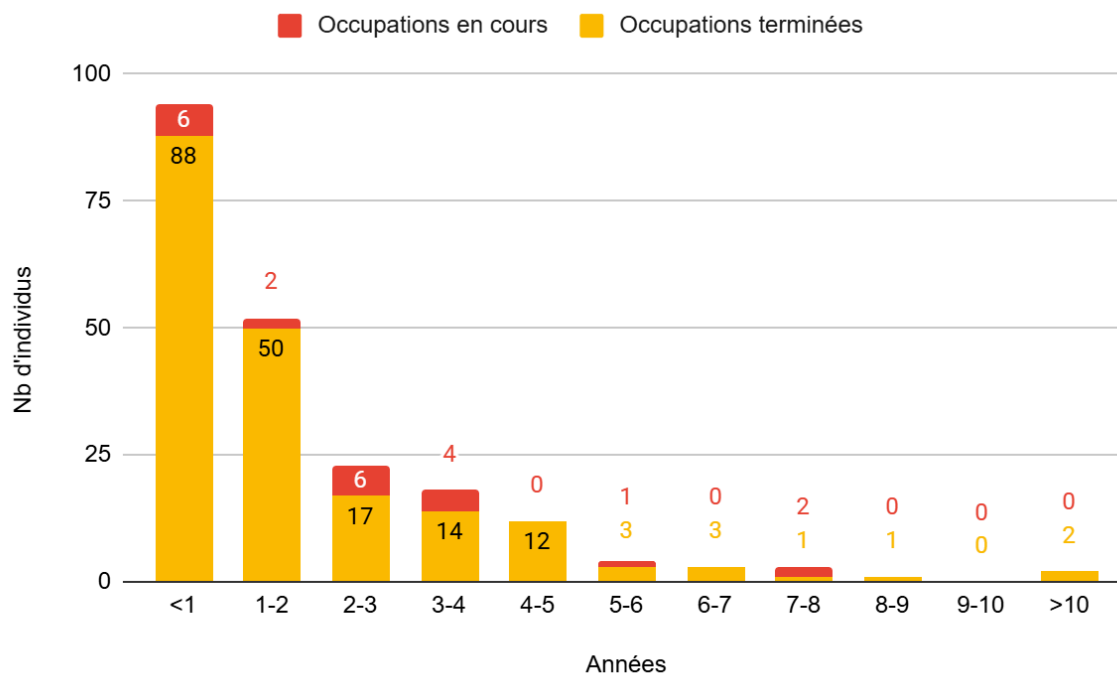
LE DÉLAI D'ATTENTE EN MOIS



Ce graphique concerne le délai d'attente entre l'annonce d'un logement vacant et le moment où la personne entre effectivement en logement. Il est en moyenne de 3 mois en 2025. Ceci s'explique en partie par le fait que nous avons eu des candidatures non abouties en cours de

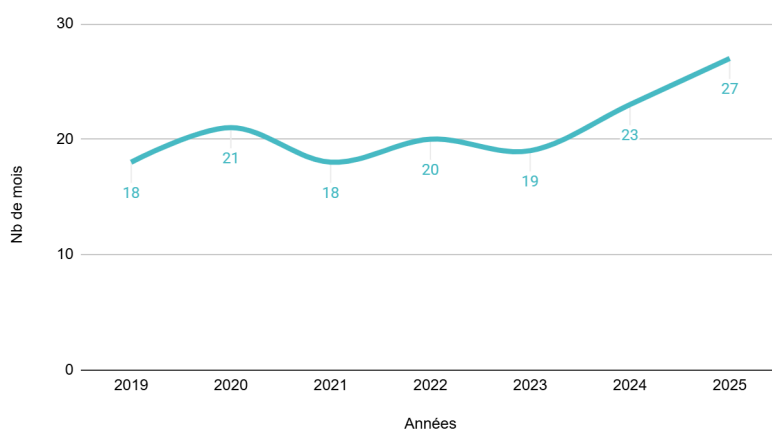
procédure, ce qui nous a contraint à recommencer tout le processus pour un nouveau candidat ce qui rallonge inévitablement les délais.

LA DURÉE D'OCCUPATION TOTALE DU PROJET



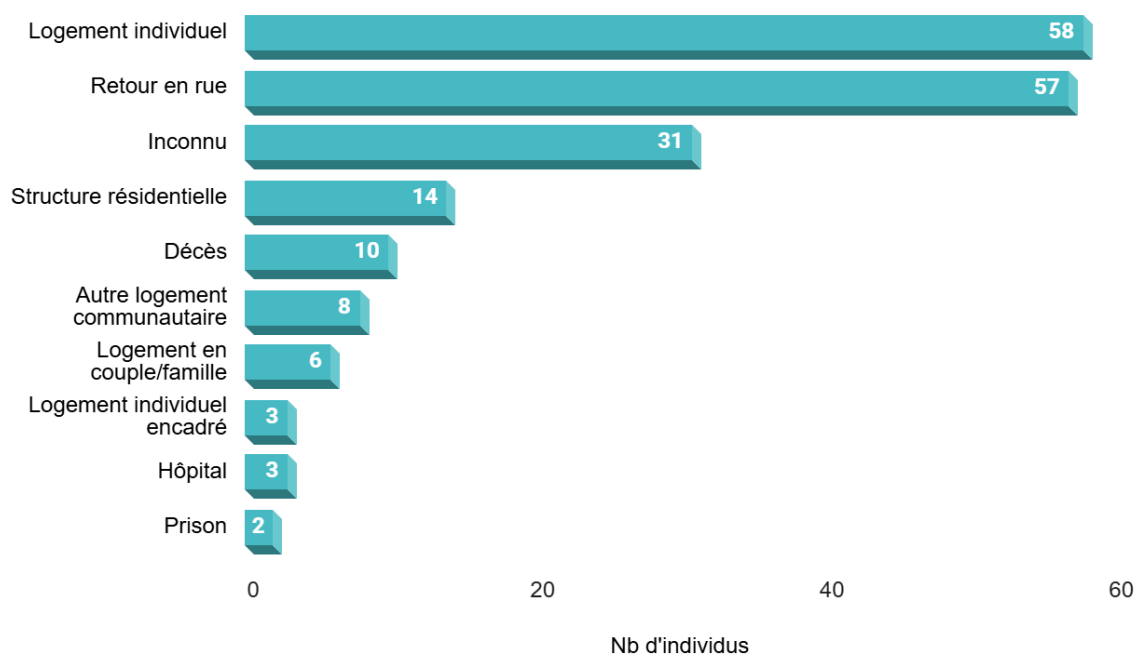
Sur un total de 212 personnes (191 départs + 21 en cours d'occupation), 44 % sont restées moins d'un an en logement et environ 25 % des personnes sont restées entre un et deux ans. Les 31 % restants s'installent à plus long terme dans le dispositif, et parfois jusqu'à leur fin de vie.

Evolution de l'occupation moyenne par année



La durée moyenne d'occupation est de 22 mois.
En 2025, elle est de 27 mois.

DESTINATIONS APRÈS DÉPART (191 DE 2001 À 2025)

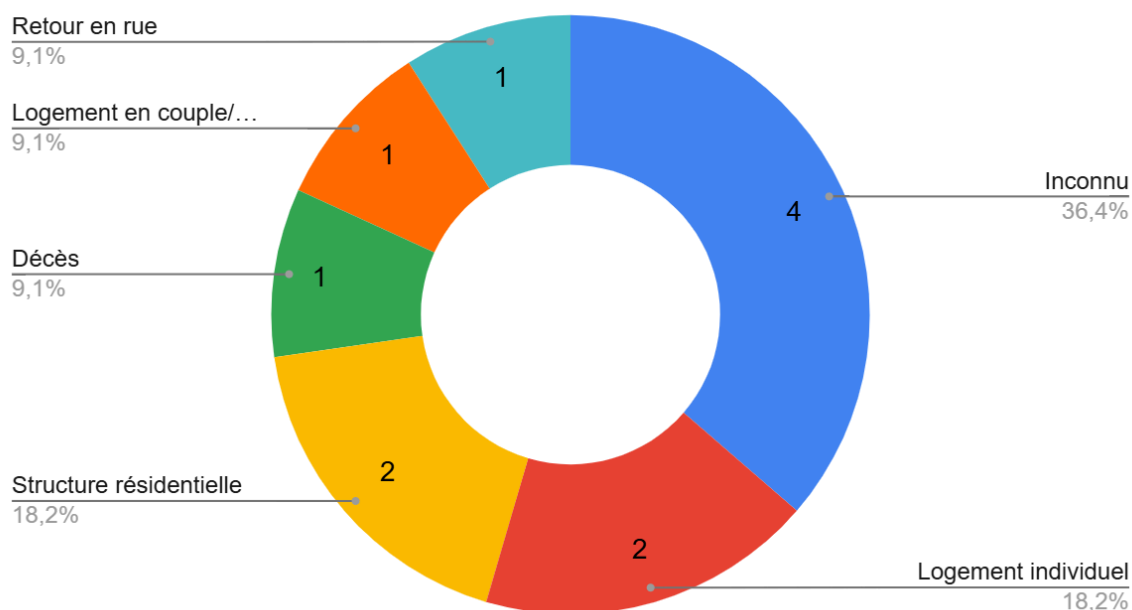


En comptabilisant les 21 occupations encore en cours, nous pouvons dire que le projet a permis à **63%** des occupants de quitter durablement leur situation de sans-abrisme (hors inconnu, hôpital ou prison).

Concernant les trois situations reprises dans « hôpital », il s'agit de personnes qui devaient quitter le projet pour non-respect des conditions et qui ont profité de ce départ forcé pour entamer une cure en milieu hospitalier ou pour intégrer une structure de soins psychiatriques. Il s'agit donc bien de leur destination après départ et non du motif de leur départ.

Dans les destinations inconnues, nous retrouvons les 8 jeunes qui étaient en transit et accompagnés par les sentiers de la Varappe (collaboration qui a pris fin en 2009) , 5 personnes qui ont dû quitter le logement à la suite d'impayés de loyers, 2 fins d'occupation pour non-respect du projet, 3 départs suite à la fermeture d'une maison et 13 départs volontaires sans nous communiquer leur destination.

Destination des 11 départs en 2025



Sur l'année 2025, nous n'avons connu que **1 retour en rue** sur les 11 départs. Sur les destinations connues, **86% des bénéficiaires quittent durablement leur situation de sans-abrisme.**

Comme nous le rappelle régulièrement notre partenaire Diogènes, les retours en rue ne sont pas forcément un échec pour la personne. Les travailleurs de Diogènes gardent souvent contact avec celles et ceux qui retournent en rue et ils peuvent témoigner du fait que pour certains, le passage en habitat solidaire a servi de déclic et ils parviennent à se remobiliser autour d'autres projets de vie plus en adéquation avec ce qu'ils recherchent.

2.8 LES PERSPECTIVES

A l'heure actuelle il n'existe toujours pas de cadre spécifique pour les habitats solidaires. En effet, mis à part dans le code du Logement bruxellois, il n'existe nulle part ailleurs de réglementation en la matière. Depuis l'origine du projet, nous utilisons des logements de type unifamilial pour développer des habitats solidaires, ce qui peut poser un souci au moment de l'inscription des personnes au registre de la population. En effet, les services population de certaines communes vont parfois considérer les locataires comme constituant un seul et même ménage ce qui est problématique pour les allocataires sociaux

comme les chômeurs, les pensionnés ou ceux qui dépendent de la mutuelle, car le calcul de leurs revenus s'effectue parfois sur base de la composition de ménage. Nous devons dès lors tenter de trouver un accord avec les administrations communales afin que nos locataires soient enregistrés comme isolés.

Jusqu'à présent, nous étions toujours parvenus à un accord, mais avec le temps et les changements de personnel, les accords doivent parfois être renouvelés et tout est à refaire. La Commune d'Evere nous a, par exemple, renvoyés vers l'urbanisme en exigeant que nous demandions une modification de l'affectation du bien unifamilial en « logement collectif ».

Notre partenaire, « Logement Pour Tous », a donc fait cette démarche auprès de l'urbanisme qui, faute de cadre en la matière, s'est retrouvé un peu perdu devant notre demande. Le service SIAMU, chargé de vérifier le respect des normes de sécurité, fut tout aussi dépourvu face à cette demande de permis et n'a pas bien saisi la différence entre un habitat solidaire et une division de logement unifamilial en plusieurs logements. Ces derniers ont donc établi leur avis, d'une part en se basant sur l'arrêté de l'Exécutif du 24 décembre 1990 relatif aux établissements d'hébergement pour fixer les normes de sécurité en matière de protection incendie et, d'autre part, en partant du principe que le logement serait divisé en quatre logements. Or, il s'agit bien toujours d'une même unité de logement qui est partagée par quatre ménages.

Fin 2023, c'est avec la commune de Schaerbeek que nous avons rencontré un blocage pur et simple alors qu'en 2022 cette commune disait s'inscrire dans une démarche d'anticipation des réformes du RRU (Règlement Régional d'Urbanisme) à venir et accepter la reconnaissance des « habitats partagés » qu'ils distinguent bien de la simple colocation. Dans les faits, le service population refuse catégoriquement d'inscrire les occupants d'un habitat solidaire en tant que ménages isolés et ce sans aucune justification autre que

“Nous ne décidons pas du statut social d'un citoyen. Le statut d'isolé n'est pas un droit mais une situation de fait.”

Il faut savoir que cette affirmation ne constitue pas une réponse recevable puisque nous ne demandons pas à la commune de statuer sur le statut social d'un citoyen, mais sur sa situation de fait justement. Or, c'est bien le service population qui a le pouvoir d'accorder le

statut de ménage isolé ou non, et ce, en veillant à respecter les instructions inscrites dans leur circulaire interne¹⁷ (*version du 7 juillet 2025*). Il y est mentionné que la notion de ménage isolé doit être appréciée sur base de l'absence de vie commune et il existe en outre, une règle spécifique pour les occupants d'un "logement collectif" définie comme suit :

“Logement sous-tendu par un projet de vie solidaire, initié ou non par une institution, mais organisé dans un engagement écrit, une convention, un règlement d'ordre intérieur ou un autre instrument de ce type, dans lequel résident plusieurs ménages (dont au moins un satisfait aux conditions de revenus pour accéder à un logement social) qui y disposent chacun d'un ou de plusieurs espaces privatifs de jouissance exclusive et d'au moins un espace de vie commun, sont exclus : les maisons d'accueil, les maisons de vie communautaire, les abris de nuit, les maisons d'hébergement de type familial et tout autre logement collectif réglé par une législation particulière”

Le service population dispose bien d'un pouvoir d'appréciation de la situation de fait des citoyens et il est établi que les résidents d'un logement collectif peuvent être inscrits en tant que ménages isolés. Cependant, tant que nous n'aurons pas un label définissant clairement ce qu'est un habitat solidaire, nous demeurons à la merci du bon vouloir des responsables des services de population et de leur échevin.

Nous poursuivons malgré tout notre lobbying pour la reconnaissance de l'habitat solidaire et l'application systématique du statut de ménage isolé auprès des services de population.

Nous espérons également qu'une des maisons mise à l'arrêt pour nécessité de travaux de rénovation importants puisse connaître une réouverture fin 2026, début 2027.

¹⁷Service Public Fédéral Intérieur, Direction Générale Identité Et Affaires Citoyennes, Service Population Et Documents D'identité
Instructions Générales Concernant La Tenue Des Registres De La Population, Version Du 17 Juillet 2025

CONCLUSION

Mallorie Van den Nyden

Luc Badet

L'habitat dit "solidaire" porte bien son nom et sa signification nous sert de pierre angulaire dans un travail de conscientisation avec les habitants. Certes, ce projet est le fruit d'une initiative institutionnelle, en permettant à chacun de "remettre le pied à l'étrier", mais pour que cela ait du sens, chacun est appelé à faire sa part. Et il est très important de revenir sur ces considérations avec les principaux intéressés. Tout le monde a un rôle à jouer, fut-il différent en fonction de la place occupée, les institutions, les travailleurs investis dans ce projet, les habitants qui y vivent. C'est ce qui nous unit. Sachant que la force d'une chaîne se mesure à son maillon le plus faible.

Pour les habitants, il importe que cette part qui leur revient soit adaptée à ce qu'ils peuvent donner. L'important est d'essayer, en fonction de son rythme d'évolution, de sa disponibilité d'esprit. L'habitat solidaire, outre son aspect locatif, est un contrat social. Un lieu, un dispositif, un moment de reconstruction. Donc, une responsabilité.

Pour ces personnes, dont le vécu parsemé de fractures, de traumatismes non élaborés, ayant vécu des abandons, voire de la psychose, le passage en rue ou dans des situations chroniques de mal-logement a fait qu'ils se sont retrouvés dans l'angle mort de la société - ce lieu où les hommes interagissent, se sécurisent, se réalisent à travers des projets, vivant dans la reconnaissance de cet Autre social - et pour eux, la phase de reconstruction est loin d'être évidente. Le sentiment d'existence est ébréché. Ils font penser à ces vases japonais dont l'enjeu du travail consiste en une réparation, non en cachant les fissures, mais en leur permettant de trouver une valeur, que ce projet permette de les cimenter avec un mélange de laque et d'or.

Au moment de leur entrée, ils souhaitent un toit, une chambre, une clef. Ils sont encore pris dans l'urgence de trouver une solution, toute légitime. Le projet de réinsertion par le logement ne leur apparaît pas nécessairement comme "la" priorité; ils sont à la recherche d'une sécurité, en tous cas de rompre avec une certaine insécurité.

Accepter de vivre en habitat solidaire, c'est concéder à nouveau une reconnaissance au monde social, ses exigences, ses contraintes: signature d'un contrat de location, payer un

loyer, des charges, mise en place d'un domicile, des démarches administratives à effectuer. L'aspect protecteur n'arrivant souvent que comme le résultat de ce cheminement.

C'est aussi à nouveau concéder une place à l'autre avec lequel on vit. Une organisation quotidienne, dont souvent ils avaient fait le deuil. Se réapproprier ce qu'ils avaient perdu en termes de lien à l'autre, leur demande souvent un travail très important de mise en confiance car les sentiments d'échec, de sidération liés à la rue, les hantent bien souvent. Il n'y a rien de plus difficile que de réapprendre ce qui a été désappris, car cela demande un remaniement psychique et affectif conséquent.

En tant qu'intervenant collectif, notre position implique de se situer sans cesse dans un jeu d'équilibre entre reconnaissance des problématiques individuelles et leur dynamique, l'agencement avec le collectif, tout en développant un esprit de sécurité, de tolérance, et parfois de fermeté lorsque les attitudes et comportements de l'un mettent en péril l'équilibre du groupe.

L'habitat solidaire, c'est aussi leur permettre de retrouver un lieu intime, une chambre rien qu'à eux, avec une clef qui peut en réserver l'accès. Cette intimité qui leur fut si souvent déniée, bafouée, et donc inhabitée, envahie d'expériences et d'images insécures, de manque et de stratégie de survie dans le dédale du mal-logement, du sans-abrisme. Ce lieu de rendez-vous avec soi-même, à l'abri des regards, des considérations, des jugements, lieu qui offre des moments de retraite, de silence, de répit, où l'imagination peut retrouver de l'espace, où la conscience peut à nouveau s'étayer, le sens moral se construire par identification à ce que l'autre ressent, et donner une chance à l'empathie.

Bien que le logement individuel semble rester le modèle de référence auquel les individus aspirent et qui représente pour eux un aboutissement, le mode de vie en cohabitation constitue une vraie alternative aux embûches du marché locatif. Qu'on l'envisage comme un tremplin ou un choix de vie en soi, il apporte une réponse complémentaire tout à fait pertinente dans le cadre de l'insertion par le logement et il permet aujourd'hui à **84%** des bénéficiaires de sortir durablement de la rue. Ce n'est pas du Housing First tel que défini par le modèle importé des États-Unis et qui se développe en Belgique depuis 2013, mais il a ce même mérite, depuis maintenant 25 ans, de considérer **le logement comme un point de départ** dans le parcours de réinsertion des personnes sans abri et non comme l'aboutissement de ce parcours. Un logement d'abord et avant tout !

L'habitat solidaire offre une porte d'entrée sur le marché locatif si difficile d'accès. Mais il est entre autres essentiel de limiter l'envol irrationnel des prix du marché immobilier locatif par des mesures d'encadrement, l'établissement de plafonds ou de taxation. Il faut également montrer plus de bonne volonté pour **augmenter considérablement le nombre de logements sociaux**. Enfin, nous revenons avec notre sempiternelle recommandation sur la **suppression du taux cohabitant pour les allocataires sociaux**. Nous rappelons que ceux-ci restent, aujourd'hui encore, sanctionnés par une réduction de leurs revenus dès qu'ils choisissent de vivre en cohabitation. Un salarié ne voit pas sa rémunération amputée de moitié parce qu'il choisit un mode de vie plus économe, plus solidaire ou qui repose tout simplement sur le souhait de vivre ensemble. S'il était seulement possible de vivre seul avec un RIS¹⁸, l'injustice serait peut-être moins grande. Malheureusement, à mesure que les loyers et le coût de la vie augmentent, il devient de moins en moins possible de trouver un « chez-soi » décent et de joindre les deux bouts. Lorsqu'on sait que le logement est la pierre angulaire de toute reconstruction identitaire et sociale et qu'il offre un sentiment de sécurité indispensable au bien-être psychique des individus, comment faire dans de telles conditions pour sortir des mécanismes qui fondent et maintiennent l'état de pauvreté ?

Jusqu'à présent, nous sommes parvenus à obtenir la reconnaissance du statut social isolé pour les locataires de l'habitat solidaire, mais ceci uniquement sur base de collaborations particulières avec les CPAS et/ou les services de population des administrations communales concernées. Et nous avons vu combien ces accords sont fragiles et absolument pas pérennes.

La seule reconnaissance à ce jour est la définition d'habitat solidaire reprise par le Code du Logement bruxellois et qui permet aujourd'hui à nos partenaires AIS de déclarer nos logements comme tels auprès de l'urbanisme afin que les locataires des logements en question soient enregistrés comme isolés au registre de la population. Le souci est qu'il semblerait qu'aucune norme n'ait été réellement définie et les services de l'urbanisme ne semblent pas savoir sur quoi s'appuyer pour déterminer si un logement peut bénéficier de ce label.

¹⁸ Revenus d'Intégration Sociale, délivré par le CPAS.

Le concours des AIS reste aussi un élément important et indispensable pour la poursuite et le maintien de ce dispositif. Or, nous constatons avec les années que ces dernières commencent à souffrir de leur succès. Plusieurs d'entre elles voient leur parc s'agrandir à vue d'œil, les confrontant à une surcharge de travail que leurs équipes ne sont pas toujours à même d'absorber. Notre partenaire, Logement Pour Tous, nous a déjà exprimé ne plus être en mesure de prendre de nouveaux projets en gestion soulignant son caractère plus chronophage que la prise en gestion d'une habitation classique. Le temps de gestion locative est 3 à 4 fois plus important que pour la gestion d'un logement individuel. Ce temps est lié aux nombres de conventions de transits, d'états des lieux d'entrée et de sortie, à une gestion des créances plus lourde et à un nombre d'incidents techniques plus important.

L'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale visant à modifier l'arrêté du 17 décembre 2015 organisant les agences immobilières sociales prévoit à présent une subvention complémentaire pour tout logement mis à disposition de publics spécifiques dont les personnes sans abri.

En outre, une subvention spécifique est accordée pour les logements collectifs. La Secrétaire d'Etat au logement, Nawal Ben Hamou avait également annoncé une indexation des subsides octroyés aux AIPL¹⁹ dès 2024. Malheureusement, nous craignons que le nouveau gouvernement en place ne prenne une décision à contresens vu le budget régional qui s'annonce en déficit. En avril 2026, nous ignorons toujours le budget qui nous sera alloué pour notre activité d'AIPL subventionnée par Bruxelles Logement.

¹⁹ Association d'insertion par le logement. Fami-Home est agréé comme AIPL pour l'encadrement et le développement de nos projets d'habitats solidaires.

III LE TRAVAIL EN RÉSEAU

3.1 NOTRE PARTICIPATION À DES ÉCHANGES DE PRATIQUES

RÉUNIONS D'ÉCHANGE DE PRATIQUES ENTRE LES SERVICES DE GUIDANCE À DOMICILE

D'après la Fédération BICO

« L'objectif principal est l'échange de pratiques. Les réunions sont destinées principalement aux travailleurs sociaux des associations membres. C'est un lieu de rencontre où les institutions peuvent exposer leur façon de travailler, un projet ou un instrument de travail, ou encore réfléchir autour d'un thème. C'est donc un échange de pratiques, pour une meilleure connaissance du secteur et des partenaires. Nous nous réunissons une à deux fois par an. Le thème de la réunion est choisi par les participants. »

INTERVISIONS INTERSECTORIELLES DU SMES

Les intervisions du Smes proposent à des travailleurs issus des secteurs socio-sanitaires de confronter leurs questionnements par rapport à la complexification des situations vécues par leur(s) public(s) cumulant difficultés psychiques et sociales.

Il s'agit donc d'un processus de co-construction d'une pratique entre professionnels : chaque participant est ainsi invité à présenter, durant l'année, une situation vécue qui questionne les limites professionnelles et/ou personnelles.

Les groupes sont itinérants : chaque participant accueille, à tour de rôle, les autres dans son institution et présente celle-ci.

Cette démarche permet d'améliorer l'interconnaissance entre les différents services existant à Bruxelles.

3.2 NOTRE PARTICIPATION EN TANT QUE MEMBRE D'UN RÉSEAU

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RBDH

L'asbl Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH) est un regroupement bilingue d'une soixantaine d'associations qui, chacune sur leur terrain, défendent le droit à l'habitat et œuvrent pour un accès à un logement de qualité à prix abordable.

Les orientations de travail du RBDH sont définies par les préoccupations de terrain relayées par les associations-membres. Le RBDH remplit plusieurs missions :

PRIVILÉGIER LES ÉCHANGES DE PRATIQUES

Le RBDH est un lieu d'échange, d'information et de réflexion sur l'habitat et le logement à Bruxelles. En tant que rassemblement, il cherche des solutions avec les associations actives dans le secteur et les pouvoirs publics.

SOUMETTRE DES PROPOSITIONS CONCRÈTES ET INFLUENCER LES DÉCISIONS

Des groupes de travail sont régulièrement constitués afin d'approfondir des problématiques spécifiques et de lutter contre les dysfonctionnements du marché bruxellois du logement. Les propositions qui en émanent servent ensuite à faire pression sur les responsables politiques et sont rendues publiques.

FORMER LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Le RBDH organise régulièrement des cycles de formations destinées aux travailleurs des associations membres, mais aussi à d'autres institutions et associations.

RENDRE DES AVIS ET RECOMMANDATIONS

Le RBDH fait partie du Conseil Consultatif du Logement et de la Commission Régionale de Développement, les organes consultatifs de la Région de Bruxelles-Capitale sur les thèmes du logement et du développement urbain.²⁰

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU NORWEST

« L'association Norwest est un espace de concertation où professionnels, usagers et proches sont partenaires et développent en synergie des projets, des pratiques innovantes et des outils « vers de meilleurs soins et un plus grand bien être en santé mentale ». Le projet phare est la réalisation d'un réseau de soins de santé mentale dans la zone nord-ouest de la Région de Bruxelles-Capitale. Le réseau NORWEST rassemble des acteurs issus d'horizons différents qui, tous, de manière directe ou indirecte, participent au rétablissement de personnes sujettes à une vulnérabilité psychique particulière, et ce, par la création de liens, de passerelles entre les citoyens, les familles, les dispositifs de soins, l'associatif et les institutions. »²¹

Les Antennes en Santé Mentale sont nées, il y a 10 ans, dans le cadre de la Réforme psy 107. Malheureusement, les 4 antennes bruxelloises (Norwest, Rézone, Hermès+ & Bruxelles-Est) ont perdu leur financement depuis le 1er janvier 2024 afin de privilégier la mise en place du PSSI²². Brusano a été mandaté par la COCOM afin de mettre en place 5 bassins de soins sur la Capitale. Il ne reste comme projet dans l'asbl que le Club Norwest. Ce lieu de lien accueille sans distinction toute personne qui sonne à la porte, sans demander d'où elle vient, sans candidature, sans rapport psycho-médico-social. Le Club organise des activités et ateliers comme support de la création du lien.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SMES-B

Nous sommes également membre de l'assemblée générale du réseau Santé Mentale et Exclusion Sociale-Belgique (Smes-B) dont la mission consiste à « la co-construction, par les professionnels, de pratiques favorisant l'accès et la continuité de l'aide et des soins des personnes qui cumulent souffrance psychique et grande précarité sociale » en établissant

²⁰ Extrait du site internet du RBDH : <http://www.rbdh-bbrow.be/?lang=fr> rubrique « Qui sommes-nous ? »

²¹ Charte de l'asbl Norwest du 23/11/2015

²² Plan social santé intégré

« des relations concertantes et dialectiques entre les professionnels des secteurs du social et de la santé mentale ». Cette AG a lieu une fois par an minimum.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉ-BICO

En tant que fédération des institutions bicommunautaires de l'aide aux personnes sans abri, celle-ci intervient auprès des pouvoirs publics et des organes de concertation sociale, en la faveur des intérêts de ses membres et du secteur.

Nous participons aux CA ainsi qu'aux AG.

Nous avons eu 4 groupes de travail pour la guidance à domicile. Les 6 autres groupes de travail (GT) concernaient des questions patronales, le mémorandum et la mutualisation de moyens.

Nous avons participé à :

- 7 CA²³
- 3 Bureau
- 2 AG²⁴
- 3 GT²⁵ GAD
- 1 GT Mutualisation
- 1 GT questions patronale CP 319
- 1 GT directions
- 3 GT vision pour l'avenir de la FEDE

LE COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CELLULE CAPTEUR DE LOGEMENT DE L'ÎLOT²⁶

Nous avons participé à 5 comités de pilotage en tant que représentant effectif et ensuite suppléant de la GAD et 1 AG.

Plusieurs axes stratégiques sont définis par un comité de pilotage représentant l'ensemble des métiers du secteur et les fédérations / institutions professionnelles œuvrant dans le

²³ Conseil d'administration

²⁴ Assemblée générale

²⁵ Groupe de travail

²⁶ (Cf. [Captation de logement au bénéfice des usagers de Fami-Home de 2015 à 2024](#))

domaine de la lutte contre l'exclusion au logement. Ce comité valide les orientations et décisions de la cellule dans un esprit de non-concurrence, de mutualisation des compétences et d'innovation. Les actions principales sont : l'accompagnement individuel vers le logement (privé, socialisé ou public), la création de solutions de logement via le montage de projets immobiliers avec des investisseuses et investisseurs sociaux, la captation de logements auprès d'opérateurs de logements publics ou socialisés, la recherche d'alternatives aux solutions existantes via des actions innovantes et expérimentales.²⁷

La CCL comprend 30 services partenaires²⁸ du secteur bruxellois de la lutte contre le sans-abrisme. Dans ce dispositif, Fami-Home n'est pas seulement partenaire « envoyeur » puisque nous mettons aussi à disposition des autres partenaires notre service de guidance à domicile pour leurs candidats en besoin d'un tel accompagnement, dans la mesure de nos disponibilités.

Nous sommes convaincus qu'un tel dispositif sur la Région de Bruxelles-Capitale a tout son sens et qu'il est essentiel de participer au développement de solutions innovantes en matière de captation et création de logement vu le manque cruel de logements adaptés et accessibles pour les plus précaires. On ne peut pas se contenter d'espérer qu'il y ait plus de logements sociaux, même si c'est bien là que se situe une des plus grandes brèches de la problématique du logement.

²⁷ Rapport d'activités 2023, Captation et création de logements, Ilot asbl, p. 4

²⁸ Accueil Montfort asbl, Alias, Antonin Artaud (CSM), Centre d'accueil d'urgence Ariane, Consigne Article 23, Diogènes, DoucheFLUX, Escale, Fami-Home, Foyer Georges Motte, Hobo, Home Victor Du Pré, Huis van vrede VZW, Infirmiers de rue, Jamais Sans Toit, La Fontaine, L'Aire de Rien – Les Petits Riens, L'Ilot (S.Ac.A.Do, Centre de jour mixte, Macadam, Maison d'accueil pour hommes de Bruxelles, Maison d'accueil pour femmes et familles), Pierre d'Angle, RestoJet, Samusocial (Casa Vesta, Casa Frida, Step Forward et Centre Familles), Smes, Source (La Rencontre et La Rive), Step forward, Talita et Un Toit à Soi – Les Petits Riens.

IV COMPOSITION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉQUIPE

4.1 ORGANE D'ADMINISTRATION

1. Anne Desmarets, Présidente.
2. Marie Depoorter, Administratrice.
3. Nora Serrokh, Administratrice
4. Robert Berckmans, Administrateur

4.2 L'ÉQUIPE

1. Aline Jacops, Assistante Sociale, 0.5 ETP CDI, dont 2 RTT
2. Johan Torbeyns, Assistant Social, 1 ETP CDI, dont 6h de RTT
3. Hajar Boukhari, Assistante en Psychologie, 0,5 ETP CDI (en maladie)
4. Mallorie Van Den Nyden, Directrice, 1 ETP CDI, dont 2h de RTT
5. Sandra De Groeve, Secrétaire, 0,5 ETP CDI, dont 2h de RTT (en maladie)
6. Anissa El-Merabety, Assistante Sociale, 1 ETP CDI
7. Quentin Dardenne, Assistant Social, coordinateur pédagogique, 0,80 ETP CDI
8. Cristina Lazar, Assistante Sociale, 1 ETP CDI
9. Luc Badet, Assistant Social, 1 ETP CDI, dont 6h de RTT
10. Arthur Mignon, Assistant Social, 0,8 ETP CDI
11. Loucas Bennabi, Etudiant ouvrier, 0,17 ETP
12. Samuel Renard, Ouvrier, 0,5 ETP CDI
13. Bouchra Bouhamou El Onsri, Assistante Sociale, 1 ETP CDR
14. Hagar Khetabi, Assistante Sociale, 1 ETP CDD
15. Renaud Bruggeman, Assistant Social, référent logement, 1 ETP CDD

16. Sara El Ouaghli, Assistante administrative, 0,5 ETP CDR

V LES FORMATIONS

Quentin Dardenne

5.1 Objectifs²⁹

La politique de formation vise à :

- Maintenir et développer les compétences professionnelles des travailleuses et travailleurs ;
- Garantir la qualité et la continuité des services rendus aux bénéficiaires ;
- Accompagner les évolutions du secteur social, réglementaires et organisationnelles;
- Favoriser l'employabilité, l'épanouissement professionnel et la motivation du personnel ;
- Soutenir la mise en œuvre du projet associatif et des missions agréées.

5.2 Les formations suivies en 2025

Nom du travailleur	Formations suivies en 2025	Durée	In / out	Organisateurs
Quentin Dardenne	La fonction de direction (intervisions)	3j	out	Centre de Formation et de Supervision en Institution
	Gérer une équipe, quelle pratique ?	3j	out	Formeville ASBL
	Lien de parenté, l'exil et l'accompagnement psychosocial : de la crise au changement	8j	out	SSM Exil
	De la mise en observation à la mesure de protection : que prévoit la nouvelle loi de privation de liberté en vue des soins ?	2h	in	Plateforme de concertation pour la santé mentale
	Accès au logement et maintien en logement. Les partenariats avec les AIS	2h	out	Fédé BICO
	Visite du HUB humanitaire	2h	out	Brusano – semaine portes ouvertes du bassin centre ouest

²⁹ Extrait de notre politique de formation 2025-2030

	Visite de Dionysos	2h	out	Brusano – semaine portes ouvertes du bassin centre ouest
	Supervision clinique et institutionnelle	5x2h	in	SSM Exil
	Sensibilisation au RGPD	2h	in	Data Protection Officer
	Rencontre de l'équipe mobile moveo Anderlecht	1h	in	FH
Cristina Lazar	La place des pères dans les familles contemporaines et accompagnements psychosociaux	1j	out	centre de formation à la thérapie des familles
	Supervision clinique et institutionnelle	5x2h	in	SSM Exil
	Sensibilisation au RGPD	2h	in	Data Protection Officer
	Rencontre de l'équipe mobile moveo Anderlecht	1h	in	FH
Arthur Mignon	La place des pères dans les familles contemporaines et accompagnements psychosociaux	1j	out	centre de formation à la thérapie des familles
	Supervision clinique et institutionnelle	5x2h	in	SSM Exil
	Sensibilisation au RGPD	2h	in	Data Protection Officer
	Rencontre de l'équipe mobile moveo Anderlecht	1h	in	FH
	Master en ingénierie et action sociales		out	HE2B
Anissa El-Merabety	Réflexions sur les expulsions	2x3h	out	Groupe santé logement de la commune de Molenbeek saint Jean
	Rencontre sans abrisme et aide aux justiciables (Vivalis)	2h	out	Vivalis
	Supervision clinique et institutionnelle	2x2h	in	SSM Exil
	Sensibilisation au RGPD	2h	in	Data Protection Officer
Bouchra Bouhamou El Onsry	Formation d'approfondissement pour l'accompagnement des victimes	1j	out	AMA
	Personnes étrangères : les principales situations de séjour (Droits Quotidiens)	1j	out	Droits Quotidiens
	Supervision clinique et institutionnelle	4x2h	in	SSM Exil

	Sensibilisation au RGPD	2h	in	Data Protection Officer
Hagar Khetabi	Formation d'approfondissement pour l'accompagnement des victimes	1j	out	AMA
	Maux d'exil	2j	out	SSM Ulysse
	Drogues et réduction des risques en lien avec la santé mentale	1j	out	SMES
	Santé mentale et précarité : un accompagnement sur mesure	1j	out	Fédé BICO
	Supervision clinique et institutionnelle	2x2h	in	SSM Exil
	Sensibilisation au RGPD	2h	in	Data Protection Officer
	Rencontre de l'équipe mobile moveo Anderlecht	1h	in	FH
Jo Torbeyns	Prescription – déprescription de neuroleptiques	5h	out	SMES
	Travailler avec des interprètes sociaux et des médiateurs interculturels	2h	out	Brussels onthaal
	Allocation d'accompagnement au logement	2h	out	Bruxelles logement
	Maux d'exil	2j	out	SSM Ulysse
	Supervision clinique et institutionnelle	4x2h	in	SSM Exil
	Sensibilisation au RGPD	2h	in	Data Protection Officer
	Rencontre de l'équipe mobile moveo Anderlecht	1h	in	FH
Luc Badet	Lien de parenté, l'exil et l'accompagnement psychosocial. De la crise au changement	4j	out	SSM Exil
	Intervisions intersectorielles du SMES	6j	out	SMES
	Drogues et réduction des risques en lien avec la santé mentale	1j	out	SMES
	Supervision clinique et institutionnelle	5x2h	in	SSM Exil
	Sensibilisation au RGPD	2h	in	Data Protection Officer
	Rencontre de l'équipe mobile moveo Anderlecht			
Aline Jacops	Développez votre assertivité : mieux communiquer ensemble	2x 1/2j	in	BePlus - learnhappy
	Supervision clinique et institutionnelle	4x2h	in	SSM Exil
	Sensibilisation au RGPD	2h	in	Data Protection Officer
	Rencontre de l'équipe mobile moveo Anderlecht	1h	in	FH
Renaud Bruggeman	Actualités des expulsions	4h	out	RBDH

	Accompagnement des ménages vivant dans des logements à haute performance énergétique	1j	out	RBDH
	Présentation du woonmeter, outil de mesure de l'humidité et la température d'une habitation	2h	out	RBDH
	Supervision clinique et institutionnelle	5x2h	in	SSM Exil
	Rencontre de l'équipe mobile moveo Anderlecht	1h	in	FH
Mallorie Van den Nyden	Supervision clinique et institutionnelle	5x2h	in	SSM Exil
	Sensibilisation au RGPD	2h	in	Data Protection Officer
	Rencontre de l'équipe mobile moveo Anderlecht	1h	in	FH
Dominique Tricot	Supervision clinique et institutionnelle	1x2h	in	FH
Samuel Renard	Supervision clinique et institutionnelle	1x2h	in	FH

Les formations suivies en 2025 correspondent bien au plan de formation défini en début d'année. Celui-ci a été réalisé suite à la tenue d'entretiens individuels avec chaque travailleur et a été approuvé collectivement en début d'année.

Ce plan vise les objectifs suivants :

- Se tenir informé des modifications et de l'évolution des législations sociales
- Renforcer les capacités d'accompagnement des publics fragilisés et approfondir nos connaissances sur les diverses problématiques rencontrées afin d'ajuster notre posture professionnelle
- Préserver la santé de l'équipe
- Combattre la fracture numérique du public et améliorer l'efficacité administrative et organisationnelle de l'institution
- Rencontrer d'autres professionnels et échanger sur nos pratiques

Tous les thèmes définis ont pu être abordés et approchés dans diverses formations/rencontres/intervisions suivies par les membres de l'équipe, à l'exception d'une formation traitant de la question du genre et plus particulièrement de l'accompagnement d'un public LGBTQIA+. Nous n'avons pas trouvé une formation répondant à nos attentes sur ce thème mais espérons en trouver une en 2026.

Un processus de supervision clinique collective a été entamé avec un superviseur externe, nous permettant une prise de recul et une posture plus réflexive par rapport à nos pratiques professionnelles.

Par ailleurs, les formations suivies font souvent l'objet d'un retour en réunion d'équipe afin que toutes profitent des principaux enseignements appris et recueillis.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Mallorie Van den Nyden

La guidance à domicile reste un outil de **prévention** indispensable pour le maintien en logement de publics particulièrement fragiles. Nous apportons une réponse adéquate à plusieurs niveaux : conservation de l'habitat et des droits sociaux, santé, budget, et amélioration du bien-être d'une façon générale. Nous constituons également un appui non négligeable dans toute tentative de **remise en logement** après un vécu en rue ou en structure d'hébergement temporaire.

D'année en année, nos constats restent les mêmes :

L'absence de logements décents à prix abordable rend particulièrement complexe l'accès au logement pour des personnes hébergées en maison d'accueil. La durée des périodes d'hébergement se prolonge, les places y sont saturées. Les personnes s'adressent par défaut aux centres d'accueil d'urgence, saturent les places disponibles qui deviennent de fait des places à long terme. La pression des demandes s'exerce donc sur l'accueil d'urgence avec une tendance à augmenter les places de ce type pour répondre là où la pression s'exerce. Le tri entre les familles prioritaires et les personnes isolées, laisse souvent ces dernières à la rue, sans parler des personnes sans papiers qui, à défaut de lieux d'accueil organisés pour eux, viennent engorger encore un peu plus les dispositifs d'accueil d'urgence du secteur sans-abri. Il semble difficile de répondre là où les besoins réels sont identifiés, privilégiant l'extension de places d'accueil d'urgence là où se fait sentir un besoin de logements.

La hausse des loyers est loin d'être le seul obstacle à l'accès au marché locatif bruxellois. La méfiance des propriétaires à l'égard des personnes en situation précaire est très forte. Ainsi, une famille monoparentale avec plus de deux enfants qui émarge au CPAS et semble d'origine étrangère essuie quasi chaque fois un refus et se voit obligée de vivre dans des taudis exigus et insalubres, loués par des propriétaires moins regardants, mais peu scrupuleux.

Pour apporter de vraies réponses durables et efficaces pour les personnes sans-chez-soi, il faut donc poursuivre une démarche de travail en synergie avec différents services d'aide

émanant de secteurs connexes. Les maisons d'accueil et les centres d'accueil d'urgence sont certes des dispositifs essentiels dans la lutte contre le sans-abrisme, mais ces solutions restent temporaires et, faute de pouvoir proposer des portes de sorties vers le logement, elles finissent par voir leurs délais de séjour s'allonger. Rappelons que la mission des centres d'accueil est d'éviter aux personnes de demeurer en rue, mais avant tout d'y échouer en intervenant dans une situation de crise, en urgence et pour un temps le plus

Proposer des places d'accueil d'urgence est une nécessité que nous ne remettons pas en question, mais le faire sans soutenir aussi et surtout de réelles solutions de sortie de la rue, ainsi que des services d'aide pour prévenir la perte de logement, n'a aucun sens.

limité possible. Il faut donc impérativement développer d'autres alternatives complémentaires qui proposent de **placer le logement comme outil de réinsertion**, soit par un accès direct depuis la rue, soit après un passage en maison d'accueil. Mais il faut également agir en amont de la perte de

logement par un travail de prévention que peut mener un service comme le nôtre. Il est désormais largement reconnu que le logement constitue un point de départ essentiel pour toute reconstruction de vie. Toutefois, il doit impérativement être accompagné d'un soutien adapté et modulable en fonction de chaque situation. En effet, offrir un toit ne suffit pas à résoudre l'ensemble des difficultés rencontrées, ni à éliminer les causes profondes ayant conduit à la situation de sans-abrisme.

C'est ici qu'apparaît l'accompagnement à domicile comme appui incontournable et indissociable de toute initiative d'insertion par le logement et de nombreuses études belges et européennes viennent corroborer ce constat.

En 2001 déjà, le rapport final de la recherche effectuée par l'ULB sur la problématique des personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale, recherche effectuée à la demande du Collège réuni de la COCOM, aboutissait sur la formulation de propositions allant en ce sens. Notre secteur d'activité est un partenaire indispensable à la bonne réussite de toute une série de projets innovants pour lesquels nous sommes de plus en plus sollicités afin d'y apporter notre expertise. Il serait regrettable qu'en raison d'un manque de renforcement de notre effectif, nous ne devions décliner les propositions de collaboration.

Proposer un accès au logement durable est et reste une solution à promouvoir et sur laquelle il faudrait concentrer plus de moyens tant pour le secteur AIS que pour les services qui peuvent accompagner les personnes dans leur réinsertion et leur maintien en logement.

Nous tenons à réaffirmer la spécificité de notre service de guidance à domicile, qui s'adresse à un public en grande précarité, souvent confronté à des problématiques multiples nécessitant un accompagnement intensif, individualisé et de longue haleine.

L'accompagnement en logement n'est pas un « plus », mais un pilier de la réinsertion. Il offre une stabilité, renforce l'autonomie, restaure la dignité et soutient la personne dans la construction d'un projet de vie durable. C'est grâce à cet accompagnement que le logement cesse d'être simplement un toit pour devenir un véritable « chez-soi », un espace de reconstruction, de sécurité, de dignité et d'avenir.

Afin d'assurer la bonne continuité de nos missions, ***il apparaît indispensable de revoir le mode de calcul des dossiers de GAD servant à déterminer notre cadre en personnel.*** Malgré l'ajustement opéré par la modification de l'arrêté en 2019, le système actuel reste inadapté et ne reflète toujours pas la réalité de notre charge de travail.

L'exigence d'un ratio de 20 dossiers par équivalent temps plein ne tient pas suffisamment compte de la complexité des situations que nous accompagnons, et nous place dans une position où il devient difficile de répondre aux besoins avec la rigueur et la qualité exigée.

Nous appelons donc les pouvoirs publics à repenser ce cadre ***en intégrant une pondération plus juste***, qui permette de garantir un accompagnement de qualité, en cohérence avec nos missions de terrain.

Enfin, dans un contexte politique bruxellois toujours paralysé, notre service social, comme de nombreuses associations bruxelloises, est confronté à une incertitude budgétaire intenable. En l'absence de gouvernement bruxellois (qui se formera finalement en février 2026), ***nous n'avons, à ce jour, aucune visibilité sur le renouvellement de nos subventions***, nous contraignant à fonctionner, depuis janvier 2025 sur base de douzièmes provisoires et sans ***aucune information quant au financement AIPL³⁰ à partir de 2026.*** Ce mode de financement transitoire, prolongé au-delà du raisonnable, ne permet ni projection ni stabilité, alors même que nous répondons à des besoins sociaux urgents:

Notre service se situe à la croisée de deux secteurs trop souvent pensés séparément : le sans-abrisme et le logement. Cette position d'interface constitue non seulement notre spécificité, mais surtout notre utilité structurelle dans la lutte contre le sans-abrisme et le mal-logement à Bruxelles.

³⁰ Subvention en tant que Association d'Insertion Par le Logement via Bruxelles Logement <https://be.brussels/fr/logement/location/aides-la-location/associations-daide-au-logement>

Dans un contexte de pénurie de logements accessibles et de pression croissante sur les dispositifs d'urgence, l'accès à un logement ne suffit plus à garantir une sortie effective du sans-abrisme. Sans accompagnement adapté, personnalisé et inscrit dans le quotidien, de nombreux ménages restent exposés à des risques élevés de rupture : isolement, perte de droits, impayés, conflits locatifs, problèmes de santé ou rechute dans l'errance. C'est précisément à cet endroit-clef que se situe notre mission.

En intervenant au domicile, notre service permet de sécuriser des logements qui, sans cela, resteraient fragiles ou seraient rapidement perdus. Nous accompagnons les personnes dans l'appropriation de leur logement, la gestion administrative et budgétaire, le rétablissement de liens avec les institutions et les services de droit commun, ainsi que dans la prévention des expulsions. Ce travail, souvent peu visible, constitue pourtant un levier essentiel de durabilité des politiques du logement.

Il est aujourd'hui largement démontré que les ruptures locatives ne relèvent pas uniquement du comportement individuel, mais résultent de facteurs structurels : inadéquation entre revenus et loyers, complexité administrative, absence de réseau, fragilités psychosociales cumulées. Notre service joue un rôle de médiation indispensable entre les ménages, les bailleurs et les institutions. Ils traduisent les règles du logement en pratiques accessibles et soutiennent les bailleurs dans la sécurisation de leurs mises en location auprès de publics fragilisés.

Cette précarité institutionnelle pèse lourdement sur notre capacité à accompagner dignement les personnes en situation de grande vulnérabilité, mais aussi et surtout sur la bonne santé financière de notre asbl contrainte de puiser dans nos fonds propres. A mesure que la trésorerie fond comme neige au soleil, l'inquiétude grandit, tant chez les équipes, que chez les bénéficiaires.

Continuer à ***financer les services de guidance à domicile et d'insertion par le logement, c'est faire le choix d'une politique du logement cohérente, préventive et durable.*** C'est reconnaître que sortir durablement du sans-abrisme ne se joue pas uniquement au moment de l'attribution d'un logement, mais dans les mois et les années qui suivent. C'est enfin ***investir dans une approche qui place le logement non comme un aboutissement, mais comme un point de départ vers la stabilité, l'autonomie et l'inclusion sociale.***

Malheureusement, les récentes décisions fédérales en matière de restrictions du droit au chômage risquent de provoquer un afflux massif de nouvelles demandes vers les CPAS, déjà en surcharge chronique. Ces pressions cumulées dessinent une réalité alarmante : des services essentiels à la cohésion sociale sont en train de vaciller.

En outre, cette réforme entraînera, selon la situation, une fin de droit dès le 1er janvier, 1er mars ou 1er avril 2026 pour les personnes déjà au chômage depuis plusieurs années. A cela s'ajoute le durcissement des règles liées au statut de cohabitant — désormais fondé sur la prise en compte des revenus de toutes les personnes avec un lien filial vivant sous le même toit — qui risque de réduire voire de supprimer l'accès à un revenu propre pour de nombreux adultes. Cette combinaison de mesures fragilise particulièrement les ménages où un seul revenu restera disponible. Du côté du coût de la vie, l'inflation continue à exercer une pression importante, notamment via l'augmentation des prix de l'alimentation et de l'énergie. Dans ce contexte, toute hausse de la TVA prévue sur les biens et services essentiels dès 2026 risque d'amplifier les difficultés de ces ménages et particulièrement des familles monoparentales faisant face à des difficultés financières pour couvrir leurs dépenses courantes.

Ainsi, alors que le pouvoir d'achat des familles les plus vulnérables demeure déjà sous tension, la réduction du droit aux allocations, la dégressivité renforcée et la révision du statut de cohabitant risquent d'aggraver la précarité de ceux qui étaient déjà les plus exposés. ***L'effet cumulé de ces mesures laisse présager une paupérisation accrue de notre public, dont une partie perdra un revenu propre au moment même où le coût de la vie continue d'augmenter.***

Nous sommes profondément inquiets pour l'avenir de nos bénéficiaires, mais aussi pour la viabilité de nos structures. Si des mesures ne sont pas rapidement prises, le risque est grand de voir le filet social s'effiloche encore davantage, laissant sur le bord du chemin celles et ceux qui ont le plus besoin de soutien. Il est urgent que les pouvoirs publics assurent un financement stable, prévisible et à la hauteur des défis actuels. Nous réaffirmons que la qualité de l'accompagnement social ne peut être sacrifiée sur l'autel de blocages politiques ou de logiques budgétaires aveugles. Le secteur social n'est pas une variable d'ajustement : c'est un pilier essentiel de l'équilibre sociétal.

En signant la Déclaration de Lisbonne, les États membres de l'Union Européenne et les entités fédérées, dont la Région de Bruxelles-Capitale, se sont engagés à ***mettre fin au sans-abrisme à l'horizon 2030***. Cet engagement constitue un cap politique fort et porteur d'espoir. Il affirme un principe essentiel : vivre sans logement n'est pas une fatalité.

Pourtant, au regard des constats de terrain et des données les plus récentes publiées par Bruss'Help³¹, une tension grandissante apparaît entre cette ambition européenne et la réalité bruxelloise. Le nombre de personnes sans chez-soi continue d'augmenter, les dispositifs d'urgence sont saturés et se prolongent dans le temps. L'accès à un logement durable reste, pour une grande partie du public que nous accompagnons, hors de portée. Cette situation n'est pas le signe d'un échec des personnes concernées, ni de celui des professionnel·le·s de première ligne, mais bien celui d'un système arrivé à ses limites.

Notre expérience quotidienne confirme que les solutions existent. Les approches centrées sur le logement, telles que l'Habitat Solidaire, Housing First, et tout projet d'insertion par le logement, la prévention des expulsions, l'accompagnement à domicile ou encore l'accès effectif aux droits sociaux, produisent des résultats concrets lorsque les conditions sont réunies. Là où un logement stable est garanti, là où l'accompagnement est suffisamment financé et inscrit dans la durée, les parcours se stabilisent et les ruptures diminuent. Mettre fin au sans-abrisme est donc possible, mais cela suppose de transformer profondément les priorités publiques.

À Bruxelles, l'objectif de 2030 ne pourra être atteint sans un changement d'échelle. Il ne s'agit plus de gérer l'urgence, mais de la réduire structurellement. ***Cela implique un investissement massif et continu dans le logement public et social***, une mobilisation accrue du parc existant, et une articulation claire entre politiques du logement, de l'action sociale, de la santé et de la migration. Cela implique également de reconnaître le rôle central du secteur associatif, non comme un amortisseur de crise, mais comme un partenaire à part entière des politiques publiques, à condition de disposer de moyens stables et prévisibles.

À l'heure où l'horizon 2030 se rapproche, nous appelons les autorités compétentes à traduire les engagements politiques en décisions structurelles. Reporter ces choix, ou s'en tenir à une réponse essentiellement urgente, revient à entériner la persistance du sans-abrisme. Inversement, investir aujourd'hui dans des solutions durables, coordonnées et respectueuses des droits fondamentaux constitue non seulement un impératif social, mais aussi un choix rationnel à long terme, tant sur le plan humain que budgétaire.

Notre association réaffirme sa volonté de contribuer pleinement à cette ambition collective. Forte de son expertise de terrain, de son ancrage local et de l'engagement de ses équipes, elle continuera à accompagner les personnes sans chez-soi avec professionnalisme et conviction. Mais l'éradication du sans-abrisme ne pourra être portée par le secteur

³¹ <https://brusshelp.org/index.php/fr/missions/analyse/les-chiffres>
<https://brusshelp.org/index.php/fr/portail-pro/evolution-masterplan>

associatif seul. Elle nécessite une volonté politique claire, des moyens à la hauteur des enjeux et une vision de long terme.

Mettre fin au sans-abrisme n'est pas une utopie. C'est un choix. Les années à venir diront si nous avons collectivement décidé de le réaliser.

Avec le soutien de



Le fonds Maribel Social pour les associations bilingues CP 319

Nos projets d'habitats solidaires sont réalisés avec le soutien du Fonds Baronne Monique Van Oldeneel tot Oldenzeel, géré par la Fondation Roi Baudouin

Notre fonds GALO pour le prêt de garanties locatives est soutenu par le Fonds Christiane Stroobants, géré par la Fondation Roi Baudouin.

Merci à toute l'équipe de Fami-Home pour le travail de qualité effectué tout au long de l'année.

Fami-Home asbl
 Quai du Hainaut 29 bte 7
 1080 Molenbeek
 T 02/512.06.73
servicesocial@famihome.be
www.famihome.be